

BUDGET 2013

Budget de
fonctionnement **2013**

Montréal 

Adopté par
le conseil municipal
le 10 décembre 2012

et par

le conseil d'agglomération
le 13 décembre 2012

Préparé par
le Service des finances

NOTE

Toutes les données budgétaires de ce document
sont en milliers de dollars à moins d'indication contraire

LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2013 sont disponibles sous formats papier et électronique pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/finances.

Budget de 2013

Certificat du trésorier ▪ le certificat du trésorier



Profil de Montréal ▪ l'organigramme de la Ville, les membres des conseils, du comité exécutif, des commissions permanentes et la situation économique

Introduction ▪ la présentation du budget et de ses principaux éléments

Budget par activités ▪ le budget de la Ville de Montréal selon les fonctions municipales, l'analyse des activités de fonctionnement (municipal – agglomération)

Budget par unités d'affaires ▪ le budget de la Ville de Montréal selon la structure organisationnelle

Dette ▪ le portrait de l'endettement de la Ville

Fiscalité ▪ la fiscalité des budgets relevant du conseil municipal, des conseils d'arrondissement et du conseil d'agglomération

Quotes-parts ▪ les quotes-parts sous la responsabilité du conseil d'agglomération

Renseignements complémentaires ▪ le budget des dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal

Annexes

- la structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement
- le partage des compétences et la confection du budget de 2013
- la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif
- les compétences des arrondissements et des services centraux
- la réforme du financement des arrondissements
- la synthèse des politiques financières
- les informations relatives au Fonds de l'eau
- les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement
- la liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés

Budgets des arrondissements et des services centraux



- les revenus et les charges par activités et par objets de chaque arrondissement et service central

Divers (*disponible seulement dans Internet*)



- le budget consolidé de 2013
- les politiques financières
- les budgets de fonctionnement et les PTI des années antérieures
- les rapports annuels et financiers de l'année en cours et des années antérieures
- le calendrier des commissions d'étude du budget
- le bilan économique 2012 de l'agglomération de Montréal
- la documentation des années antérieures

Références rapides

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Ville de Montréal	21
Rémunération globale et effectif	110
Définitions, abréviations et acronymes	Annexes 9 et 10

TABLE DES MATIÈRES

Certificat du trésorier	ix
Profil de Montréal	
L'organigramme 2013.....	1
La structure des services centraux.....	3
Les membres du conseil municipal	5
Les membres du conseil d'agglomération.....	7
Les membres des conseils d'arrondissement	8
Les membres du comité exécutif.....	11
Les membres des commissions permanentes.....	12
La situation économique.....	14
BUDGET 2013	
Introduction	
La présentation du budget.....	17
Budget par activités	
Les principaux éléments budgétaires de 2013.....	19
L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	21
L'analyse des activités de fonctionnement	
Les revenus	25
Les charges, les quotes-parts et le financement.....	33
Les affectations.....	52
Budget par unités d'affaires	
Le budget selon la structure organisationnelle.....	55
Le budget des arrondissements	59
Le budget des services centraux.....	60
Les autres postes budgétaires et le financement	
Les dépenses communes.....	63
Les frais de financement.....	66
Les dépenses de contributions	67
Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération.....	71
Le financement	71
L'élimination des transactions internes et interentités.....	72

Dette

L'endettement	73
La gestion de la dette	75
Le portrait financier	77

Fiscalité

La fiscalité de 2013.....	83
Les variations des charges fiscales de la Ville de Montréal.....	93
Le rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.....	94

Quotes-parts

Les quotes-parts.....	99
-----------------------	----

Renseignements complémentaires

L'analyse des charges et du financement par objets	105
La rémunération globale.....	110
La variation de l'effectif.....	113

Annexes

1. La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement	1.1
2. Le partage des compétences et la confection du budget	2.1
3. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif.....	3.1
4. Les compétences des arrondissements et des services centraux	4.1
5. La réforme du financement des arrondissements	5.1
6. La synthèse des politiques financières	6.1
7. Le Fonds de l'eau.....	7.1
8. Les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement.....	8.1
9. Glossaire et idiomes.....	9.1
10. Index des sigles, des acronymes et autres abréviations	10.1

INDEX DES TABLEAUX

PROFIL DE MONTRÉAL

Tableau 1	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal.....	14
Tableau 2	Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada.....	15

BUDGET 2013

Budget par activités (municipal – agglomération)

Tableau 3	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal.....	22
Tableau 4	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération	23
Tableau 5	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire	25
Tableau 6	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail	26
Tableau 7	Quotes-parts.....	27
Tableau 8	Services rendus et autres revenus.....	28
Tableau 9	Transferts	30
Tableau 10	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme ..	31
Tableau 11	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement.....	31
Tableau 12	Charges d'administration générale	33
Tableau 13	Charges de sécurité publique	37
Tableau 14	Charges de transport.....	39
Tableau 15	Charges d'hygiène du milieu.....	41
Tableau 16	Charges de santé et de bien-être.....	44
Tableau 17	Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement	45
Tableau 18	Charges de loisirs et de culture.....	47
Tableau 19	Frais de financement.....	49
Tableau 20	Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération...	50
Tableau 21	Financement.....	51
Tableau 22	Affectations.....	52

Budget par unités d'affaires

Tableau 23	Prévisions budgétaires de 2013 des unités d'affaires.....	56
Tableau 24	Dépenses communes.....	63
Tableau 25	Autres dépenses communes.....	64
Tableau 26	Frais de financement.....	66
Tableau 27	Contributions et quote-part aux agences gouvernementales, organismes contrôlés et autres organismes.....	67
Tableau 28	Autres contributions.....	69

Tableau 29	Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	71
Tableau 30	Financement.....	71
Tableau 31	Élimination des transactions internes et interentités	72

Dette et situation financière

Tableau 32	Coût de la dette en 2013	74
------------	--------------------------------	----

Fiscalité

Tableau 33	Taux de 2013, taxe sur les parcs de stationnement	84
Tableau 34	Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2012 et 2013	86
Tableau 35	Taux de 2013, immeubles de la catégorie résiduelle.....	88
Tableau 36	Taux de 2013, immeubles de six logements ou plus	89
Tableau 37	Taux de 2013, immeubles non résidentiels.....	90
Tableau 38	Tarifcation des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal	91
Tableau 39	Tarifcation des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal	92
Tableau 40	Variation des charges fiscales globales entre 2012 et 2013, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels	93
Tableau 41	Évolution du rôle triennal 2011-2013, Ville de Montréal	94
Tableau 42	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal, par arrondissements	95
Tableau 43	Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal.....	96
Tableau 44	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2011, 2012 et 2013.....	97

Quotes-parts

Tableau 45	Quotes-parts de 2013.....	100
Tableau 46	Quotes-parts générales de 2013 réparties par activités	102

Renseignements complémentaires

Tableau 47	Analyse des charges et du financement par objets	106
Tableau 48	Composantes de la rémunération globale	110
Tableau 49	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	111
Tableau 50	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	112
Tableau 51	Effectif réparti selon la structure organisationnelle	114

Annexes

Tableau 52	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement	2.4
Tableau 53	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux.....	4.1

Tableau 54 État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau 7.2
Tableau 55 Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 7.3

INDEX DES FIGURES

BUDGET 2013

Introduction

Figure 1	Présentation du budget global de la Ville de Montréal.....	18
----------	--	----

Annexes

Figure 2	Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application	2.2
Figure 3	Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement	8.1

INDEX DES GRAPHIQUES

BUDGET 2012

Budget par activités

Graphique 1	Provenance des revenus.....	24
Graphique 2	Charges par fonctions	24

Dette

Graphique 3	Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, 2001 à 2013.....	77
Graphique 4	Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, 2001 à 2013 ...	78
Graphique 5	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans stratégie de refinancement, 2001 à 2013.....	79
Graphique 6	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), 2001 à 2013	80
Graphique 7	Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, 2001 à 2013.....	81

Renseignements complémentaires

Graphique 8	Charges par objets	105
-------------	--------------------------	-----

Certificat du trésorier

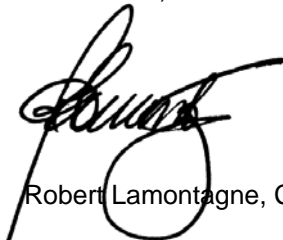
CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable d'émettre un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	252 276,2	133 987,7
▪ Remboursement de la dette à long terme	231 792,3	156 724,7
 b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	515 547,2	253 947,7
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	102 166,8	529 058,0
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 161 515,0	1 287 154,1

Le trésorier,



Robert Lamontagne, CPA, CA, MBA

Le 5 décembre 2012

Profil de Montréal

LA STRUCTURE DES SERVICES CENTRAUX¹

- Le **Service de la direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville et du Greffe.
- Le **Service des affaires institutionnelles** est responsable des relations internationales et institutionnelles et du Bureau du 375^e.
- Le **Service du contrôleur général** est responsable de surveiller l'efficacité et la conformité de l'ensemble de la fonction contrôle de la Ville de Montréal en regard des lois, règlements et autres directives, d'effectuer toutes les enquêtes et audits à la demande du directeur général, du comité exécutif ou de sa propre initiative, d'exercer un rôle-conseil auprès des unités d'affaires et de participer à la gestion de la reddition de compte en matière de contrôle interne et d'en faire la surveillance.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des prestations de retraite.
- Le **Service du capital humain et des communications** est responsable de la gestion du capital humain, des communications corporatives, des communications internes et des relations avec les médias.
- Le **Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière** est responsable des affaires civiles, des services judiciaires de la cour municipale de la Ville de Montréal, des poursuites pénales et criminelles et de l'évaluation foncière.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire** est responsable du développement économique, de l'urbanisme et de l'habitation.
- Le **Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles** est responsable des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, de l'unité de la propreté et du déneigement, de l'information diffusée aux citoyens, du centre d'appel, de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier de la Ville utilisé à des fins corporatives. Il doit aussi assurer une vision intégrée, concertée et cohérente des interventions des différents arrondissements et des services corporatifs dans la prestation des services.
- Le **Service de la qualité de vie** est responsable de la culture et du patrimoine, de la diversité sociale, des sports, des grands parcs et du verdissement, de la gestion du parc du Mont-Royal, des institutions d'Espace pour la vie et du développement durable.
- Le **Service des technologies de l'information** est responsable des systèmes d'information.
- Le **Service des infrastructures, du transport et de l'environnement** est responsable de la voirie, des transports, de la circulation, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunications, de l'environnement et de la géomatique.
- Le **Service de l'eau** est responsable de la gestion des eaux.
- Le **Service de police** est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, de la planification stratégique, du taxi, du remorquage, des communications d'urgence 9-1-1 et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.

¹ Selon le *Règlement sur les services* de la Ville de Montréal, entré en vigueur le 3 avril 2012 et mis à jour le 27 août 2012.

- Le **Service de sécurité incendie** est responsable de la sécurité civile, de la planification stratégique, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions et du support ainsi que de l'expertise technique.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission de la fonction publique**, la **Commission des services électriques** et le **Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal** qui ne relèvent pas directement du comité exécutif. De plus, la Ville contribue financièrement à plusieurs organismes, notamment le Conseil des arts, la Société de transport de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, l'Ombudsman et le Conseil du patrimoine.

Le détail relatif aux budgets des arrondissements et des services centraux est disponible sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Michael Applebaum, maire

- **Ayotte, Éline**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Barbe, Manon**
LaSalle
- **Bélanger, Daniel**
Le Sud-Ouest
- **Bélanger, Richard**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Benjamin, Frantz**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- **Bergeron, Richard**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Bissonnet, Michel**
Saint-Léonard
- **Blanchard, Laurent**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Bourgeois, Caroline**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Brunet, Étienne**
Ahuntsic-Cartierville
- **Campbell, Jocelyn Ann**
Ahuntsic-Cartierville
- **Chitilian, Harout**
Ahuntsic-Cartierville
- **Cinq-Mars, Marie**
Outremont
- **Clarke, Susan**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Cowell-Poitras, Jane**
Lachine
- **Croteau, François W.**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dauphin, Claude**
Lachine
- **Décarie, Suzanne**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Deguire, Gilles**
Montréal-Nord
- **Deros, Mary**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**
LaSalle
- **DeSousa, Alan**
Saint-Laurent
- **Dorais, Benoit**
Le Sud-Ouest
- **Dubois, Christian G.**
Pierrefonds-Roxboro
- **Duchesne, Érika**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Duplessis, Josée**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Farinacci, Alvaro**
LaSalle
- **Ferrandez, Luc**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Forcillo, Sammy**
Ville-Marie
- **Fotopulos, Helen**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Fournier, Véronique**
Le Sud-Ouest
- **Gadoury, Marc-André**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Gagnier, Pierre**
Ahuntsic-Cartierville
- **Gibeau, Jean-Marc**
Montréal-Nord
- **Harel, Louise**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Hénault, Andrée**
Anjou
- **Leclerc, Cindy**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Lefebvre, Elsie**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- **Limoges, François**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Mainville, Pierre**
Ville-Marie
- **Marotte, Ginette**
Verdun
- **McQueen, Peter**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Ménard, Réal**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Miele, Francesco**
Saint-Laurent
- **Miranda, Luis**
Anjou
- **Norris, Alex**
Le Plateau-Mont-Royal

- **Perez, Lionel**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Perri, Dominic**
Saint-Léonard
- **Primeau, Gaëtan**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Robillard, François**
Ville-Marie
- **Rotrand, Marvin**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rouleau, Chantal**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Salem, Aref**
Saint-Laurent
- **Samson, Anie**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Tassé, Alain**
Verdun
- **Teti-Tomassi, Clementina**
Montréal-Nord
- **Thériault, Lyn**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Thuillier, Émilie**
Ahuntsic-Cartierville
- **Veneri, Frank**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Ward, Bertrand A.**
Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**
Pierrefonds-Roxboro
- **Zambito, Robert L.**
Saint-Léonard

LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire, monsieur **Michael Applebaum**, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

- **Bélanger, Richard**
Maire d'arrondissement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Blanchard, Laurent**
Conseiller de la ville
Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve
- **Cowell-Poitras, Jane**
Conseillère de la ville
Lachine
- **Croteau, François W.**
Maire d'arrondissement
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement
Lachine
- **Dorais, Benoit**
Maire d'arrondissement
Le Sud-Ouest
- **Dubois, Christian G.**
Conseiller de la ville
Pierrefonds-Roxboro
- **Duplessis, Josée**
Conseillère de la ville
Le Plateau-Mont-Royal
- **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller de la ville
Montréal-Nord
- **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement
Anjou
- **Perez, Lionel**
Maire d'arrondissement
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Primeau, Gaëtan**
Conseiller de la ville
Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve
- **Rotrand, Marvin**
Conseiller de la ville
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Tassé, Alain**
Conseiller de la ville
Verdun
- **Thériault, Lyn**
Conseillère de la ville
Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. La Ville de Dollard-Des Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Coutu, Robert**
Maire de Montréal-Est
- **Deroo, Francis**
Maire de Sainte-Anne-de-
Bellevue
- **Housefather, Anthony**
Maire de Côte-Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**
Maire de Dollard-Des Ormeaux
- **Masella, Beny**
Maire de Montréal-Ouest
- **McLeish, George**
Maire de Senneville
- **McMurchie, Bill**
Maire de Pointe-Claire
- **Meaney, John W.**
Maire de Kirkland
- **Pollock, David**
Maire de Beaconsfield
- **Rouleau, Edgar**
Maire de Dorval*
- **Roy, Philippe**
Maire de Mont-Royal
- **Steinberg, William**
Maire de Hampstead
- **Trent, Peter F.**
Maire de Wesmount
- **Tutino, Maria**
Mairesse de Baie-D'Urfé
- Représentants de
Dollard-Des Ormeaux :

Prassas, Peter
du 1^{er} janvier au
30 juin 2013

Bottausci, Alex
du 1^{er} juillet au
31 décembre 2013

* Le maire de Dorval représente aussi L'Île-Dorval.

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Michael Applebaum, maire

Arrondissements

Ahuntsic-Cartierville

- **Gagnier, Pierre**
Maire d'arrondissement
- **Brunet, Étienne**
Conseiller de la ville
District du Sault-au-Récollet
- **Campbell, Jocelyn Ann**
Conseillère de la ville
District de Saint-Sulpice
- **Chitilian, Harout**
Conseiller de la ville
District de Bordeaux-Cartierville
- **Thuillier, Émilie**
Conseillère de la ville
District d'Ahuntsic

Anjou

- **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Ouest
- **Di Genova Zammit, Michelle**
Conseillère d'arrondissement
District du Centre
- **Hénault, Andrée**
Conseillère de la ville
- **Perron, Paul-Yvon**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est

Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

- **Perez, Lionel**
Maire d'arrondissement
- **Clarke, Susan**
Conseillère de la ville
District de Loyola

- **Fotopulos, Helen**
Conseillère de la ville
District de Côte-des-Neiges

- **McQueen, Peter**
Conseiller de la ville
District de Notre-Dame-de-Grâce

- **Rotrand, Marvin**
Conseiller de la ville
District de Snowdon

Lachine

- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement

- **Blanchet, Bernard**
Conseiller d'arrondissement
District de J.-Émery-Provost

- **Cloutier, Jean-François**
Conseiller d'arrondissement
District du Fort-Rolland

- **Cowell-Poitras, Jane**
Conseillère de la ville

- **Poulin, Lise**
Conseillère d'arrondissement
District du Canal

LaSalle

- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement

- **Blackhurst, Ross**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District du Sault-Saint-Louis

- **Cesari, Vincenzo**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Cecil-P.-Newman

- **Deschamps, Richard**
Conseiller de la ville
District du Sault-Saint-Louis

- **Farinacci, Alvaro**
Conseiller de la ville
District de Cecil-P.-Newman

- **Palestini, Laura-Ann**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District du Sault-Saint-Louis

- **Troïlo, Josée**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Ferrandez, Luc**
Maire d'arrondissement

- **Bergeron, Richard**
Conseiller de la ville
District de Jeanne-Mance

- **Boileau, Carl**
Conseiller d'arrondissement
District de De Lorimier

- **Duplessis, Josée**
Conseillère de la ville
District de De Lorimier

- **Huggins, Piper**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Mance

- **Norris, Alex**
Conseiller de la ville
District de Mile-End

- **Ryan, Richard**
Conseiller d'arrondissement
District de Mile-End

Le Sud-Ouest

- **Dorais, Benoit**
Maire d'arrondissement

- **Bélanger, Daniel**
Conseiller de la ville
District de Saint-Paul-Émard

- **Fournier, Véronique**
Conseillère de la ville
District de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles

- **Roy, Huguette**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Paul-Émerald
 - **Thiébaut, Sophie**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles
- L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
- **Bélanger, Richard**
Maire d'arrondissement
 - **Dugas, Éric**
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève
 - **Gibb, Diane**
Conseillère d'arrondissement
District de Pierre-Forêtier
 - **Little, Christopher**
Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin-Viger
 - **Robert, François**
Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- **Ménard, Réal**
Maire d'arrondissement
 - **Blanchard, Laurent**
Conseiller de la ville
District d'Hochelaga
 - **Harel, Louise**
Conseillère de la ville
District de Maisonneuve-Longue-Pointe
 - **Primeau, Gaëtan**
Conseiller de la ville
District de Tétéreaultville
 - **Thériault, Lyn**
Conseillère de la ville
District de Louis-Riel
- Montréal-Nord
- **Deguire, Gilles**
Maire d'arrondissement
- **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller de la ville
District d'Ovide-Clermont
 - **Ricourt, Monica**
Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont
 - **Rossi, Chantal**
Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clarac
 - **Teti-Tomassi, Clementina**
Conseillère de la ville
District de Marie-Clarac
- Outremont
- **Cinq-Mars, Marie**
Mairesse d'arrondissement
 - **Forget, Céline**
Conseillère d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien
 - **Moffatt, Louis**
Conseiller d'arrondissement
District de Claude-Ryan
 - **Nunes, Ana**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé
 - **Potvin, Marie**
Conseillère d'arrondissement
District de Robert-Bourassa
- Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**
Mairesse d'arrondissement
 - **Beis, Dimitrios Jim**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est
 - **Clément-Talbot, Catherine**
Conseillère d'arrondissement
District de l'Ouest
 - **Dubois, Christian G.**
Conseiller de la ville
District de l'Est
 - **Ward, Bertrand A.**
Conseiller de la ville
District de l'Ouest
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- **Rouleau, Chantal**
Mairesse d'arrondissement
 - **Blanchet, Mario**
Conseiller d'arrondissement
District de La Pointe-aux-Prairies
 - **Bourgeois, Caroline**
Conseillère de la ville
District de La Pointe-aux-Prairies
 - **Décarie, Suzanne**
Conseillère de la ville
District de Pointe-aux-Trembles
 - **Déziel, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de Pointe-aux-Trembles
 - **Leclerc, Cindy**
Conseillère de la ville
District de Rivière-des-Prairies
 - **Rapanà, Giovanni**
Conseiller d'arrondissement
District de Rivière-des-Prairies
- Rosemont-La Petite-Patrie
- **Croteau, François W.**
Maire d'arrondissement
 - **Ayotte, Éline**
Conseillère de la ville
District de Marie-Victorin
 - **Duchesne, Érika**
Conseillère de la ville
District du Vieux-Rosemont
 - **Gadoury, Marc-André**
Conseiller de la ville
District d'Étienne-Desmarteau
 - **Limoges, François**
Conseiller de la ville
District de Saint-Édouard

Saint-Laurent

- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
- **Biron, Michèle D.**
Conseillère d'arrondissement
District de Norman-McLaren
- **Cohen, Maurice**
Conseiller d'arrondissement
District de Côte-de-Liesse
- **Miele, Francesco**
Conseiller de la ville
District de Côte-de-Liesse
- **Salem, Aref**
Conseiller de la ville
District de Norman-McLaren

Saint-Léonard

- **Bissonnet, Michel**
Maire d'arrondissement
- **Battista, Mario**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Perri, Dominic**
Conseiller de la ville
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Tremblay, Lili-Anne**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Est
- **Zambito, Robert L.**
Conseiller de la ville
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

- **Marotte, Ginette**
Maire d'arrondissement
- **Beaupré, Paul**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **Champoux, Andrée**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs

- **Guy, Ann**
Conseillère d'arrondissement
(poste 1)
District de Desmarchais-Crawford
- **Savard, André**
Conseiller d'arrondissement
(poste 2)
District de Desmarchais-Crawford
- **Tassé, Alain**
Conseiller de la ville
District de Desmarchais-Crawford

Ville-Marie

- **Applebaum, Michael**
Maire de Montréal et
maire d'arrondissement
- **Forcillo, Sammy**
Conseiller de la ville
District de Peter-McGill
- **Mainville, Pierre**
Conseiller de la ville
District de Sainte-Marie
- **Robillard, François**
Conseiller de la ville
District de Saint-Jacques

Villeray- Saint-Michel- Parc-Extension

- **Samson, Anie**
Mairesse d'arrondissement
- **Benjamin, Frantz**
Conseiller de la ville
District de Saint-Michel
- **Deros, Mary**
Conseillère de la ville
District de Parc-Extension
- **Lefebvre, Elsie**
Conseillère de la ville
District de Villeray
- **Veneri, Frank**
Conseiller de la ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



Michael Applebaum
Maire



Laurent Blanchard
Président



Benoit Dorais
Vice-président



Émilie Thuillier
Vice-présidente



Richard Deschamps



Mary Deros



Michel Bissonnet



Réal Ménard



Éleine Ayotte



Josée Duplessis



Alain Tassé



Christian G. Dubois

Conseillères et conseillers associés

Étienne Brunet
Caroline Bourgeois
Érika Duchesne

Aref Salem
Richard Bélanger
Ginette Marotte

LES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

**COMMISSION SUR LA
CULTURE, LE PATRIMOINE
ET LES SPORTS**

Présidente

Michèle D. Biron

Vice-présidente

Élaine Ayotte

Vice-président

Robert Coutu

Membres

Vincenzo Cesari
Gilles Déziel
Ginette Marotte
Ana Nunes
Chantal Rossi
Edgar Rouleau
Richard Ryan
Josée Troïlo

**COMMISSION SUR LE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET URBAIN
ET L'HABITATION**

Président

Bernard Blanchet

Vice-présidents

Étienne Brunet
Robert Coutu

Membres

Daniel Bélanger
Richard Bergeron
Alvaro Farinacci
Véronique Fournier
Dominic Perri
Edgar Rouleau
Aref Salem
Bertrand A. Ward

**COMMISSION SUR LE
DÉVELOPPEMENT
SOCIAL ET LA
DIVERSITÉ
MONTRÉALAISE**

Présidente

Andrée Champoux

Vice-président

Robert Coutu

Vice-présidente

Lyn Thériault

Membres

Mario Battista
Maurice Cohen
Ana Nunes
Lise Poulin
Edgar Rouleau
Huguette Roy
Aref Salem
Sophie Thiébaud

**COMMISSION SUR
L'EAU,
L'ENVIRONNEMENT, LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LES
GRANDS PARCS**

Président

Richard Bélanger

Vice-présidentes

Chantal Rouleau
Maria Tutino

Membres

Suzanne Décarie
Josée Duplessis
Ginette Marotte
Dominic Perri
David Pollock
Giovanni Rapanà
Chantal Rossi
Michelle Di Genova Zammit

**COMMISSION SUR
L'EXAMEN DES CONTRATS**

Président

Laurent Blanchard

Vice-présidents

Patrick Martin
Lionel Perez

Membres

Daniel Bélanger
Dida Berku
Christian G. Dubois
Marc-André Gadoury
Ginette Marotte
Marie Potvin
Lise Poulin
Gaëtan Primeau

**COMMISSION SUR LES
FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

Président

Sammy Forcillo

Vice-présidente

Véronique Fournier

Vice-président

Peter F. Trent

Membres

Robert Coutu
Andrée Hénault
Peter McQueen
Marie Potvin
François Robillard
André Savard
Lili-Anne Tremblay
Bertrand A. Ward

**COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU
CONSEIL**

Président

Harout Chitilian

Vice-présidente

Anie Samson

Vice-président

Marvin Rotrand

Membres

Manon Barbe
Frantz Benjamin
Ross Blackhurst
François Limoges
Lyn Thériault
Vacant

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président

Vacant

Vice-présidents

John W. Meaney
Réal Ménard

Membres

Frantz Benjamin
Susan Clarke
Jean-Marc Gibeau
Samir Rizkalla, représentant du gouvernement
du Québec
William Steinberg
Robert L. Zambito

**COMMISSION SUR LE TRANSPORT
ET LES TRAVAUX PUBLICS**

Président

Luis Miranda

Vice-présidente

Elsie Lefebvre

Vice-président

Edgar Rouleau

Membres

Caroline Bourgeois
Maurice Cohen
Ann Guy
Beny Masella
Alex Norris
Lionel Perez
François Robert
Bertrand A. Ward

LA SITUATION ÉCONOMIQUE¹

À Montréal comme dans l'ensemble de la région métropolitaine, la situation économique s'améliore. Le tableau suivant illustre bien ce constat.

Tableau 1
Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal

	2010	2011	VARIATION (%) 2010-2011	TENDANCE 2012
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut au prix de base, RMR de Montréal (en M\$ de 2002)	104 398	109 118	4,5	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	53 622	55 722	3,9	↗
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Emplois (en milliers)	949 600	939 400	(1,1)	↘
Population active (en milliers)	1 051 900	1 040 800	(1,1)	↘
Taux d'emploi (en %)	58,9	57,9	- 1,0 point de %	↘
Taux d'activité (en %)	65,3	64,1	- 1,2 point de %	↘
Taux de chômage (en %)	9,7	9,7	stable	→
Revenu personnel disponible par habitant (en \$ courants)	27 646	n.d.	n.d.	n.d.
IMMOBILISATIONS				
Investissements en immobilisations (en M\$)	11 477	14 641	27,6	↗
Valeur des permis de construction – secteur non résidentiel (en M\$)	1 174	1 780	51,6	↗
Nombre de permis de construction – secteur non résidentiel	3 313	3 448	4,1	↗
Taux d'inoccupation des espaces industriels du secteur centre (en %)	8,7	7,8	- 0,9 point de %	↘
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	8,1	6,4	- 1,7 point de %	↘
LOGEMENT				
Nombre de logements mis en chantier	6 635	8 569	29,1	↗
Valeur des permis de construction - secteur résidentiel (en M\$)	1 253	1 770	41,3	↗
Nombre de permis de construction - secteur résidentiel	11 838	12 532	5,9	↗
Nombre de ventes de résidences	16 586	16 262	(2,0)	↘
Prix de vente médian d'une copropriété (en \$)	242 000	257 000	6,2	↗
Taux d'inoccupation des logements (en %)	2,7	2,5	- 0,2 point de %	↘
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en \$)	715	737	3,1	↗
Immobilisations dans le secteur du logement (en M\$)	2 726	3 548	30,2	↗
DÉMOGRAPHIE				
Population (en nombre de personnes)	1 946 936	1 958 257	0,6	↗
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	8 347	8 475	1,5	↗
Solde migratoire (en nombre de personnes)	9 019	n.d.	n.d.	n.d.
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	38 315	36 800	(4,0)	↘
TRANSPORT ET TOURISME				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	25,9	28,5	10,1	↗
Achalandage des autobus et du métro (en millions de passagers)	386,3	405,0	4,8	↗
Kilomètres parcourus en autobus (en millions)	80,9	85,3	5,4	↗
Kilomètres parcourus en métro (en millions)	76,9	77,0	0,1	↗
Touristes (en milliers)	7 649 000	7 776 000	1,7	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M\$)	2 171	2 325	7,1	↗
Taux d'occupation des hôtels (en %)	65,2	67,2	+ 2,0 points de %	↗

¹ La revue de la situation économique est basée sur les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la préparation de ce document, soit à la mi-octobre 2012.

Les perspectives 2013-2016 pour la région métropolitaine

Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de l'économie de la région métropolitaine d'au moins 1,9 % par année pour les années 2013 à 2016. Il prévoit également une diminution sensible du taux de chômage au cours de la période, malgré une diminution suivie d'une stagnation du nombre de mises en chantier résidentielles. Les pressions inflationnistes devraient être compensées par une augmentation du revenu personnel par habitant, équivalente à l'inflation en 2013 et supérieure à celle-ci pour les années 2014-2016.

Tableau 2

Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada, RMR de Montréal, de 2012 à 2015

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)	2016 (%)
Inflation	2,1	2,2	2,1	2,0
Produit intérieur brut	1,9	2,3	2,6	2,2
Population	1,3	1,3	1,3	1,2
Emploi	1,3	1,4	1,8	1,2
Taux de chômage	8,7	8,1	7,6	7,1
Revenu personnel disponible par habitant	2,1	2,5	3,2	2,9
Mises en chantier	(13,9)	(0,5)	1,0	(0,1)
Ventes au détail	4,9	3,9	4,2	3,6

Source : Conference Board du Canada, août 2012

Ce texte ne présente qu'un résumé de l'état de la situation économique dans l'agglomération de Montréal. Le lecteur peut se référer au texte complet dans la *Situation économique 2012 de l'agglomération de Montréal*, préparé par la Direction du développement économique et urbain et disponible en version électronique à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Introduction

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Le budget de la Ville de Montréal est constitué de différents documents :

- le programme triennal d'immobilisations 2013-2015 (PTI), composé du document du PTI et du PTI en bref, adopté par les conseils municipal et d'agglomération les 20 et 21 septembre 2012 respectivement;
- le budget de fonctionnement 2013, composé du document budgétaire, du budget en bref ainsi que du budget des arrondissements et des services centraux.

Le budget de la Ville de Montréal est établi selon les normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). De plus, l'analyse des activités de fonctionnement porte à la fois sur le budget du conseil municipal et sur celui du conseil d'agglomération.

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et à titre de municipalité centrale au sein de l'agglomération, la Ville de Montréal assume la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la Ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements.

À cet égard, la Ville de Montréal confectionne un seul budget. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige à une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances qui sont responsables de ces compétences.

Ainsi, les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales. Il s'agit autant de dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, capital humain, etc.) imputées au conseil d'agglomération, en vertu d'un taux des dépenses d'administration, que de dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le *Règlement des dépenses mixtes* adopté par le conseil d'agglomération.

Précisons que les dépenses d'agglomération sont financées en majeure partie par les quotes-parts versées par les 16 villes liées. Celles-ci sont établies selon les règles prescrites par le MAMROT.

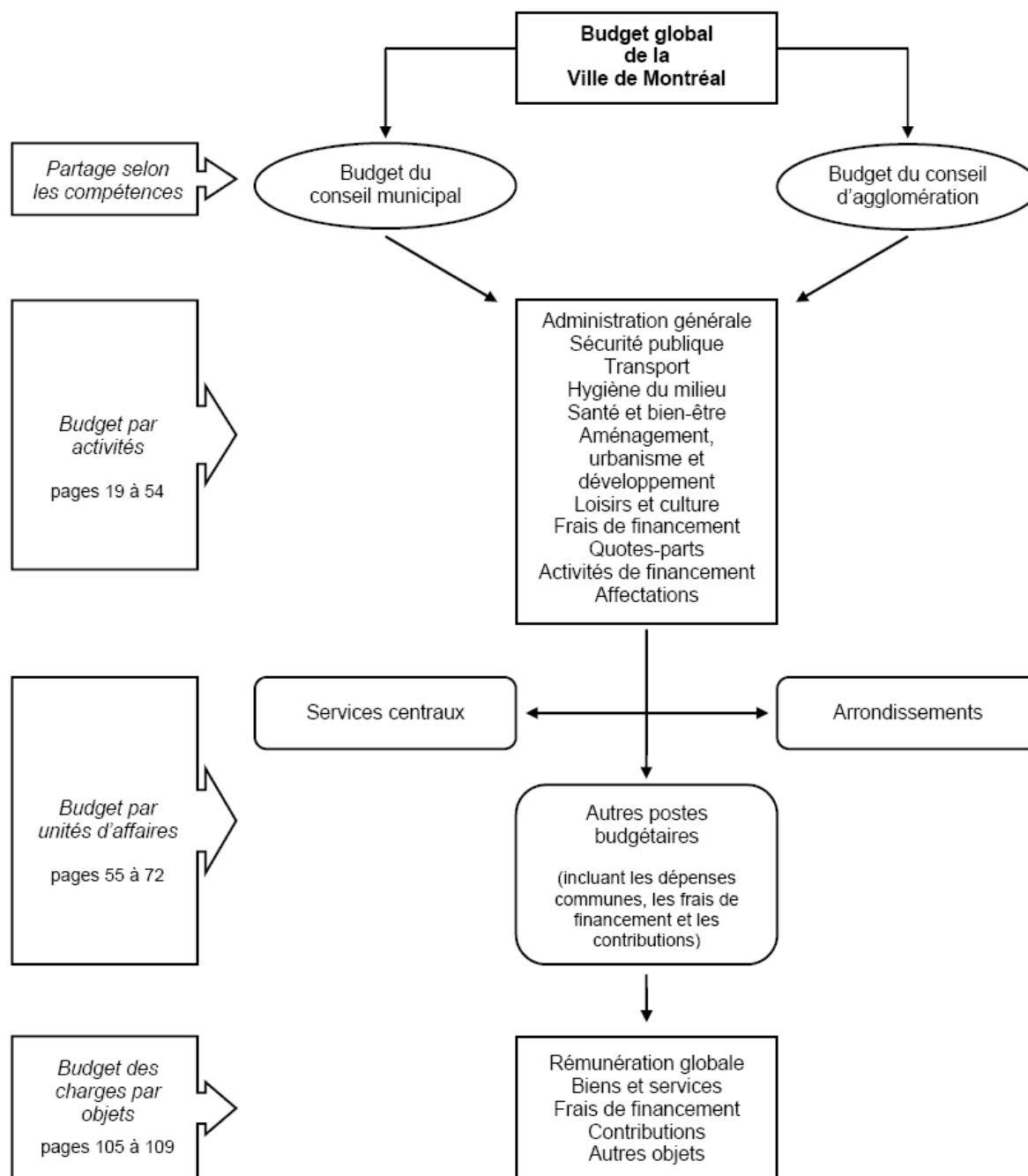
Des explications supplémentaires sur la répartition des charges entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal sont présentées à l'annexe 2.

Plus précisément, le budget de la Ville de Montréal est présenté selon :

- les revenus et les charges par activités de fonctionnement;
- la structure organisationnelle de la Ville de Montréal, c'est-à-dire par arrondissements, par services centraux ainsi que par les autres postes budgétaires, lesquels incluent les dépenses communes, les frais de financement et les contributions;
- les charges par objets.

La figure suivante illustre la présentation du budget de 2013 de la Ville de Montréal.

Figure 1
Présentation du budget global de la Ville de Montréal



Budget par activités

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2013

Comme par les années passées, la volonté de continuer à offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer, a été au centre des préoccupations qui ont guidé la confection du budget de 2013.

Les éléments relatifs aux charges

Les principes d'une saine gestion des fonds publics, la prise en compte des politiques à incidences budgétaires et financières de même que la volonté de l'administration municipale de contenir la croissance des dépenses ont orienté la préparation de ce budget.

La croissance globale des dépenses de fonctionnement est de l'ordre de 2,8 %. Le budget de 2013 est donc à 4 878,8 M\$, en hausse de 135,2 M\$.

Ainsi, les unités d'affaires centrales se sont vu attribuer les rajustements budgétaires nécessaires pour assumer leur coût d'indexation de la main-d'œuvre ainsi qu'une indexation des autres familles de dépenses de l'ordre de 2,2 %. Néanmoins, elles ont aussi reconduit le plan de resserrement de plus de 30 M\$ qu'elles avaient mis en place au budget de 2012, et ce, sans perturber le service à la clientèle.

En 2013, des économies sont également anticipées au niveau du chantier « Approvisionnement » et par la mise en place de la démarche de gestion allégée « Lean Management ».

Afin de réduire les coûts liés aux régimes de retraite, l'administration poursuivra l'exercice entamé en 2012 en vue de revoir le partage des coûts des régimes entre les parties ainsi que le partage des risques. Les négociations progressent entre les parties (Ville, syndicats, associations), et des comités techniques ont été créés, entre autres, avec les organismes gouvernementaux sur les aspects légaux et réglementaires.

Toujours au sujet des régimes de retraite, il faut mentionner que les mesures d'allégement qui ont été mises en place pour atténuer les charges financées par taxation au cours de 2012, soit 100 M\$, sont réduites à 80 M\$ pour le budget de 2013.

Également, un montant non récurrent de 17 M\$ a été ajouté au budget en prévision des élections municipales en novembre 2013.

Par ailleurs, le financement des arrondissements a fait l'objet de travaux particuliers. En effet, l'administration a dévoilé, en juin 2012, le nouveau modèle de financement des arrondissements. Le budget de 2013 intègre les premiers éléments de ce nouveau modèle :

- l'indexation des transferts aux arrondissements;
- la couverture des coûts liés au développement immobilier;
- la révision du financement des bibliothèques;
- la mise à niveau des arrondissements sous-dotés.

De plus, la Ville cède aux arrondissements un espace fiscal de 5 ¢ par 100 \$ d'évaluation. La cession de cet espace fiscal n'engendre aucun impact sur les charges fiscales des contribuables et contribue à augmenter l'autonomie financière des arrondissements tout en leur transférant le bénéfice de la croissance naturelle de l'assiette fiscale qui y est lié.

La réforme du financement des arrondissements sera complétée pour le budget de 2014.

Parmi les autres principales hypothèses qui ont guidé la confection du budget de 2013, il faut noter : un taux d'inflation de 2,2 %, une indexation salariale de 2 % ainsi qu'un taux d'intérêt pour les emprunts projetés de 5,5 %.

Les éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal. Globalement, les quotes-parts sont en hausse de 1,2 %.

Pour le budget du conseil municipal, les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée des nouvelles valeurs foncières imposables et compensables de 2,1 milliards de dollars en 2013. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, il est à noter les points suivants :

- l'augmentation des charges fiscales générales limitée à 2,2 %;
- l'annualisation de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, introduite en 2011 et qui devrait générer 6 M\$ supplémentaires;
- l'augmentation des tarifs des stationnements extérieurs qui devrait procurer des revenus supplémentaires de 8,8 M\$;
- le maintien de l'utilisation des surplus des années antérieures, pour une valeur de 65 M\$;
- l'utilisation d'une somme de 5,6 M\$ provenant de la réserve financière destinée à la voirie;
- le financement à long terme de la contribution municipale de 18,2 M\$ aux projets d'investissement liés au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Enfin, un taux de 3 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement et un taux de 1,2 %, en ce qui a trait aux revenus de placements à court terme reliés à la gestion de l'encaisse.

L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts au financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations.

Tableau 3

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	BUDGET 2013						ÉCART (%) 2013-2012
	RÉEL 2011 ¹	COMPARATIF GLOBAL 2012	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO- MÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER ²	BUDGET GLOBAL 2013	
REVENUS							
Taxes	2 746 059,4	2 857 190,2	2 916 433,6	42 740,3	0,0	2 959 173,9	3,6
Paiements tenant lieu de taxes	227 816,4	233 377,5	242 989,6	0,0	0,0	242 989,6	4,1
Quotes-parts	378 785,9	393 326,3	0,0	2 147 598,3	(1 750 964,9)	396 633,4	0,8
Services rendus et autres revenus	820 214,4	801 295,9	635 984,4	218 083,3	(20 731,7)	833 336,0	4,0
Transferts	367 108,0	344 239,9	199 530,6	149 192,2	0,0	348 722,8	1,3
TOTAL – REVENUS	4 539 984,1	4 629 429,8	3 994 938,2	2 557 614,1	(1 771 696,6)	4 780 855,7	3,3
CHARGES							
Administration générale	844 529,5	977 881,6	592 840,4	419 353,7	(20 438,6)	991 755,5	1,4
Sécurité publique	954 971,9	998 720,0	18 141,5	1 018 010,4	0,0	1 036 151,9	3,7
Transport	786 295,3	808 012,0	368 971,1	470 198,3	0,0	839 169,4	3,9
Hygiène du milieu	382 277,5	414 924,7	199 944,8	235 753,7	0,0	435 698,5	5,0
Santé et bien-être	90 051,0	94 257,2	59 070,7	36 206,6	0,0	95 277,3	1,1
Aménagement, urbanisme et développement	190 906,3	209 123,8	149 657,3	75 982,3	(293,1)	225 346,5	7,8
Loisirs et culture	471 703,9	464 913,9	399 648,8	81 018,8	0,0	480 667,6	3,4
Frais de financement	388 281,8	393 688,3	252 276,2	133 987,7	0,0	386 263,9	(1,9)
TOTAL – CHARGES	4 109 017,2	4 361 521,5	2 040 550,8	2 470 511,5	(20 731,7)	4 490 330,6	3,0
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	0,0	0,0	1 750 964,9	0,0	(1 750 964,9)	-	-
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	376 004,1	382 165,5	231 792,3	156 724,7	0,0	388 517,0	1,7
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	4 485 021,3	4 743 687,0	4 023 308,0	2 627 236,2	(1 771 696,6)	4 878 847,6	2,8
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	54 962,8	(114 257,2)	(28 369,8)	(69 622,1)	-	(97 991,9)	
AFFECTATIONS							
Activités d'immobilisations	(23 245,3)	(30 581,2)	(20 689,3)	(14 093,7)	0,0	(34 783,0)	
Remboursement de capital	0,0	(32 166,8)	(23 997,2)	(7 714,7)	0,0	(31 711,9)	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(15 926,2)	84 188,8	80 460,4	750,0	0,0	81 210,4	
Réserves financières – Fonds de l'eau	0,0	(60 340,7)	(7 301,7)	(25 922,0)	0,0	(33 223,7)	
Montants à pourvoir dans le futur	63 438,5	153 157,1	(102,4)	116 602,5	0,0	116 500,1	
TOTAL - AFFECTATIONS	24 267,0	114 257,2	28 369,8	69 622,1	-	97 991,9	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	79 229,8	-	-	-	-	-	

¹ Le réel 2011 a été ajusté afin de le rendre comparable au budget de 2013.

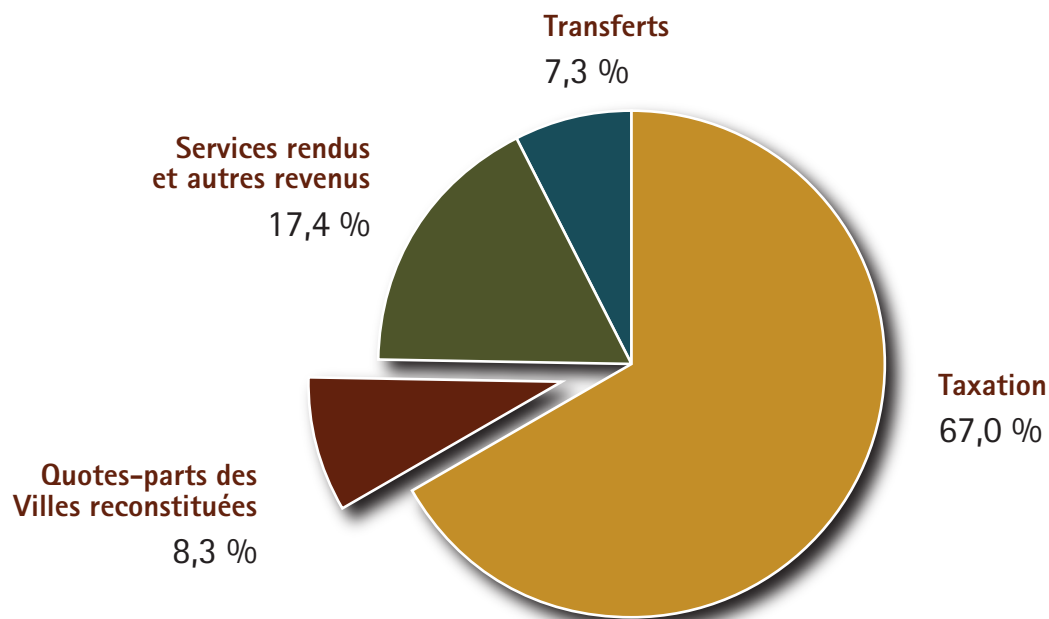
² Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable et les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération).

Tableau 4
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération

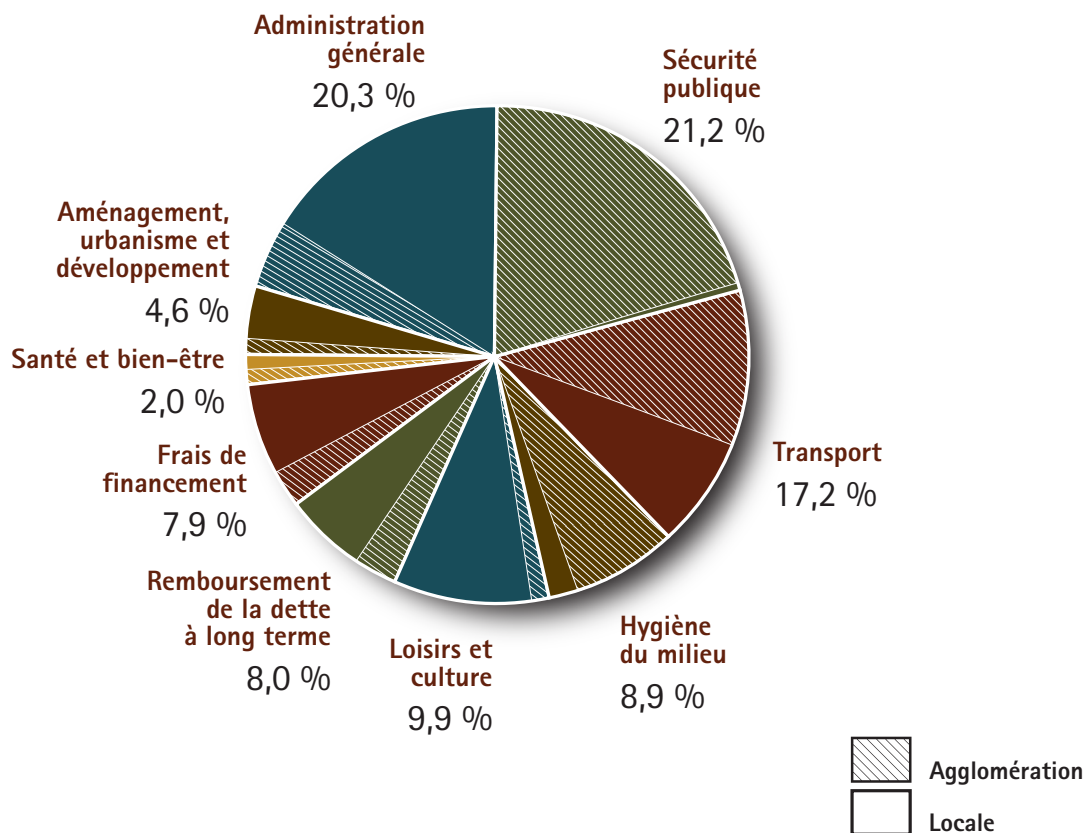
(en milliers de dollars)

	CONSEIL MUNICIPAL			CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%) 2013-2012	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%) 2013-2012
REVENUS						
Taxes	2 820 449,9	2 916 433,6	3,4	36 740,3	42 740,3	16,3
Paiements tenant lieu de taxes	233 377,5	242 989,6	4,1	0,0	0,0	-
Quotes-parts	0,0	0,0	-	2 123 024,9	2 147 598,3	1,2
Services rendus et autres revenus	612 662,7	635 984,4	3,8	209 374,5	218 083,3	4,2
Transferts	184 983,1	199 530,6	7,9	159 256,8	149 192,2	(6,3)
TOTAL – REVENUS	3 851 473,2	3 994 938,2	3,7	2 528 396,5	2 557 614,1	1,2
CHARGES						
Administration générale	549 642,1	592 840,4	7,9	448 687,7	419 353,7	(6,5)
Sécurité publique	17 661,0	18 141,5	2,7	981 059,0	1 018 010,4	3,8
Transport	350 170,7	368 971,1	5,4	457 841,3	470 198,3	2,7
Hygiène du milieu	190 488,3	199 944,8	5,0	224 436,4	235 753,7	5,0
Santé et bien-être	59 162,8	59 070,7	(0,2)	35 094,4	36 206,6	3,2
Aménagement, urbanisme et développement	142 057,4	149 657,3	5,3	67 359,5	75 982,3	12,8
Loisirs et culture	388 882,4	399 648,8	2,8	76 031,5	81 018,8	6,6
Frais de financement	253 968,2	252 276,2	(0,7)	139 720,1	133 987,7	(4,1)
TOTAL – CHARGES	1 952 032,9	2 040 550,8	4,5	2 430 229,9	2 470 511,5	1,7
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	1 729 698,6	1 750 964,9	1,2	0,0	0,0	-
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	221 044,4	231 792,3	4,9	161 121,1	156 724,7	(2,7)
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	3 902 775,9	4 023 308,0	3,1	2 591 351,0	2 627 236,2	1,4
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	(51 302,7)	(28 369,8)		(62 954,5)	(69 622,1)	
AFFECTATIONS						
Activités d'immobilisations	(19 743,0)	(20 689,3)		(10 838,2)	(14 093,7)	
Remboursement de capital	(24 452,1)	(23 997,2)		(7 714,7)	(7 714,7)	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	81 252,2	80 460,4		2 936,6	750,0	
Réserves financières – Fonds de l'eau	(6 603,6)	(7 301,7)		(53 737,1)	(25 922,0)	
Montants à pourvoir dans le futur	20 849,2	(102,4)		132 307,9	116 602,5	
TOTAL - AFFECTATIONS	51 302,7	28 369,8		62 954,5	69 622,1	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	-	-		-	-	

Graphique 1
Provenance des revenus



Graphique 2
Charges par fonctions



L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

La présente section fait l'analyse des activités de fonctionnement au regard des revenus du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

Les taxes et paiements tenant lieu de taxes

Tableau 5
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
TAXES							
Taxes sur la valeur foncière	2 740 309,3	2 831 112,3	3,3	0,0	0,0	-	2 831 112,3
Taxes sur une autre base	80 140,6	85 321,3	6,5	36 740,3	42 740,3	16,3	128 061,6
	2 820 449,9	2 916 433,6	3,4	36 740,3	42 740,3	16,3	2 959 173,9
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES							
Gouvernement du Québec	188 019,6	194 244,6	3,3	0,0	0,0	-	194 244,6
Gouvernement du Canada	34 157,8	37 179,4	8,8	0,0	0,0	-	37 179,4
Organismes municipaux	8 655,4	8 967,7	3,6	0,0	0,0	-	8 967,7
Autres organismes compensables	2 544,7	2 597,9	2,1	0,0	0,0	-	2 597,9
	233 377,5	242 989,6	4,1	-	-	-	242 989,6
TOTAL	3 053 827,4	3 159 423,2	3,5	36 740,3	42 740,3	16,3	3 202 163,5

Budget municipal

En 2013, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 105,6 M\$.

La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation des charges fiscales générales de 2,2 % qui génère des revenus supplémentaires de 64,9 M\$ en taxes et paiements tenant lieu de taxes;
- la croissance immobilière anticipée qui, par l'ajout de 1,7 milliard de dollars en nouvelles valeurs foncières imposables et de 400 M\$ en nouvelles valeurs compensables, permet de générer des revenus de 30 M\$;
- une augmentation de 8,8 M\$ des revenus de la taxe foncière sur les parcs de stationnement, hausse qui touche les parcs de stationnement extérieurs.

Budget de l'agglomération

En 2013, les revenus de taxes sont en hausse de 6 M\$ en raison de l'augmentation des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV). Cette taxe a été instaurée en juillet 2011 sur le territoire de l'agglomération afin de contribuer au financement de la Société de transport de Montréal. Compte tenu de son introduction en cours d'année, les revenus prévus passent de 26 M\$ au budget de 2012 à 32 M\$ au budget de 2013, tout en maintenant la taxe à 45 \$ par véhicule de promenade immatriculé.

Par ailleurs, le revenu de la taxe municipale destinée à financer les centres d'urgence 9-1-1 demeure à 10,7 M\$.

Tableau 6
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES BASÉS SUR LA VALEUR FONCIÈRE							
Taxe générale	2 372 435,6	2 369 611,9	(0,1)	0,0	0,0	-	2 369 611,9
Taxes de secteur							
Taxes relatives aux services	23 042,8	110 543,3	379,7	0,0	0,0	-	110 543,3
Taxes relatives aux investissements	74 350,5	79 903,6	7,5	0,0	0,0	-	79 903,6
	97 393,3	190 446,9	95,5	-	-	-	190 446,9
Taxe relative à l'eau	322 377,8	324 067,9	0,5	0,0	0,0	-	324 067,9
Taxe relative à la voirie	17 300,0	17 300,0	-	0,0	0,0	-	17 300,0
Compensation pour les immeubles des réseaux	149 352,8	155 268,3	4,0	0,0	0,0	-	155 268,3
Organismes municipaux et autres organismes compensables	11 200,1	11 565,6	3,3	0,0	0,0	-	11 565,6
Taxes sur les terrains vagues non desservis	842,2	815,3	(3,2)	0,0	0,0	-	815,3
	2 970 901,8	3 069 075,9	3,3	-	-	-	3 069 075,9
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES SUR UNE AUTRE BASE							
Tarification pour services municipaux							
Eau	26 728,6	26 070,2	(2,5)	0,0	0,0	-	26 070,2
Matières résiduelles	13 526,3	13 596,6	0,5	0,0	0,0	-	13 596,6
Autres	757,9	681,9	(10,0)	10 740,3	10 740,3	-	11 422,2
	41 012,8	40 348,7	(1,6)	10 740,3	10 740,3	-	51 089,0
Service de la dette	12 477,5	11 649,7	(6,6)	0,0	0,0	-	11 649,7
Taxe sur les parcs de stationnement	18 732,5	27 498,7	46,8	0,0	0,0	-	27 498,7
Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade	0,0	0,0	-	26 000,0	32 000,0	23,1	32 000,0
Autres	10 702,8	10 850,2	1,4	0,0	0,0	-	10 850,2
	82 925,6	90 347,3	8,9	36 740,3	42 740,3	16,3	133 087,6
TOTAL	3 053 827,4	3 159 423,2	3,5	36 740,3	42 740,3	16,3	3 202 163,5

Budget municipal

Malgré une hausse des revenus de taxes et des paiements tenant lieu de taxes, nous observons une diminution de la taxe foncière générale. Cela est dû à la réforme du financement des arrondissements. En effet, la ville-centre libère en 2013 un espace fiscal de 5 ¢ par 100 \$ d'évaluation. Ainsi, une partie de la taxe foncière générale, représentant environ 87 M\$, est transférée vers les taxes de secteur relatives aux services. Ce transfert se fait à coût nul pour l'ensemble des contribuables.

Les quotes-parts

Tableau 7
Quotes-parts

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2013
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)		
QUOTES-PARTS					
Dépenses générales	1 817 894,7	1 856 101,7	2,1	(1 508 111,9)	347 989,8
Service de l'eau	104 990,1	106 482,4	1,4	(86 518,6)	19 963,8
Réserve financière de l'eau	108 800,0	92 400,0	(15,1)	(75 076,5)	17 323,5
Alimentation en eau potable	50 858,6	52 004,2	2,3	(47 879,3)	4 124,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	31 000,6	29 934,4	(3,4)	(27 594,7)	2 339,7
Service des premiers répondants	6 430,2	7 026,1	9,3	(5 783,9)	1 242,2
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 050,7	3 649,5	19,6	0,0	3 649,5
TOTAL	2 123 024,9	2 147 598,3	1,2	(1 750 964,9)	396 633,4

Budget de l'agglomération

En 2013, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 24,6 M\$.

La variation de ces revenus s'explique principalement par les mesures suivantes :

- une augmentation des charges d'agglomération de 35,9 M\$;
- une augmentation des besoins de financement par quotes-parts de 34,7 M\$, à la suite de la baisse globale des montants d'affectations;
- une hausse des autres revenus de 4,6 M\$ qui diminue les besoins de financement par quotes-parts.

Transactions interentités à éliminer

Les transactions à éliminer, présentées dans le tableau ci-dessus, illustrent la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal.

Les services rendus et autres revenus

Tableau 8
Services rendus et autres revenus

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2013
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)		
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	100,0	100,0	-	274,4	274,4	-	0,0	374,4
AUTRES SERVICES RENDUS	247 040,9	263 512,5	6,7	60 026,6	67 068,1	11,7	(20 731,7)	309 848,9
AUTRES REVENUS								
Imposition de droits								
Licences et permis	19 830,6	25 990,2	31,1	1 969,2	1 969,2	-	0,0	27 959,4
Droits de mutation immobilière	120 730,9	120 730,9	-	0,0	0,0	-	0,0	120 730,9
	140 561,5	146 721,1	4,4	1 969,2	1 969,2	-	-	148 690,3
Amendes et pénalités								
Contraventions – circulation et stationnement	99 740,7	103 409,2	3,7	75 763,7	74 747,4	(1,3)	0,0	178 156,6
Autres – amendes et pénalités	2 605,8	2 564,2	(1,6)	13 463,3	16 475,3	22,4	0,0	19 039,5
	102 346,5	105 973,4	3,5	89 227,0	91 222,7	2,2	-	197 196,1
Intérêts								
Arriérés de taxes	8 254,1	9 678,6	17,3	(583,6)	(513,1)	(12,1)	0,0	9 165,5
Fonds d'amortissement	31 014,0	31 701,9	2,2	17 586,0	17 271,9	(1,8)	0,0	48 973,8
Encaisse et autres intérêts	31 230,9	31 486,5	0,8	18 700,0	18 177,5	(2,8)	0,0	49 664,0
	70 499,0	72 867,0	3,4	35 702,4	34 936,3	(2,1)	-	107 803,3
Cession d'éléments d'actif	20 296,8	13 650,8	(32,7)	360,0	360,0	-	0,0	14 010,8
Contributions des organismes municipaux	24 428,0	24 428,0	-	21 300,0	21 300,0	-	0,0	45 728,0
Autres	7 390,0	8 731,6	18,2	514,9	952,6	85,0	0,0	9 684,2
TOTAL – AUTRES REVENUS	365 521,8	372 371,9	1,9	149 073,5	150 740,8	1,1	-	523 112,7
TOTAL – SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS	612 662,7	635 984,4	3,8	209 374,5	218 083,3	4,2	(20 731,7)	833 336,0

Services rendus aux organismes municipaux

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Budget municipal

Cette catégorie présente le revenu résultant de l'entente conclue entre l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount concernant le déneigement.

Budget de l'agglomération

Le revenu de 0,3 M\$ représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

Autres services rendus

Cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Budget municipal

En 2013, ce poste budgétaire est en hausse de 16,5 M\$. Les principaux éléments de variation proviennent d'Espace pour la vie où les revenus du planétarium sont en croissance de 4,2 M\$ et où sont prévus des revenus supplémentaires de 9 M\$ pour les Mosaïcultures internationales.

Budget de l'agglomération

Ce poste budgétaire est en hausse de 7,1 M\$. Les principaux éléments de variation de ce poste sont une hausse de 2,4 M\$ au Service de police, notamment pour l'entente sur le partage des produits de la criminalité avec le ministère du Revenu du Québec et le reclassement des revenus de 4,1 M\$ relatifs à l'inspection des aliments qui jadis se trouvaient dans la section des « Transferts gouvernementaux ».

Autres revenus

Les revenus comptabilisés dans cette rubrique sont répartis selon la nature des revenus : imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts, cessions d'éléments d'actif, contributions des organismes municipaux et autres.

Budget municipal

Ces revenus sont en hausse de 6,9 M\$, qui s'explique notamment par :

- une hausse de 6,2 M\$ provenant des licences et permis;
- une hausse de 3,7 M\$ provenant des amendes et pénalités;
- une baisse de 6,6 M\$ relativement à la vente d'éléments d'actifs qui s'explique par une correction de la prévision et par la cession aux arrondissements d'une portion de 4,3 M\$ de ces revenus. Cette cession est prévue dans le nouveau modèle pour le financement des arrondissements approuvé par l'administration;
- une hausse de 1,3 M\$ attribuable, entre autres, à une augmentation des primes provenant principalement de l'émission d'obligations.

Budget de l'agglomération

Cette catégorie de revenus est en hausse de 1,6 M\$. Ce montant comprend notamment :

- la perception des amendes et des pénalités qui est en hausse de 2 M\$;
- les revenus d'intérêts qui sont légèrement en baisse de 0,8 M\$.

Transactions interentités à éliminer

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Dans la catégorie des services rendus et autres revenus, les transactions à éliminer se composent principalement d'un montant de 12,1 M\$ pour la facturation immobilière et d'un montant de 8,6 M\$ pour le Centre des services partagés – matériel roulant et ateliers.

Les transferts

Tableau 9**Transferts**

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
TRANSFERTS DE DROITS							
Subventions du gouvernement du Québec							
Compensation relative au pacte fiscal	37 062,0	50 000,0	34,9	45 672,1	45 000,0	(1,5)	95 000,0
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	0,0	0,0	-	25 000,0
Autres	46 800,0	45 900,0	(1,9)	0,0	0,0	-	45 900,0
	108 862,0	120 900,0	11,1	45 672,1	45 000,0	(1,5)	165 900,0
TRANSFERTS LIÉS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS							
Subventions gouvernementales							
Relatives aux frais de financement de la dette à long terme	18 117,9	16 090,6	(11,2)	41 117,0	38 717,4	(5,8)	54 808,0
Relatives aux activités de fonctionnement	57 959,2	62 499,5	7,8	71 642,7	64 749,8	(9,6)	127 249,3
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement	44,0	40,5	(8,0)	825,0	725,0	(12,1)	765,5
	76 121,1	78 630,6	3,3	113 584,7	104 192,2	(8,3)	182 822,8
TOTAL	184 983,1	199 530,6	7,9	159 256,8	149 192,2	(6,3)	348 722,8

Transferts de droits

Les « transferts de droits » sont des subventions que le gouvernement verse à la Ville de Montréal et qui ne sont pas associés à une activité spécifique.

Budget municipal

Les transferts de droits sont en hausse de 12 M\$. Le principal élément de variation de cette catégorie est notre estimation de la hausse de la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier* (pacte fiscal). Cette augmentation s'explique par une croissance du niveau des dépenses taxables réelles, ce qui entraîne une hausse de la remise partielle de l'équivalent de la taxe de vente provinciale. Il faut rappeler que le montant anticipé en 2013 provenant de cette entente est établi en fonction des dépenses réelles de 2011.

Budget de l'agglomération

Les transferts de droits sont en baisse de 0,7 M\$. L'élément de variation est relatif à la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier*.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Cette rubrique comprend les revenus de transferts qui sont destinés à des fins précises. Ces transferts se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, ceux associés aux activités de fonctionnement.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme.

Tableau 10**Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF	BUDGET	ÉCART	COMPARATIF	BUDGET	ÉCART	BUDGET
	2012	2013	(%)	2012	2013	(%)	2013
Refinancement du déficit actuariel initial	11 391,6	11 170,7	(1,9)	0,0	0,0	-	11 170,7
Rénovation urbaine	3 629,3	3 044,9	(16,1)	1 235,9	1 252,3	1,3	4 297,2
Hygiène du milieu	459,6	478,4	4,1	0,0	0,0	-	478,4
Transport et voirie	2 617,9	1 220,8	(53,4)	1 955,0	1 370,3	(29,9)	2 591,1
Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-	27 238,0	25 716,6	(5,6)	25 716,6
Transport en commun - métro	0,0	0,0	-	10 650,9	10 346,0	(2,9)	10 346,0
Autres	19,5	175,8	801,5	37,2	32,2	(13,4)	208,0
TOTAL	18 117,9	16 090,6	(11,2)	41 117,0	38 717,4	(5,8)	54 808,0

Budget municipal

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme sont en baisse de 2 M\$. Cette baisse est attribuable à la diminution des dettes admissibles aux subventions, principalement pour le transport et la voirie.

Budget de l'agglomération

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme sont en baisse de 2,4 M\$. De fait, elle est attribuable à la diminution des dettes admissibles aux subventions, plus spécifiquement, celles relatives au traitement des eaux usées et au transport en commun (métro).

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Tableau 11**Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement***(en milliers de dollars)*

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF	BUDGET	ÉCART	COMPARATIF	BUDGET	ÉCART	BUDGET
	2012	2013	(%)	2012	2013	(%)	2013
Gestion des matières résiduelles	26 400,0	29 500,0	11,7	0,0	0,0	-	29 500,0
Projets « Montréal 2025 »	12 106,6	12 767,1	5,5	15 038,6	12 319,7	(18,1)	25 086,8
Rénovation urbaine	13 647,9	14 147,9	3,7	5 099,0	5 099,0	-	19 246,9
Développement économique local	0,0	0,0	-	15 580,9	15 580,9	-	15 580,9
Sécurité publique (police)	0,0	0,0	-	9 028,3	9 082,3	0,6	9 082,3
Lutte à la pauvreté	0,0	0,0	-	9 000,0	9 000,0	-	9 000,0
Projet des premiers répondants	0,0	0,0	-	7 953,0	7 953,0	-	7 953,0
Loisirs et culture	5 623,3	5 903,1	5,0	70,0	70,0	-	5 973,1
Inspection des aliments	0,0	0,0	-	4 178,0	0,0	(100,0)	-
Application de la loi	57,5	57,5	-	3 012,0	3 012,0	-	3 069,5
Violence conjugale	0,0	0,0	-	2 000,0	1 950,0	(2,5)	1 950,0
Autres	123,9	123,9	-	682,9	682,9	-	806,8
TOTAL	57 959,2	62 499,5	7,8	71 642,7	64 749,8	(9,6)	127 249,3

Budget municipal

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement sont en hausse de 4,5 M\$. L'élément principal expliquant l'écart est la révision à la hausse des redevances anticipées en vertu du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*.

Budget de l'agglomération

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement sont en baisse de 6,9 M\$. Parmi les principaux éléments expliquant cet écart, il est à noter :

- une baisse de 2,7 M\$ des subventions que le gouvernement du Québec accorde à des projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*;
- le reclassement des revenus de 4,2 M\$ relatifs à l'inspection des aliments vers la catégorie « Autres services rendus ».

Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement

Budget de l'agglomération

Le budget de cette rubrique est en baisse de 0,1 M\$. Cette diminution provient d'une révision de la projection pour le grand prix cycliste Pro-Tour.

L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT

Cette section présente l'analyse des activités de fonctionnement pour les charges, les quotes-parts et le financement du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

LES CHARGES

Administration générale

Tableau 12
Charges d'administration générale

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2013
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)		
Conseil municipal	47 829,4	51 660,2	8,0	1 636,9	1 083,5	(33,8)	0,0	52 743,7
Application de la loi	8 630,2	9 173,4	6,3	46 600,7	47 661,4	2,3	0,0	56 834,8
Gestion financière et administrative	207 577,5	231 142,3	11,4	4 883,1	0,0	(100,0)	(160,2)	230 982,1
Greffe	17 095,2	33 472,0	95,8	0,0	0,0	-	0,0	33 472,0
Évaluation	0,0	0,0	-	18 969,8	18 812,6	(0,8)	0,0	18 812,6
Gestion du personnel	40 772,9	47 580,2	16,7	0,0	0,0	-	0,0	47 580,2
Dépenses mixtes d'administration générale	(105 451,3)	(117 524,4)	11,4	105 451,3	117 524,4	11,4	0,0	-
Autres	333 188,2	337 336,7	1,2	271 145,9	234 271,8	(13,6)	(20 278,4)	551 330,1
TOTAL	549 642,1	592 840,4	7,9	448 687,7	419 353,7	(6,5)	(20 438,6)	991 755,5

Conseil municipal

Cette activité comprend principalement des charges reliées au conseil municipal, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement, au conseil d'agglomération et aux diverses commissions.

Budget municipal

Les crédits pour le conseil municipal sont en hausse de 3,8 M\$. Cette augmentation se situe notamment dans les arrondissements, pour 0,8 M\$ et à la Direction générale pour 3,2 M\$, soit une indexation de près de 1,1 M\$, des crédits supplémentaires de 0,4 M\$ pour le chantier de la démocratie et 1,2 M\$ pour la mise en place de la démarche de gestion allégée « Lean Management ».

Budget de l'agglomération

Des crédits de 1,1 M\$ sont prévus pour cette activité, notamment 0,6 M\$ pour le Secrétariat de liaison ainsi que 0,5 M\$ pour les frais de recherche et de secrétariat, conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*.

Application de la loi

Cette activité regroupe les activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements des conseils municipaux et d'agglomération ainsi que les activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération.

Budget municipal

En 2013, les charges relatives à cette activité sont en hausse de 0,5 M\$.

Budget de l'agglomération

Les crédits alloués à cette activité sont en hausse de 1,1 M\$, soit l'équivalent de l'indexation.

Gestion financière et administrative

Cette activité comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Budget municipal

Le montant global des crédits affectés à cette activité est en hausse de 23,6 M\$, dont 4,9 M\$ dans les arrondissements. Une augmentation de 6,9 M\$ est constatée à la suite de l'intégration de la fonction Finances, dont 4,9 M\$ proviennent du reclassement des crédits qui étaient budgétés en 2012 dans les dépenses d'agglomération. Le solde provient principalement de l'indexation ainsi que de transferts de budgets en provenance de diverses activités. De plus, le budget alloué aux technologies de l'information augmente de 2,9 M\$ afin d'améliorer le service aux utilisateurs.

Budget de l'agglomération

La baisse de 4,9 M\$ correspond à un reclassement de ces dépenses vers le budget municipal, à la suite de l'intégration de la fonction Finances.

Greffe

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, de recensements, de référendums et d'élections, la rédaction de procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances, ainsi que la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Budget municipal

Le total des crédits de cette activité est en hausse de 16,4 M\$ à la suite de l'ajout de 17 M\$ pour les coûts des élections municipales en 2013.

Évaluation

Cette activité regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les charges reliées à la gestion des ressources humaines telles que le recrutement et l'embauche du personnel ainsi que les relations de travail.

Budget municipal

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont en hausse de 6,8 M\$. Le budget du Service du capital humain et des communications augmente de 6,3 M\$ expliqué par l'indexation des ressources ainsi qu'un réaménagement des budgets entre activités. De plus, un budget supplémentaire de 0,8 M\$ a été alloué pour le programme de formation destiné aux gestionnaires de la Ville.

Dépenses mixtes d'administration générale

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain et communications, etc.) sont budgétisées comme dépenses de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le Règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ». Pour plus de renseignements sur la répartition des dépenses mixtes, voir l'annexe 2.

Budget municipal

Les crédits négatifs de 117,5 M\$ représentent les dépenses mixtes d'administration générale qui sont imputées au budget du conseil d'agglomération, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes. Il s'agit d'une variation de 12 M\$. Cet écart résulte de l'augmentation des dépenses mixtes d'administration générale des unités de soutien, principalement à la suite de la centralisation des ressources destinées à la fonction Finances et à celles reliées à l'Approvisionnement.

Budget de l'agglomération

En 2013, les crédits inclus dans cette activité sont de 117,5 M\$, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes. La variation de 12 M\$ résulte de la hausse des dépenses des unités de soutien, tel qu'il a été indiqué précédemment.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception, les charges en communications institutionnelles, certaines provisions pour les charges de rémunération (équité salariale, employés qui sont libérés syndicalement à temps plein et couverts institutionnellement, accidentés du travail en retour progressif, etc.) et les dépenses relatives aux régimes de retraite (services passés).

Budget municipal

Le total des crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » est en hausse de 4,1 M\$ et s'explique notamment par :

- une diminution de 12,9 M\$ pour les dépenses relatives aux régimes de retraite (services passés);
- des économies anticipées par la mise en place d'une démarche de gestion allégée « Lean Management » pour 9 M\$;
- des économies prévues à la suite de la révision des processus d'approvisionnement pour 5,3 M\$;
- des économies escomptées relativement aux régimes de retraite, pour 7,6 M\$;
- un ajout de 4,8 M\$ afin de réduire le recours à l'emprunt comme source de financement de certaines dépenses d'immobilisations telle la main-d'œuvre;
- une hausse de 27,3 M\$ à la suite d'ajustements techniques, notamment la centralisation de certaines dépenses à l'égard de la gestion immobilière et la facturation interne du matériel roulant;
- une augmentation de crédits pour les pertes sur perception de 2,3 M\$;
- une somme de 0,3 M\$ pour la contribution à l'Union des municipalités du Québec;
- une hausse de 0,8 M\$ des dépenses contingentes associée à l'accroissement du budget municipal.

Budget de l'agglomération

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est en baisse de 36,9 M\$. Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

- une baisse de 19,2 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite (services passés);
- des économies anticipées par la mise en place d'une gestion allégée « Lean Management » pour 12,5 M\$;
- des économies prévues à la suite de la révision des processus d'approvisionnement pour 2,7 M\$;
- des économies escomptées relativement aux régimes de retraite, pour 9,4 M\$;
- une hausse de 0,3 M\$ des dépenses contingentes, associée à un accroissement du budget d'agglomération;
- l'ajout de 3,2 M\$ afin de réduire le recours à l'utilisation de l'emprunt comme source de financement de certaines dépenses d'immobilisations, telle la main-d'œuvre;
- l'ajout de 0,6 M\$ pour les Jeux mondiaux des policiers et des pompiers – Montréal 2017.

Transactions à éliminer

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Elles se composent principalement de frais de location, d'administration, de gestion, de formation, d'impression et de frais immobiliers.

Sécurité publique

Tableau 13
Charges de sécurité publique

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2013
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)		
Police	9 516,9	9 125,7	(4,1)	639 700,4	661 727,2	3,4	0,0	670 852,9
Sécurité incendie	0,0	0,0	-	332 364,3	346 422,9	4,2	0,0	346 422,9
Sécurité civile	1 281,5	1 509,8	17,8	1 210,7	1 421,2	17,4	0,0	2 931,0
Autres	6 862,6	7 506,0	9,4	7 783,6	8 439,1	8,4	0,0	15 945,1
TOTAL	17 661,0	18 141,5	2,7	981 059,0	1 018 010,4	3,8	-	1 036 151,9

Police

Cette fonction comprend les charges associées à la protection de la vie et des biens des citoyens, au maintien de la paix et de la sécurité publique, à la prévention du crime et au respect des lois et règlements en vigueur.

Budget municipal

Une baisse de budget de 0,4 M\$ est constatée pour refléter la diminution d'un engagement financier relatif au régime de retraite des policiers qui étaient au service de la Ville de Montréal avant 1971.

Budget de l'agglomération

Les dépenses augmentent de 22 M\$ en 2013, essentiellement pour rencontrer les modalités et paramètres salariaux spécifiés par les conventions collectives. Par ailleurs, sur le plan du personnel policier, soulignons que le Service de police augmente son effectif de 50 années-personnes, augmentation qui s'explique par le maintien à l'emploi des policiers additionnels engagés en 2012, notamment pour assumer de nouveaux prêts de service en 2013.

Sécurité incendie

Cette activité porte principalement sur la lutte contre les incendies pour ce qui est des interventions, de la prévention et des enquêtes. Également, elle comprend un volet associé au service de premiers répondants en cas d'urgence médicale.

Budget de l'agglomération

En 2013, le budget s'est accru de 14,1 M\$, soit une augmentation de 4,2 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 2,9 M\$ du budget associé au plan quinquennal de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;
- une augmentation de 9,9 M\$ de la rémunération globale liée à l'actualisation de la masse salariale conformément aux conventions collectives;
- une augmentation de 2,4 M\$ afin de répondre à des besoins urgents en équipement de combat des incendies.

Sécurité civile

La sécurité civile regroupe les actions favorisant la prévention des sinistres et les interventions en cas de sinistres ou de désastres naturels. Elle comprend également les dépenses reliées à l'organisation et à la coordination des mesures d'urgence relevant du centre de sécurité civile du Service de la sécurité incendie.

Autres – Sécurité publique

Cette activité concerne les budgets dédiés par les arrondissements au soutien de divers programmes municipaux de sécurité publique ainsi que les dépenses consacrées à la sécurité aux traverses des écoliers.

Budget municipal

L'essentiel de la hausse de 0,6 M\$ reflète les augmentations prévues pour les contrats de fourrière animale et les services de gardiennage et de sécurité sur le territoire des arrondissements.

Budget de l'agglomération

La hausse de 0,7 M\$ est associée à l'augmentation de la masse salariale des brigadiers scolaires sur le territoire de l'agglomération. Cette augmentation s'explique par les ajustements salariaux décrétés dans le cadre du programme sur l'équité salariale.

Transport

Tableau 14
Charges de transport

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
Réseau routier							
Voirie municipale	128 192,1	134 365,4	4,8	1 412,3	2 062,3	46,0	136 427,7
Enlèvement de la neige	153 967,4	158 410,7	2,9	0,0	0,0	-	158 410,7
Éclairage des rues	32 096,9	33 682,0	4,9	0,0	0,0	-	33 682,0
Circulation et stationnement	35 762,1	38 587,3	7,9	0,0	0,0	-	38 587,3
	350 018,5	365 045,4	4,3	1 412,3	2 062,3	46,0	367 107,7
Transport collectif	80,3	80,3	-	445 677,3	459 877,3	3,2	459 957,6
Autres	71,9	3 845,4	-	10 751,7	8 258,7	(23,2)	12 104,1
TOTAL	350 170,7	368 971,1	5,4	457 841,3	470 198,3	2,7	839 169,4

Réseau routier

Cette fonction rassemble essentiellement les charges liées à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil municipal.

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, la compétence de l'agglomération sur le réseau de voirie se limite exclusivement à la détermination des normes minimales de gestion du réseau, des normes d'harmonisation, des règles de signalisation et de contrôle de la circulation et des fonctionnalités des voies artérielles, à la planification générale du réseau ainsi qu'aux travaux concernant certaines voies particulières. Ainsi, les activités d'agglomération couvrent particulièrement les activités d'arpentage foncier, de cartographie et de laboratoire d'ingénierie liées directement à la planification et à la surveillance des projets d'immobilisations en infrastructures.

Budget municipal

L'accroissement du budget de 15 M\$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 8,1 M\$ relativement à la rémunération globale des ressources affectées à cette activité par les arrondissements. Cette hausse est attribuable, d'une part, à l'indexation de la masse salariale et, d'autre part, à l'ajout de ressources dédiées notamment à l'entretien de la chaussée et au marquage de rues;
- une augmentation de 2 M\$ aux budgets dédiés par les arrondissements aux contrats de déneigement et de transport de la neige;
- la constitution, par les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-ouest, d'une réserve totalisant 1,7 M\$ pour divers contrats liés notamment à la réalisation de grands projets;
- une augmentation de 0,9 M\$ consacrée à la création de postes d'agents de stationnement afin de renforcer l'application de la réglementation sur le territoire de la Ville.

Budget de l'agglomération

La hausse du budget de la voirie municipale découle d'une augmentation de 0,7 M\$ relative aux activités de géomatique et de planification intégrée et soutien aux opérations.

Transport collectif

Budget municipal

Ce budget regroupe les montants consacrés à la navette fluviale Lachine-Châteauguay ainsi qu'au service de navette Batobus entre les parcs Saint-Louis et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Lachine.

Budget de l'agglomération

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

En 2013, le budget alloué au transport collectif s'est accru de 14,2 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 15 M\$ de la participation de la Ville au financement des dépenses d'exploitation de la STM, portant ainsi la contribution de base de la Ville à 387,9 M\$ en 2013. Cette hausse s'explique essentiellement par les besoins croissants de la STM en termes d'amélioration des services;
- une baisse de 3,8 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal au financement des immobilisations du PTI 2013-2015 de la STM, dans le cadre du programme d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Cette contribution est établie en fonction du niveau des investissements admissibles projetés par la STM;
- une augmentation de 3 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT, attribuable essentiellement à la croissance de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal et des coûts d'exploitation des trains de banlieue.

Autres

Budget municipal

Le budget dédié à cette fonction a augmenté de 3,8 M\$. Cette hausse reflète la correction de l'imputation de certaines dépenses associées au réseau artériel entre les budgets municipal et d'agglomération.

Budget de l'agglomération

En 2013, la baisse du budget de 2,5 M\$ reflète principalement :

- la correction de l'imputation de certaines dépenses associées au réseau artériel entre les budgets municipal et d'agglomération;
- la hausse de 0,8 M\$ pour les frais de perception de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TVI) facturés par la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ).

Hygiène du milieu

Tableau 15
Charges d'hygiène du milieu

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	719,4	542,6	(24,6)	60 276,1	51 063,5	(15,3)	51 606,1
Réseau de distribution de l'eau potable	51 729,7	56 236,3	8,7	12 355,0	26 865,2	117,4	83 101,5
Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-	60 486,8	62 128,0	2,7	62 128,0
Réseaux d'égout	27 387,7	33 245,9	21,4	8 819,3	12 832,6	45,5	46 078,5
	79 836,8	90 024,8	12,8	141 937,2	152 889,3	7,7	242 914,1
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés	60 244,6	61 669,4	2,4	50 281,5	51 196,3	1,8	112 865,7
Matières recyclables et autres	43 675,3	40 901,6	(6,4)	23 846,3	22 840,8	(4,2)	63 742,4
	103 919,9	102 571,0	(1,3)	74 127,8	74 037,1	(0,1)	176 608,1
Protection de l'environnement							
Autres	5 765,6	6 426,7	11,5	8 371,4	8 827,3	5,4	15 254,0
	966,0	922,3	(4,5)	0,0	0,0	-	922,3
TOTAL	190 488,3	199 944,8	5,0	224 436,4	235 753,7	5,0	435 698,5

Eau et égout

Cette activité regroupe les charges associées, d'une part, à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, compétence qui relève du conseil municipal, et, d'autre part, à la production de l'eau potable, à l'interception et à l'assainissement des eaux usées ainsi qu'à l'entretien des réseaux principaux d'aqueduc et d'égout, compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Budget municipal

Le budget de l'eau et de l'égout augmente de 10,2 M\$. Cette variation est attribuable principalement aux éléments suivants :

- une hausse du budget des arrondissements de 3,6 M\$ qui s'explique par les rajustements de la masse salariale conformément aux conventions collectives (1,8 M\$) ainsi que par une augmentation des biens et services pour refléter la réalité des opérations courantes relativement à cette activité (1,8 M);
- une hausse du budget de 6,6 M\$, liée à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, est justifiée par les variations suivantes :
 - l'augmentation budgétaire de 5,7 M\$ pour les activités d'entretien réalisées en collaboration avec les arrondissements;
 - la hausse de 0,4 M\$ en vue de désengorger la phase des études hydrauliques, ce qui favorisera l'accroissement du taux de réalisation des projets d'immobilisations sur les réseaux secondaires;
 - la hausse du budget de 0,5 M\$ quant à l'augmentation du nombre d'interventions à la suite des activités accrues d'auscultation des conduites d'égout et de dépistage de fuites d'eau.

Budget de l'agglomération

La hausse de 11 M\$ constatée à ce poste budgétaire s'explique principalement par ces éléments :

- l'augmentation de provisions budgétaires de l'ordre de 3,5 M\$ pour les études hydrauliques, l'installation de capteurs et la fluctuation des prix et des volumes de produits chimiques;
- une hausse de 1,7 M\$ pour les travaux d'inspection et de récurage du réseau d'égout de l'agglomération;
- l'augmentation de 1,3 M\$ surtout liée à l'optimisation et à l'inspection des vannes, au projet de contrôle de pression dans les conduites primaires et à la remise en service du réservoir Rosemont;
- une augmentation de 3 M\$, notamment pour le soutien technique aux laboratoires, pour les mesures d'urgence à l'occasion d'événements critiques, pour l'entretien des collecteurs ainsi que pour la coordination des travaux;
- une hausse de 1,5 M\$ pour refléter la création de postes pour les activités financières et la protection des éléments de l'actif de l'eau.

Matières résiduelles

Cette activité regroupe toutes les opérations reliées à la collecte, au transport, au traitement, à la valorisation et à l'élimination des déchets domestiques, des matières recyclables (journaux, imprimés, carton, verre, métal et plastique), des matériaux secs, des matières organiques (résidus verts, boues organiques) et des matières dangereuses.

Les opérations qui relèvent du conseil municipal comprennent exclusivement la collecte et le transport des déchets et des matières jusqu'aux lieux de transbordement, d'élimination, de traitement ou de valorisation.

Les opérations qui relèvent du conseil d'agglomération sont reliées au traitement, à la valorisation ou à l'élimination de l'ensemble des déchets et des matières ainsi qu'à la gestion des matières dangereuses.

Budget municipal

Le budget associé aux matières résiduelles est en baisse de 1,3 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- le retrait d'un budget de 6,8 M\$ résultant de la fin du projet d'achat de bacs de recyclage dans les arrondissements;
- un montant additionnel de 1,6 M\$ pour la collecte de résidus verts;
- une hausse de 4 M\$ au budget des arrondissements principalement pour l'augmentation de la masse salariale en fonction des conventions collectives en vigueur, l'indexation prévue aux contrats de collecte sélective et l'ajout de 8,9 cols bleus pour l'intensification des collectes de déchets.

Budget de l'agglomération

La baisse de 0,1 M\$ provient de l'accroissement du budget de 0,9 M\$ pour les redevances que la Ville aura à verser en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* qui découle de l'application de la *Loi abolissant le ministère des services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-20114 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des*

dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (titre modifié) et par une baisse de 1 M\$ pour la valorisation et le traitement des matières recyclables qui s'explique principalement par une réévaluation des budgets requis pour le traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement, qui inclut notamment la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit et le traitement des sols contaminés, ainsi qu'aux autres activités relatives à l'hygiène du milieu.

Santé et bien-être

Tableau 16
Charges de santé et de bien-être

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
Inspection des aliments	0,0	0,0	-	4 487,2	4 739,7	5,6	4 739,7
Logement social	17 765,6	17 809,5	0,2	20 859,4	21 321,2	2,2	39 130,7
Sécurité du revenu	29 244,2	29 220,0	(0,1)	0,0	0,0	-	29 220,0
Autres	12 153,0	12 041,2	(0,9)	9 747,8	10 145,7	4,1	22 186,9
TOTAL	59 162,8	59 070,7	(0,2)	35 094,4	36 206,6	3,2	95 277,3

Inspection des aliments

Cette activité regroupe les dépenses relatives à l'application des lois et des règlements ainsi qu'à toutes les poursuites intentées par la cour municipale qui ont trait à l'inspection des aliments. Ces charges sont remboursées principalement par les programmes de subventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) rattachés à cette activité de compétence d'agglomération.

Logement social

Cette rubrique comprend le budget correspondant au développement de logements sociaux et abordables, incluant les programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec – volet social et communautaire. De plus, cette activité regroupe la quote-part versée à des organismes gouvernementaux, notamment à la Communauté métropolitaine de Montréal pour combler des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation.

Sécurité du revenu

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a pris en charge la gestion et les activités liées au programme gouvernemental de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Conséquemment, la rémunération globale des employés assignés à cette activité est entièrement remboursée par le gouvernement du Québec.

Autres

Cette section englobe toutes les autres dépenses liées à l'activité « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, aux projets communautaires, à la politique familiale de même qu'à la lutte contre les gangs de rue.

Aménagement, urbanisme et développement

Tableau 17
Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2013
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)		
Aménagement, urbanisme et zonage	44 827,5	50 654,3	13,0	4 845,7	4 045,8	(16,5)	0,0	54 700,1
Promotion et développement économique								
Industrie et commerce	54 325,4	55 342,5	1,9	51 591,1	60 999,3	18,2	0,0	116 341,8
Tourisme	45,0	45,0	-	1 000,0	1 000,0	-	0,0	1 045,0
Autres	38,6	124,9	223,6	0,0	0,0	-	0,0	124,9
	54 409,0	55 512,4	2,0	52 591,1	61 999,3	17,9	-	117 511,7
Rénovation urbaine	37 516,7	38 076,7	1,5	9 760,0	9 622,3	(1,4)	0,0	47 699,0
Autres	5 304,2	5 413,9	2,1	162,7	314,9	93,5	(293,1)	5 435,7
TOTAL	142 057,4	149 657,3	5,3	67 359,5	75 982,3	12,8	(293,1)	225 346,5

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. La plupart de ces activités relèvent de la compétence du conseil municipal.

Budget municipal

En 2013, le budget présente une augmentation de 5,8 M\$ qui s'explique principalement par une hausse de 4,4 M\$ de la rémunération globale conformément aux conventions collectives et l'ajout de ressources permettant de renforcer les services de première ligne, notamment la délivrance des permis et les inspections et d'améliorer les délais d'intervention dans les arrondissements

Promotion et développement économique

Cette activité regroupe les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout autre programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

Budget municipal

En 2013, le budget s'est accru de 1,1 M\$. Cette majoration s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une hausse de 4 M\$ de la contribution accordée au Partenariat du Quartier des spectacles dans le contexte du programme « *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* »;
- une baisse de 2,8 M\$ associée principalement à la révision du financement des études préliminaires des grands projets dans le programme « *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* ».

Budget de l'agglomération

En 2013, le budget connaît une forte hausse de 9,4 M\$. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :

- une bonification de 12,7 M\$ du programme *Réussir@Montréal – Industrie*, mis sur pied par la Ville en vue d'accélérer l'investissement immobilier industriel à Montréal, d'améliorer la compétitivité de la ville à l'échelle régionale et de maintenir une structure économique diversifiée;
- l'allocation d'une contribution de 0,5 M\$ à l'organisme Montréal International qui offre des services-conseils et gère le programme de soutien financier « *Fonds de développement International de Montréal* » (FODIM) dans le but d'inciter des organisations internationales à s'établir à Montréal.
- une baisse de 2,6 M\$ associée essentiellement à la révision du financement des études préliminaires des grands projets dans le programme « *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* »;
- une baisse de 1,4 M\$ des contributions dans le contexte du programme « *PR@M – Commerce* » à la suite de la finalisation des projets.

Autres

Cette rubrique comprend le coût des travaux que la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à de tierces parties.

Loisirs et culture

Tableau 18
Charges de loisirs et de culture

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
Activités récréatives							
Centres communautaires	62 581,0	55 418,2	(11,4)	67,7	148,0	118,6	55 566,2
Patinoires intérieures et extérieures	37 579,5	35 026,7	(6,8)	837,6	411,2	(50,9)	35 437,9
Piscines, plages et ports de plaisance	38 637,4	35 320,0	(8,6)	27,9	61,5	120,4	35 381,5
Parcs et terrains de jeu	105 128,5	111 774,0	6,3	21 962,1	22 980,5	4,6	134 754,5
Expositions et foires	401,6	425,4	5,9	0,0	0,0	-	425,4
Autres	10 478,0	10 556,1	0,7	750,0	725,2	(3,3)	11 281,3
	254 806,0	248 520,4	(2,5)	23 645,3	24 326,4	2,9	272 846,8
Activités culturelles							
Centres communautaires	17 821,3	16 225,3	(9,0)	0,0	0,0	-	16 225,3
Bibliothèques	65 232,4	72 857,4	11,7	8 171,2	8 364,7	2,4	81 222,1
Musées et centres d'exposition	31 586,7	42 776,3	35,4	31 175,0	34 896,8	11,9	77 673,1
Autres	19 436,0	19 269,4	(0,9)	13 040,0	13 430,9	3,0	32 700,3
	134 076,4	151 128,4	12,7	52 386,2	56 692,4	8,2	207 820,8
TOTAL	388 882,4	399 648,8	2,8	76 031,5	81 018,8	6,6	480 667,6

Le budget destiné aux activités de loisirs et de culture s'est accru de 15,8 M\$.

Activités récréatives

Le budget des activités récréatives est relatif à la prestation de services de sports et de loisirs pour les citoyens ainsi qu'à l'entretien des parcs et des espaces verts sur le territoire de Montréal.

Budget municipal

Dans l'ensemble, cette activité est principalement gérée par les arrondissements. Pour 2013, ces derniers ont révisé l'allocation de leurs ressources humaines et financières afin d'arrimer fidèlement leur budget à la réalité de leurs priorités et de leur fonctionnement, et ainsi favoriser une meilleure reddition de compte à cet égard. Cette révision d'allocation de ressources budgétaires est le principal facteur sous-jacent de la diminution nette de 6,3 M\$ constatée dans cette activité, permettant ainsi aux arrondissements d'allouer les budgets ainsi libérés vers d'autres activités, notamment vers les activités culturelles.

Activités culturelles

Les activités culturelles regroupent la gestion, la coordination et la réalisation d'événements et d'activités dans les bâtiments à vocation culturelle et patrimoniale, notamment les bibliothèques, les centres communautaires et les sites d'exposition.

Budget municipal

Le budget augmente de 17,1 M\$. Cette variation s'illustre par les éléments suivants :

- une augmentation de 7,6 M\$ dans l'activité « Bibliothèques » est attribuable principalement à l'allocation d'un budget central de 3,6 M\$ dédié au développement de l'ensemble du réseau des bibliothèques afin d'accroître l'offre de service;

- une hausse de 11,2 M\$ dans l'activité « Musées et centres d'exposition » s'explique notamment par l'allocation de ressources additionnelles de 9 M\$ pour soutenir l'événement Mosaïcultures internationales et un budget additionnel de 4 M\$ pour l'ouverture du nouveau planétarium.

Budget de l'agglomération

Le budget d'agglomération des activités culturelles est en hausse de 4,3 M\$. Cette variation s'explique particulièrement par une augmentation de 3,7 M\$ du déficit d'exploitation de l'Espace pour la vie. Par ailleurs, une augmentation de 0,5 M\$ de la contribution au Conseil des arts est accordée.

Frais de financement

Tableau 19
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
Dette à long terme							
Intérêts et autres frais	252 658,1	250 966,1	(0,7)	139 615,6	133 883,2	(4,1)	384 849,3
	252 658,1	250 966,1	(0,7)	139 615,6	133 883,2	(4,1)	384 849,3
Autres frais de financement	1 310,1	1 310,1	-	104,5	104,5	-	1 414,6
TOTAL	253 968,2	252 276,2	(0,7)	139 720,1	133 987,7	(4,1)	386 263,9

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Elle comprend aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal, qui relèvent du conseil municipal, ainsi que les frais relatifs au financement à long terme de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, qui relèvent du conseil d'agglomération depuis 2002. Précisons que le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Financement », à la page 51.

Budget municipal

Les charges relatives aux frais de financement présentent une diminution de 1,7 M\$ qui s'explique par les éléments suivants:

- une réduction de 3,1 M\$, attribuable, d'une part, à un volume important d'emprunts qui viennent à échéance au cours de 2013 et, d'autre part, à la diminution du volume d'emprunts qui découle directement d'un taux de réalisation moindre des dépenses en immobilisations nécessitant un financement par emprunt, par rapport aux prévisions d'investissement des années antérieures;
- une hausse de 1,4 M\$ pour le financement et le refinancement des dépenses en immobilisations non-subsventionnées de la STM qui se réalisent à des niveaux plus élevés que l'an dernier. Une augmentation équivalente en revenu est prévue pour refléter les montants remboursés par la STM à la Ville de Montréal.

Budget de l'agglomération

Les frais de financement présentent une diminution de 5,7 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une réduction de 15,2 M\$, attribuable, d'une part, à un volume important d'emprunts qui viennent à échéance au cours de 2013 et, d'autre part, à la diminution du volume d'emprunts découlant directement d'un taux de réalisation moindre des dépenses en immobilisations nécessitant un financement par emprunt, par rapport aux prévisions d'investissement des années antérieures;
- une augmentation de l'ordre de 9,5 M\$ attribuable au fait que le budget 2012 prévoyait un gain de change non-récurrent relativement au refinancement en dollars canadiens d'une dette libellée en devises américaines. Ce gain était budgété en diminution des frais de financement en 2012.

LES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION

Ce poste présente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consulter la section « Quotes-parts » du présent document.

Tableau 20

Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
QUOTES-PARTS			
Dépenses générales	1 475 679,8	1 508 111,9	2,2
Service de l'eau	85 226,0	86 518,6	1,5
Réserve financière de l'eau	88 318,6	75 076,5	(15,0)
Alimentation en eau potable	46 608,1	47 879,3	2,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	28 577,4	27 594,7	(3,4)
Service des premiers répondants	5 288,7	5 783,9	9,4
TOTAL	1 729 698,6	1 750 964,9	1,2

LE FINANCEMENT

Tableau 21
Financement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	BUDGET 2013
Remboursement de la dette à long terme	221 044,4	231 792,3	4,9	161 121,1	156 724,7	(2,7)	388 517,0

Remboursement de la dette à long terme

Budget municipal

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 10,8 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une augmentation de 8,9 M\$, attribuable à la hausse du volume d'emprunts liés à la dette historique, qui viennent à échéance au cours de 2013;
- une hausse de 1,9 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

Budget de l'agglomération

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 4,4 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une réduction de 9,5 M\$ attribuable au fait que le budget 2012 prévoyait un remboursement accéléré de capital conséquemment à un gain de change non-récurrent de 9,5 M\$ découlant du refinancement en dollars canadiens d'une dette libellée en devises américaines;
- une augmentation de 2,5 M\$ attribuable à une révision à la baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations;
- une hausse de 1,3 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 1,3 M\$, attribuable à la hausse du volume d'emprunts liés à la dette historique, qui viennent à échéance au cours de 2013.

L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – AFFECTATIONS

Tableau 22
Affectations

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		GLOBAL
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	BUDGET 2013
Activités d'immobilisations	(19 743,0)	(20 689,3)	(10 838,2)	(14 093,7)	(34 783,0)
Remboursement de capital	(24 452,1)	(23 997,2)	(7 714,7)	(7 714,7)	(31 711,9)
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	81 252,2	80 460,4	2 936,6	750,0	81 210,4
Réserves financières – Fonds de l'eau	(6 603,6)	(7 301,7)	(53 737,1)	(25 922,0)	(33 223,7)
Montants à pourvoir dans le futur	20 849,2	(102,4)	132 307,9	116 602,5	116 500,1
TOTAL	51 302,7	28 369,8	62 954,5	69 622,1	97 991,9

Activités d'immobilisations

Les activités d'immobilisations désignent l'affectation budgétaire destinée aux projets d'immobilisations.

Budget municipal

Une somme de 20,7 M\$ est inscrite au budget du conseil municipal pour les activités d'immobilisations. De celle-ci, un montant de 2,8 M\$ provenant des revenus du Fonds de l'eau est prévu pour le paiement comptant de la main-d'œuvre capitalisée aux projets d'immobilisations liés à l'eau. De plus, 17,3 M\$ sont également budgétisés pour le paiement comptant d'investissements liés à la voirie, soit la totalité des sommes perçues en 2013 par la taxe relative à la voirie. Enfin, une somme de 0,6 M\$ est prévue pour l'acquisition d'un terrain destiné à l'aménagement d'un parc, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Budget de l'agglomération

Le montant de 14,1 M\$ provient des revenus du Fonds de l'eau et est destiné au paiement comptant de la main-d'œuvre capitalisée aux projets d'immobilisations liés à l'eau. Ce montant est en hausse de près de 3,3 M\$.

Remboursement de capital

Budget municipal

Des affectations de près de 24 M\$ servent à effectuer un remboursement d'emprunts pour financer des dépenses de fonctionnement des années antérieures, dont principalement le remboursement de la dette actuarielle initiale de l'ex-Ville de Montréal.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, le remboursement de capital de 7,7 M\$ est attribuable au remboursement d'emprunts servant à financer des dépenses de fonctionnement des années antérieures et, plus précisément, l'emprunt relié au financement de la contribution financière au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL-STM).

Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Aux fins de l'équilibre budgétaire, il est prévu d'utiliser les excédents des exercices antérieurs et les réserves.

Budget municipal

Pour le budget de 2013, il est prévu d'utiliser une somme de 80,5 M\$. Celle-ci comprend :

- 65 M\$ provenant des surplus antérieurs;
- 4,9 M\$ provenant de la réserve financière destinée à la voirie;
- des surplus de 10,5 M\$ que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2013, une baisse de 0,2 M\$.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, une somme de 0,8 M\$ est puisée dans la réserve financière destinée à la voirie.

Réserves financières – Fonds de l'eau

Cette rubrique présente la part des revenus de l'année courante du Fonds de l'eau qui est spécifiquement affectée aux réserves financières de l'eau. L'annexe 7 présente le détail de l'information financière relative au Fonds de l'eau.

Budget municipal

Une somme de 7,3 M\$ est prévue au budget du conseil municipal pour cette affectation, soit une hausse de 0,7 M\$ par rapport au montant de l'an dernier.

Budget de l'agglomération

Les crédits prévus sont de l'ordre de 25,9 M\$, une baisse de 27,8 M\$.

Montants à pourvoir dans le futur

Ces montants se divisent en deux grandes catégories :

Financement à long terme des activités de fonctionnement*Budget de l'agglomération*

La Ville de Montréal versera, en 2013, une contribution de 18,2 M\$ pour financer sa part des projets d'investissement, dans le contexte du *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la SOFIL. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement admissibles réalisées par la Société de transport de Montréal (STM). La STM reçoit une contribution gouvernementale équivalente à 85 % du coût des immobilisations admissibles au programme.

Montants à pourvoir relatifs aux régimes de retraite

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devait être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établie sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à la ligne « Montants à pourvoir dans le futur » représentent donc l'amortissement de la valeur ainsi établie.

Cette rubrique incorpore également l'incidence de la variation de la limite sur l'actif au bilan découlant d'une perte ou d'un gain actuariel et son amortissement futur.

De plus, afin d'alléger l'impact fiscal résultant de la crise financière de 2008, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) permet l'utilisation des montants à pourvoir dans le futur. En 2013, c'est une somme de 75 M\$ que la Ville utilise à cet égard, une baisse de 25 M\$ par rapport à l'an dernier.

Budget municipal

L'ensemble de ces mesures fait en sorte que le montant à pourvoir dans le futur est fixé à (0,1 M\$) pour le budget de 2013, dont :

- 33,8 M\$ à titre d'allègement;
- 2,9 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif;
- une diminution de près de 34 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations;
- une diminution de 2,8 M\$ à la suite de l'harmonisation des caisses de retraite, dont l'impact associé à la modification de la méthode d'indexation de la prestation de retraite.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, ces mêmes mesures établissent le montant à pourvoir dans le futur à 98,4 M\$ pour le budget de 2013, soit :

- 46,3 M\$ à titre d'allègement;
- 38,6 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif;
- 18,6 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations;
- une diminution de 1,4 M\$ à la suite de l'harmonisation des caisses de retraite, dont les impacts associés à la modification de la méthode d'indexation de la prestation de retraite;
- une diminution de 3,7 M\$ pour les mesures transitoires au 1^{er} janvier 2000.

Budget par unités d'affaires

LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2013 de la Ville de Montréal s'élève à 4,9 milliards de dollars. Les pages suivantes dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2013 selon la structure organisationnelle. Le budget global présente donc les revenus et les charges des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires ainsi que les quotes-parts au financement des activités de l'agglomération, au financement et aux affectations.

Tableau 23
Prévisions budgétaires de 2013 des unités d'affaires
(en milliers de dollars)

	SOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET 2013					BUDGET 2013	ÉCART (%)
	COMPARATIF 2012 ¹	REVENUS AUTONOMES		AFFECTATIONS	TRANSFERTS		
		TAXES	AUTRES REVENUS				
ARRONDISSEMENTS							
Ahuntsic-Cartierville	60 933,8	6 147,1	2 860,5	0,0	56 340,4	65 348,0	7,2
Anjou	28 895,2	3 423,0	1 305,4	756,8	24 262,8	29 748,0	3,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	69 849,4	7 110,1	3 165,3	0,0	63 175,5	73 450,9	5,2
Lachine	33 504,9	4 181,7	4 571,8	1 070,0	25 260,7	35 084,2	4,7
LaSalle	43 726,6	7 829,6	1 869,5	2 479,4	33 997,6	46 176,1	5,6
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	12 109,4	1 097,1	908,4	0,0	10 542,7	12 548,2	3,6
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	69 879,1	6 782,1	3 377,4	3 508,5	58 362,8	72 030,8	3,1
Montréal-Nord	42 710,7	7 369,9	1 305,3	0,0	36 314,7	44 989,9	5,3
Outremont	18 767,9	2 124,3	3 256,5	1 200,2	13 251,2	19 832,2	5,7
Pierrefonds-Roxboro	32 861,4	4 663,0	1 643,6	250,0	27 780,7	34 337,3	4,5
Plateau-Mont-Royal	57 913,3	6 046,5	8 941,8	0,0	45 301,1	60 289,4	4,1
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	58 348,7	4 911,2	2 434,8	1 026,5	52 735,9	61 108,4	4,7
Rosemont-La Petite-Patrie	59 430,2	5 679,0	4 540,6	0,0	52 464,0	62 683,6	5,5
Saint-Laurent	71 716,1	9 442,6	11 561,7	0,0	58 498,6	79 502,9	10,9
Saint-Léonard	41 772,7	4 891,0	2 003,1	0,0	35 997,2	42 891,3	2,7
Sud-Ouest ²	51 689,6	4 325,2	3 734,1	(625,0)	47 414,5	54 848,8	6,1
Verdun	39 144,6	5 926,4	4 826,0	269,0	29 909,8	40 931,2	4,6
Ville-Marie	82 639,9	14 068,8	18 161,0	0,0	56 175,1	88 404,9	7,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	63 678,0	4 803,6	3 577,5	0,0	58 802,1	67 183,2	5,5
TOTAL – ARRONDISSEMENTS	939 571,5	110 822,2	84 044,3	9 935,4	786 587,4	991 389,3	5,5

¹ Les données du comparatif de 2012 des revenus, affectations et transferts ainsi que des charges et du financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

² Le montant de 625,0 \$ présenté aux affectations est destiné aux activités d'immobilisations de l'arrondissement.

Tableau 23 (suite)
Prévisions budgétaires de 2013 des unités d'affaires
(en milliers de dollars)

	REVENUS ET AFFECTATIONS			CHARGES ET FINANCEMENT		
	COMPARATIF 2012 ¹	BUDGET 2013	ÉCART (%)	COMPARATIF 2012 ¹	BUDGET 2013	ÉCART (%)
ARRONDISSEMENTS²	81 256,5	94 661,6	16,5	939 571,5	991 389,3	5,5
SERVICES CENTRAUX						
Direction générale	668,7	668,7	-	32 158,8	49 575,1	54,2
Affaires institutionnelles	0,0	0,0	-	4 425,7	4 299,6	(2,8)
Affaires juridiques et évaluation foncière	188 737,2	194 382,9	3,0	77 589,4	79 735,2	2,8
Capital humain et communications	36 527,6	35 890,5	(1,7)	38 782,1	42 291,8	9,0
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	990,5	1 038,0	4,8
Commission des services électriques	74 707,3	76 417,0	2,3	60 295,2	63 690,5	5,6
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	113 056,3	105 326,5	(6,8)	143 090,0	153 385,4	7,2
Contrôleur général	0,0	0,0	-	3 775,6	3 869,1	2,5
Eau	1 086,4	292,9	(73,0)	250 535,4	260 710,5	4,1
Finances	5 777 304,7	5 926 269,6	2,6	78 178,5	85 850,8	9,8
Infrastructures, transport et environnement	25 848,8	24 548,8	(5,0)	136 722,7	136 141,9	(0,4)
Mise en valeur du territoire	51 777,0	52 377,0	1,2	109 210,4	105 893,3	(3,0)
Police	61 761,0	64 980,7	5,2	661 363,0	686 087,9	3,7
Qualité de vie	38 083,5	52 013,9	36,6	163 742,0	184 539,1	12,7
Secrétariat de liaison	0,0	0,0	-	637,8	650,0	1,9
Sécurité incendie	11 928,0	11 928,0	-	327 333,3	347 844,1	6,3
Technologies de l'information	640,4	634,9	(0,9)	60 550,0	63 590,7	5,0
Vérificateur général	14,5	294,5	-	4 986,9	5 960,7	19,5
TOTAL – SERVICES CENTRAUX	6 382 141,4	6 546 025,9	2,6	2 154 367,3	2 275 153,7	5,6
AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES						
Dépenses communes				569 142,2	506 818,1	(11,0)
Frais de financement				331 349,0	327 715,6	(1,1)
Dépenses de contributions				536 246,2	565 114,8	5,4
TOTAL – AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES				1 436 737,4	1 399 648,5	(2,6)
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION						
				1 729 698,6	1 750 964,9	1,2
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME						
				307 120,4	311 587,6	1,5
Élimination des transactions internes et interentités ³	(1 823 808,2)	(1 849 896,4)	1,4	(1 823 808,2)	(1 849 896,4)	1,4
TOTAL DES REVENUS, DES CHARGES, DES QUOTES-PARTS ET DU FINANCEMENT	4 639 589,7	4 790 791,1	3,3	4 743 687,0	4 878 847,6	2,8
AFFECTATIONS						
Activités d'immobilisations	(29 956,2)	(34 158,0)				
Remboursement de capital	(32 166,8)	(31 711,9)				
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	73 403,9	70 650,0				
Réserves financières – Fonds de l'eau	(60 340,7)	(33 223,7)				
Montants à pourvoir dans le futur	153 157,1	116 500,1				
TOTAL DES AFFECTATIONS AUTRES QUE CELLES PRÉVUES PAR LES ARRONDISSEMENTS⁴	104 097,3	88 056,5				
TOTAL⁵	4 743 687,0	4 878 847,6	2,8	4 743 687,0	4 878 847,6	2,8

Voir les notes à la page suivante.

Notes relatives au tableau de la page précédente :

- ¹ Les données du comparatif de 2012 concernant les revenus et affectations ainsi que les charges et le financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.
- ² Les revenus et affectations des arrondissements ont été ajustés pour tenir compte des montants présentés à la fois dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs. Ainsi, 858 315,0 \$ ont été retirés des revenus et affectations du comparatif de 2012 et 896 727,7 \$ de ceux du budget de 2013.
- ³ Aux fins de la présentation du budget global, les revenus et les dépenses qui découlent des transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des dépenses au budget.
- ⁴ Le montant total des affectations prévues au budget de 2013 est le suivant :
- | | |
|--|-----------------|
| Affectations prévues pour les arrondissements : | 9 935,4 |
| Affectations autres que celles prévues par les arrondissements : | <u>88 056,5</u> |
| Total des affectations du budget 2013 : | 97 991,9 |
- ⁵ Le total correspond à celui des charges, des quotes-parts, du financement et des affectations présentés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

En 2013, le budget des arrondissements a augmenté de 51,8 M\$ pour s'établir à 991,4 M\$, en hausse de 5,5 %. Ce budget se compose de transferts centraux de 786,6 M\$, de revenus autonomes de 84 M\$, de taxation locale pour 110,8 M\$ ainsi que d'affectation de surplus s'élevant à 9,9 M\$.

Transferts centraux

Tenant compte des besoins accrus des arrondissements, l'administration a décidé d'indexer les transferts de 2,2 % par rapport au budget voté de 2012 et de bonifier les transferts aux arrondissements jugés sous-dotés. Ainsi, un montant additionnel de 30,6 M\$ a été injecté au budget des arrondissements afin de leur permettre de maintenir et d'améliorer leurs services. Une réserve de 3,6 M\$ pour les bibliothèques, à répartir au cours de 2013, a également été constituée.

De plus, les arrondissements bénéficient du fonds de développement à hauteur de 2,8 M\$ pour tenir compte de la croissance immobilière qui leur occasionne des déboursés additionnels. Le maintien de ce fonds selon la formule actuelle est utilisé de façon transitoire, et ce, jusqu'à la finalisation des normes et des paramètres qui seront déterminés dans la deuxième phase de la réforme du financement des arrondissements. Il est prévu que cette phase sera en vigueur pour la confection du budget de 2014.

Revenus autonomes

Les arrondissements peuvent utiliser diverses stratégies d'équilibre budgétaire afin d'accroître leur budget de fonctionnement pour maintenir ou améliorer leur prestation de services.

De ce fait, certains arrondissements ont décidé d'augmenter leurs revenus autonomes de 11,3 M\$. Les principaux ajustements proviennent de modification de tarifs, d'un rééquilibrage en fonction de l'historique des revenus ou conséquemment à de nouveaux projets de développement prévus dans les arrondissements.

Taxation locale

La taxation locale des arrondissements s'établit à 110,8 M\$ et est composée des éléments présentés ci-après.

Au budget de 2013, tous les arrondissements ont décidé de conserver le niveau de taxation de base pour maintenir l'apport de revenus de 86,8 M\$ généré par l'espace fiscal cédé de 5 ¢ par 100 \$ d'évaluation afin d'équilibrer leur budget respectif. La plupart des arrondissements ont également inclus une prévision de l'augmentation de la valeur foncière sur l'espace fiscal libéré qui totalise 1,8 M\$.

De plus, en vertu du nouveau modèle de financement des arrondissements applicable au budget de 2013, les revenus de la taxation spéciale sur les enseignes publicitaires ont été transférés aux arrondissements. Ces derniers ont donc budgétisé un montant de 0,7 M\$ à cet effet.

Affectations

Les arrondissements peuvent également équilibrer leur budget en utilisant l'affectation de surplus. Un montant d'affectation de surplus de 10,6 M\$ est ainsi utilisé comme stratégie d'équilibre budgétaire par huit arrondissements en 2013. Par ailleurs, une affectation de 0,7 M\$ est retranchée afin de rembourser le fonds de roulement de l'arrondissement de Verdun et de financer un projet au PTI de l'arrondissement du Sud-Ouest.

LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

Le budget global des services centraux s'élève à 2 275,2 M\$ en 2013, en hausse de 120,8 M\$.

La confection budgétaire de 2013 des services centraux s'est réalisée dans la continuité de 2012 et sur la base de paramètres définis dans le respect du cadre financier de la Ville. Ainsi, la récurrence du plan de resserrement des dépenses de 30 M\$ déployé en cours d'année 2012 a été intégrée dans les enveloppes budgétaires des services centraux à hauteur des efforts consentis par ces derniers. Par ailleurs, le budget des services reflète également la ferme volonté de l'Administration à poursuivre la réalisation des projets liés au *Plan stratégique de développement Imaginer – Réaliser Montréal 2025* qui est financé par le gouvernement du Québec en vertu de la nouvelle entente d'aide financière de 175 M\$ consentie à la Ville de Montréal pour les cinq prochaines années. Parmi ces projets figurent notamment le soutien au Grand Prix F1, le Partenariat du Quartier des spectacles, la Vitrine culturelle et l'Espace pour la vie.

Dans un deuxième temps, l'ensemble des services s'est vu accorder un ajustement budgétaire totalisant 75 M\$ servant à couvrir les hausses liées à la rémunération globale conformément aux conventions collectives en vigueur ainsi que l'indexation de 2,2 % des autres familles de dépenses.

En sus des paramètres d'ajustements mentionnés ci-haut, le budget des services centraux inclut également des éléments de variation spécifiques à leurs champs d'activités, lesquels sont décrits ci-après.

Direction générale

Le budget de la Direction générale reflète l'ajout d'un budget de 15 M\$ pour les élections municipales prévues en novembre 2013. De plus, un budget de 1,2 M\$ est introduit aux fins de la coordination et de la réalisation du chantier portant sur la gestion allégée au sein de l'organisation de la Ville de Montréal.

Capital humain et communications

Des budgets additionnels de 1,3 M\$ sont prévus pour le développement d'un programme de formation destiné aux gestionnaires de la Ville ainsi que pour le plan de communication visant à favoriser la transition au nouveau modèle de gestion allégée qui sera déployé au sein de l'organisation.

Commission des services électriques

Le budget de la Commission des services électriques prévoit une augmentation de 3,1 M\$ attribuable à la hausse de ses obligations relativement au remboursement de la dette et au paiement des frais financiers afférents au financement des immobilisations des conduits souterrains.

Concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Mis à part les indexations de la masse salariale et des autres familles de dépenses du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles totalisant 8,1 M\$, l'augmentation budgétaire s'explique également par un projet de prise en charge de la gestion animalière de 0,5 M\$ ainsi qu'à la mise en place de mesures pour contrer l'agrile du frêne pour la somme de 0,1 M\$. L'augmentation budgétaire restante s'explique essentiellement par un ajustement technique aux fins de l'harmonisation du mode de comptabilisation des dépenses immobilières sur une base réelle par rapport aux bases estimatives de l'ancien mode de facturation.

Service de l'eau

Le Service de l'eau augmente son budget de dépenses de fonctionnement de 10,2 M\$. Cette hausse s'explique essentiellement par le financement des activités d'études hydrauliques et autres analyses de laboratoire afin d'intensifier la réalisation des projets d'investissements et d'assurer la pérennité du réseau d'aqueduc et d'égout. À cet égard, le service prévoit davantage d'efforts, notamment par des travaux d'inspection, de récurage, d'entretien et de réparation ainsi qu'au dépistage de fuites d'eau.

Ainsi, une augmentation de 6,6 M\$ du budget de compétence locale est reflétée pour l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. Ce budget inclut notamment les ententes de partenariat avec les arrondissements.

Dans le même contexte, une hausse de 9,5 M\$ du budget d'agglomération est expliquée principalement par les éléments ci-haut mentionnés ainsi que par l'augmentation de provisions budgétaires pour prévoir une marge de manœuvre pour les activités courantes du Service de l'eau et pour la fluctuation des prix des produits chimiques à la Direction de l'épuration des eaux usées.

Également, des transferts budgétaires de l'ordre de 5,7 M\$ vers les arrondissements et d'autres services centraux sont également reflétés au budget 2013 pour la gestion, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la fonction *eau et égouts* dans ces unités respectives.

Finances

L'augmentation du budget du service est principalement attribuable, d'une part, à une contribution de 4 M\$ au Partenariat du Quartier des spectacles dans le cadre du *Plan stratégique de développement Imaginer – Réaliser Montréal 2025* et, d'autre part, à un budget ponctuel de 2,3 M\$ prévu pour les élections municipales à l'automne 2013 ainsi que pour l'émission des nouveaux avis d'évaluation foncière.

Infrastructures, transport et environnement

Bien que le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement semble démontrer une stabilité budgétaire en 2013, des fluctuations importantes affectent son budget.

Ainsi, une baisse de 6,8 M\$ reflète la fin du projet d'achat de bacs de recyclage dans les arrondissements. Une augmentation budgétaire de 3,8 M\$ est prévue aux contrats des matières résiduelles, soit 2,2 M\$ pour les matières recyclables et 1,6 M\$ pour les résidus verts. Un budget additionnel de 3 M\$ a également été accordé pour refléter la réalisation de travaux non capitalisables de remplissage du tunnel Wellington qui est présentement désaffecté.

Mise en valeur du territoire

La diminution du budget du Service de la mise en valeur du territoire est principalement attribuable à la révision à la baisse de 4,5 M\$ du budget dédié aux études réalisées dans le cadre de l'élaboration et de l'évolution de la stratégie de développement économique liée au *Plan de développement Imaginer – Réaliser Montréal 2025*, conformément à la programmation approuvée par le gouvernement du Québec et financée par la nouvelle entente d'aide financière de 175 M\$ consentie à Ville de Montréal.

Service de police

Outre l'indexation de la masse salariale relative aux conventions collectives qui se chiffre à 20,6 M\$, le budget de rémunération du Service de police augmente de 3,3 M\$ pour refléter l'ajout des effectifs policiers de l'ordre de 50 années-personnes, notamment pour assumer de nouveaux prêts de service en 2013. En outre, un budget additionnel de 0,9 M\$ est reflété pour l'ajout d'agents de stationnement afin de renforcer le respect de la réglementation municipale.

Service de la qualité de vie

Deux projets d'envergure requièrent des investissements importants au programme *Faire vivre et animer l'Espace pour la vie*. De ce fait, le Service de la qualité de vie a obtenu des crédits additionnels de 9 M\$ pour soutenir l'événement Mosaïcultures internationales et de 4 M\$ pour l'ouverture du nouveau planétarium.

De plus, un budget additionnel de 1,1 M\$ s'ajoute à la base budgétaire du Service de la qualité de vie pour des dépenses d'opération suite à l'acquisition du complexe sportif *Le TAZ*.

Service de sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie a connu un accroissement de son budget de 2,9 M\$ pour l'intégration des éléments au schéma du plan quinquennal de couverture de risques. Par ailleurs, un plan d'action a été mis en place afin de combler des besoins urgents en équipements de combat des incendies ainsi que pour l'achat d'appareils respiratoires qui représente la somme de 2,6 M\$. L'importante augmentation budgétaire résultante s'explique principalement par l'indexation de la masse salariale qui s'est accrue de près de 15 M\$.

Technologie de l'information

Le budget du Service des technologies de l'information reflète un budget additionnel de 3 M\$ afin d'arrimer son offre de service et de soutien technique aux besoins des unités d'affaires de la Ville suite à l'augmentation du nombre d'applications corporatives et d'usagers et du développement des infrastructures technologiques réalisée au cours des dernières années.

Vérificateur général

Le Vérificateur général a connu un accroissement de ses crédits budgétaires de 0,6 M\$ afin de refléter l'ajout de services de vérification. En effet, en 2013, le Vérificateur général devra assumer les services de vérification pour certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMH), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Société en commandite Stationnement de Montréal ainsi que la Société de vélo en libre-service.

LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE FINANCEMENT

Les charges associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Financement » totalisent 1 711,2 M\$ et représentent près de 35 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories : les dépenses communes (506,8 M\$), les frais de financement (327,7 M\$), les dépenses de contributions (565,1 M\$) et le financement (311,6 M\$).

Ces rubriques prévoient notamment les charges suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des agences et des organismes gouvernementaux, régionaux et locaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations;
- certaines charges requises pour répondre aux exigences légales, notamment les dépenses contingentes.

Les dépenses communes

Tableau 24
Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	452 182,9	393 479,4	(13,0)
Crédits pour dépenses contingentes	47 404,0	48 510,6	2,3
Pertes possibles dans la perception	8 128,7	11 128,7	36,9
Dépenses générales d'administration	7 970,7	7 970,7	-
Chantier d'optimisation "Approvisionnement"	(2 000,0)	(10 000,0)	400,0
Autres dépenses communes	55 455,9	55 728,7	0,5
TOTAL	569 142,2	506 818,1	(11,0)

Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite

Le budget de 393,5 M\$ est en baisse de 58,7 M\$.

Ce poste regroupe :

- certaines charges relatives aux régimes de retraite (services passés);
- les charges sociales liées à la rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties parmi les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent être prévues au budget, notamment les sommes relatives à l'équité salariale ainsi que les frais liés à certaines libérations syndicales;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires.

Les principaux éléments de variation budgétaire liés à ce poste sont :

- une diminution de 32,6 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite, attribuable principalement aux meilleurs rendements réalisés en 2009 et 2010 qui se sont reflétés dans la

valeur de l'actif (20 M\$), ainsi qu'aux gains d'expérience démographiques et à la révision des hypothèses avancées à la dernière évaluation actuarielle du régime des policiers;

- une diminution de près de 12,6 M\$, attribuable au transfert, en 2013, de charges de retraite (7,6 M\$) aux arrondissements et de charges liées à la rémunération (5 M\$) au Service de sécurité incendie, afin de bien refléter leur imputabilité;
- une diminution de 13,5 M\$ de diverses provisions liées au coût des avantages sociaux.

Crédits pour dépenses contingentes

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux charges non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est directement liée au budget global de la Ville, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui oblige un budget minimal équivalant à 1 % du budget global, ce qui explique l'augmentation de 1,1 M\$.

Pertes possibles dans la perception

Ce poste affiche une augmentation de 3 M\$ relativement à une nouvelle évaluation des mauvaises créances relatives à la perception des revenus liés à la fiscalité (taxation) et les autres types de revenus, notamment les amendes et les frais des constats d'infraction, les droits de mutation immobilière et les revenus de baux de location.

Dépenses générales d'administration

Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services. L'administration municipale désignera, en cours d'année, les unités administratives qui seront responsables des projets prioritaires par la Ville dont les budgets sont prévus à ce poste.

Autres dépenses communes

Tableau 25

Autres dépenses communes

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
Prêt d'employés au MESS	29 858,3	29 804,5	(0,2)
Montant réservé aux acquisitions d'immobilisations - autres activités	15 647,0	23 647,0	51,1
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	4 475,0	4 475,0	-
Développement du réseau des bibliothèques	0,0	3 600,0	-
Chantier d'optimisation "Gestion allégée" (Lean Management)	0,0	(21 500,0)	-
Chantier d'optimisation "Régime de retraite"	0,0	(17 000,0)	-
Autres	5 475,6	32 702,2	497,2
TOTAL	55 455,9	55 728,7	0,5

Les principaux éléments de variation des autres dépenses communes se détaillent ainsi :

- le budget destiné au financement au comptant des dépenses d'immobilisations est en hausse de 8 M\$. Cette stratégie budgétaire reflète la ferme volonté de la Ville de contenir son niveau d'endettement en diminuant de manière importante le recours à l'emprunt comme source de financement pour ses dépenses en immobilisations;
- un nouveau budget de 3,6 M\$, dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, est alloué au développement du réseau des bibliothèques. Cette enveloppe budgétaire sera répartie entre les arrondissements en fonction de normes et de paramètres qui seront définis au cours de 2013;
- une économie escomptée de 21,5 M\$ dans le cadre de la démarche de mise en place d'une gestion allégée « Lean Management » qui sera amorcée en 2013 afin d'optimiser le cadre de gestion au sein de la structure organisationnelle de la Ville de Montréal;
- une économie escomptée de 17 M\$ dans le contexte du chantier « Régimes de retraite » en vue d'un nouveau partage des coûts entre la Ville et ses employés;
- une augmentation de l'ordre de 27,3 M\$ pour favoriser la réalisation d'activités mises en priorité par l'administration, le renforcement de l'application du droit criminel pour accroître la sécurité publique, le programme de mises aux normes des bâtiments municipaux selon les exigences de la CSST en matière de cadenassage ainsi que la promotion et la dynamisation des rues commerciales.

Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

Tableau 26
Frais de financement
(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
Frais de financement	393 688,1	386 225,4	(1,9)
Frais de financement décentralisés ¹	(62 339,1)	(58 509,8)	(6,1)
TOTAL	331 349,0	327 715,6	(1,1)

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement présentent une baisse de 7,4 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une réduction des frais de financement de 18,3 M\$, attribuable, d'une part, à un volume important d'emprunts qui viennent à échéance au cours de 2013 et, d'autre part, à la diminution du volume d'emprunts découlant directement d'un taux de réalisation moindre des dépenses en immobilisations nécessitant un financement par emprunt, par rapport aux prévisions d'investissement des années antérieures;
- une augmentation de l'ordre de 9,5 M\$ attribuable au fait que le budget 2012 prévoyait un gain de change non-récurrent relativement au refinancement en dollars canadiens d'une dette libellée en devises américaines. Ce gain était budgété en diminution des frais de financement en 2012;
- une hausse des frais de financement de 1,4 M\$ pour le financement et le refinancement des dépenses en immobilisations non-subventionnées de la STM qui se réalisent à des niveaux plus élevés que l'an dernier. Une augmentation équivalente en revenu est prévue pour refléter les montants remboursés par la STM à la Ville de Montréal.

Du montant total, une somme de 58,5 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, l'Espace pour la vie, le Service de l'eau et certains arrondissements.

Les dépenses de contributions

En 2013, ce poste budgétaire est en hausse de 28,9 M\$ et prévoit les crédits nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à la Société de transport de Montréal (STM) et à d'autres organismes ainsi qu'au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Tableau 27**Contributions et quote-part aux agences gouvernementales, organismes contrôlés et autres organismes***(en milliers de dollars)*

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
Société de transport de Montréal	394 900,0	406 100,0	2,8
Agence métropolitaine de transport	50 777,3	53 777,3	5,9
Communauté métropolitaine de Montréal	30 000,0	30 000,0	-
Conseil des arts	11 950,0	12 450,0	4,2
Sociétés de développement commercial	10 702,8	10 850,2	1,4
Société du parc Jean-Drapeau	8 812,2	8 812,2	-
Autres organismes	29 103,9	43 125,1	48,2
TOTAL	536 246,2	565 114,8	5,4

Société de transport de Montréal

La STM est un organisme contrôlé de la Ville de Montréal qui assure le service de transports en commun sur le territoire de l'île de Montréal par l'entremise de réseaux de métro, d'autobus et de transport adapté.

En 2013, la contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 406,1 M\$, soit une augmentation de 11,2 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 15 M\$ du soutien financier de la Ville aux dépenses d'exploitation de la STM, portant ainsi la contribution de base à 387,9 M\$ en 2013;
- une diminution de 3,8 M\$ de la contribution de la Ville prévue en vertu du programme d'aide financière que la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) destine aux immobilisations de transport en commun. Cette contribution, portée à 18,2 M\$ en 2013, sera financée par emprunt par la Ville. En vertu des modalités du programme, la contribution de la Ville est établie à hauteur de 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM à son PTI 2013-2015.

Agence métropolitaine de transport

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau des trains de banlieue ainsi que divers équipements de nature métropolitaine (stationnements incitatifs, voies réservées et terminus d'autobus). Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est principalement assuré par le gouvernement du Québec (remises gouvernementales provenant des droits sur l'immatriculation et de la taxe sur l'essence), les municipalités de la région métropolitaine de Montréal (contributions aux trains de banlieue équivalant à 40 % du coût d'exploitation) et les usagers.

De plus, les municipalités versent une contribution au Fonds d'immobilisations métropolitain de l'AMT équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée. Le Fonds finance la partie non subventionnée (généralement 25 %) des investissements réalisés dans le réseau des trains de banlieue et les équipements métropolitains.

Une entente relative à la révision du cadre financier du transport collectif métropolitain a été conclue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, en février 2010. Cependant, comme la loi de l'AMT n'a pas encore été modifiée par le gouvernement du Québec, les modalités de financement habituelles continuent d'être appliquées par les municipalités.

La contribution de la Ville de Montréal à l'AMT est en hausse de 3 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 3,7 % de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 22,5 M\$ en 2013. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 31,3 M\$, en hausse de 7,6 %. Cette augmentation traduit la hausse importante du coût d'exploitation des trains de banlieue.

Communauté métropolitaine de Montréal

La CMM est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Son mandat est d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

La CMM exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains, du logement social, du transport et de la planification de la gestion des matières résiduelles.

La quote-part de Montréal à la CMM demeure stable à 30 M\$.

Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle important dans la diffusion et la promotion de la culture et assure un soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. La Ville augmente de 500,0 \$ sa contribution à cet organisme, pour la porter à 12,5 M\$.

Sociétés de développement commercial

La Ville de Montréal versera aux 16 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 10,8 M\$, soit l'équivalent des revenus de cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui en sont membres.

Société du parc Jean-Drapeau

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. La contribution directe au budget d'exploitation de la SPJD demeure stable à 8,8 M\$ en 2013.

Par ailleurs, une somme d'environ 0,1 M\$ est également budgétisée à ce poste, à titre de contribution indirecte pour des dépenses que la Ville assume sur le site du parc.

Autres organismes

Un budget de 43,1 M\$ est prévu à titre de contributions aux autres organismes, relativement à des ententes de prestations de services et à des partenariats conclus avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

Tableau 28
Autres contributions
(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
Programme Réussir@Montréal – Industrie	16 300,0	29 000,0	77,9
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 890,6	5 140,6	5,1
Technoparc Montréal – Secteur de Saint-Laurent	2 600,0	2 600,0	-
Office de consultation publique de Montréal	1 762,4	1 803,2	2,3
Ombudsman	1 011,5	1 051,0	3,9
Prêt d'employés à des organismes externes	1 297,7	783,4	(39,6)
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	0,0	650,0	-
Conseil du patrimoine	518,2	515,4	(0,5)
Montréal international – FODIM	0,0	500,0	-
Office municipal d'habitation de Montréal	397,0	450,0	13,4
Union des municipalités du Québec	0,0	305,0	-
Fédération canadienne des municipalités	190,0	190,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	76,0	76,0	-
CIRANO	28,5	28,5	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	-
TOTAL	29 103,9	43 125,1	48,2

La Ville s'associe, sur une base permanente, à ces organismes qui sont actifs dans différentes sphères d'activité, notamment pour les raisons suivantes :

- favoriser et soutenir des activités liées à la recherche ou au développement des secteurs économique, culturel et touristique;
- soutenir la consultation publique relative aux décisions des instances touchant les dossiers d'envergure de l'administration municipale, par le truchement, entre autres, de l'Office de consultation publique et du Conseil du patrimoine;
- favoriser le traitement équitable des demandes et des plaintes des citoyens et des employés de la Ville de Montréal, par l'entremise du Bureau de l'ombudsman.

Au besoin, la Ville peut aussi s'associer de façon ponctuelle à des organismes en leur versant une contribution financière pour réaliser des événements ou des projets de construction ou de rénovation d'infrastructures sportives et culturelles.

La hausse de 14 M\$ prévue au budget de 2013 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation de 12,7 M\$ du budget destiné au programme d'aide financière *Réussir@Montréal – Industrie*, dont les trois principaux objectifs sont d'accélérer l'investissement immobilier industriel à Montréal, d'améliorer la compétitivité de Montréal à l'échelle régionale et de maintenir une structure industrielle diversifiée;
- une nouvelle contribution de 0,7 M\$ est prévue pour l'organisme qui sera responsable de l'organisation des Jeux mondiaux des policiers et des pompiers en 2017;
- une contribution de 0,5 M\$ à l'organisme *Montréal International* qui offre des services-conseils et gère le programme de soutien financier *Fonds de développement International de Montréal (FODIM)* dans le but d'inciter des organisations internationales à s'établir à Montréal.
- une contribution de 0,3 M\$ à l'Union des municipalités du Québec à la suite de la décision de la Ville d'adhérer à cet organisme.

Les quotes-parts de la Ville de Montréal au financement des activités de l'agglomération

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consulter la section « Quotes-parts » du présent document.

Tableau 29
Quotes-parts au financement des activités de l'agglomération
(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
QUOTES-PARTS			
Dépenses générales	1 475 679,8	1 508 111,9	2,2
Service de l'eau	85 226,0	86 518,6	1,5
Réserve financière de l'eau	88 318,6	75 076,5	(15,0)
Alimentation en eau potable	46 608,1	47 879,3	2,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	28 577,4	27 594,7	(3,4)
Service des premiers répondants	5 288,7	5 783,9	9,4
TOTAL	1 729 698,6	1 750 964,9	1,2

Le financement

Tableau 30
Financement
(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
Remboursement de la dette à long terme	382 165,6	388 476,4	1,7
Remboursement de la dette à long terme décentralisée ¹	(75 045,2)	(76 888,8)	2,5
TOTAL	307 120,4	311 587,6	1,5

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Le remboursement de la dette à long terme

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Le remboursement de la dette à long terme présente une hausse de 6,4 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une augmentation de 10,2 M\$, attribuable à la hausse du volume d'emprunts liés à la dette historique, qui viennent à échéance au cours de 2013;
- une hausse de 3,2 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;

- une augmentation de 2,5 M\$ attribuable à une révision à la baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations;
- une réduction de 9,5 M\$ attribuable au fait que le budget 2012 prévoyait un remboursement accéléré de capital conséquemment à un gain de change non-récurrent de 9,5 M\$ découlant du refinancement en dollars canadiens d'une dette libellée en devises américaines.

De ce budget, une somme de 76,9 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, l'Espace pour la vie, le Service de l'eau et certains arrondissements.

L'ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer afférentes à la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 31

Élimination des transactions internes et interentités

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
Élimination des transactions internes et interentités	(1 823 808,2)	(1 849 896,4)	1,4

Dette

L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI).

La Ville peut exceptionnellement recourir à l'emprunt pour financer d'autres types de dépenses afférentes à ses champs de compétence. Ce fut le cas notamment pour la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de l'ancienne Ville de Montréal, mise en place en 2003 et poursuivie en 2004 et 2005. Ainsi, au 31 décembre 2011, le montant brut de la dette ayant fait l'objet d'emprunts de la Ville de Montréal atteignait 7 milliards de dollars. En excluant la dette contractée aux fins du refinancement de la dette actuarielle de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal, la dette à long terme oscillait autour de 5,7 milliards de dollars.

En tenant compte des dépenses d'investissement prévues en 2012, des emprunts échus et des refinancements, la dette devrait se situer à 5,9 milliards de dollars à la fin de 2012.

Les dépenses en immobilisations ont un impact sur le niveau d'endettement de la Ville. Elles influent également sur le budget de fonctionnement, en ce qui concerne non seulement les frais d'exploitation, mais aussi le coût de la dette. Par conséquent, il est important de fixer le niveau des investissements en ayant le souci constant de contenir l'ampleur de la dette, pour restreindre la pression exercée par le coût de la dette sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Le tableau de la page suivante aide à mieux saisir l'impact de l'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville, en faisant la distinction entre le coût brut et le coût net de la dette. Il indique également la portion des coûts qui sont à la charge des contribuables de l'agglomération de Montréal.

Au budget de 2013, le coût brut de la dette, soit 894,8 M\$, représente 18,4 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹. Toutefois, il faut considérer qu'une partie importante de ce coût n'est pas assumée par les contribuables, puisque la dette est en partie financée par d'importants programmes de subventions du gouvernement du Québec et par les redevances de la Commission des services électriques de Montréal. De plus, des placements à long terme sont effectués selon l'état de la réserve accumulée aux fonds d'amortissement pour pourvoir au remboursement futur des emprunts. Ces placements génèrent des intérêts qui réduisent d'autant le coût que doivent assumer les contribuables. En 2013, le coût net atteint 647,3 M\$, soit 13,3 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹.

Il est à noter qu'une partie du coût brut de la dette, soit 108,9 M\$, est attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal. La stratégie mise de l'avant ayant permis à la Ville de rembourser ces régimes de retraite, les cotisations spéciales à verser aux caisses de retraite ne sont plus exigibles. En contrepartie, des emprunts ont été contractés, entraînant ainsi des coûts de financement.

En excluant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale, les frais financiers bruts s'élèvent à 785,9 M\$, soit 16,2 % de l'ensemble des charges et du financement. Le coût net atteint 564,3 M\$, soit 11,6 % de l'ensemble des charges et du financement.

¹ En excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste Excédent (déficit) de fonctionnement affecté.

Depuis la mise en place de l'agglomération de Montréal, une partie du coût de la dette est assumée par les contribuables de l'agglomération. Pour 2013, cette contribution s'élève à 241,9 M\$.

Tableau 32
Coût de la dette en 2013

(en milliers de dollars)

	Comparatif global 2012	Coût total 2013	Refinancement de la dette actuarielle 2013	Coût total excluant la dette actuarielle 2013
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	393 688,1	386 263,9	91 201,4	295 062,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	382 165,6	388 517,0		-
	775 853,7	774 780,9	91 201,4	683 579,5
Affectation au remboursement de la dette	32 166,8	31 711,9	7 200,0	24 511,9
Remboursement de capital par subventions	90 156,8	88 317,0	10 517,3	77 799,7
Total du coût brut de la dette	898 177,3	894 809,8	108 918,7	785 891,1
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	48 600,0	48 974,1	3 197,6	45 776,5
Prime à l'émission - Revenus reportés et d'intérêts	3 691,8	4 980,6	974,6	4 006,0
Sommes à la charge des villes reconstituées				-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				-
- pour la portion des intérêts	59 234,9	54 808,0	11 229,2	43 578,8
- pour la portion du capital	90 156,8	88 317,0	10 517,3	77 799,7
	201 683,5	197 079,7	25 918,7	171 161,0
Moins :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal	13 195,1	13 852,1		13 852,1
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	36 033,3	36 556,5		36 556,5
	49 228,4	50 408,6	-	50 408,6
Total du coût net de la dette à la charge des contribuables	647 265,4	647 321,5	83 000,0	564 321,5
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	249 625,4	241 861,2	-	241 861,2
Contribuables de la Ville de Montréal	397 640,0	405 460,3	83 000,0	322 460,3
Proportion du coût de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières				
Coût brut de la dette	18,5 %	18,4 %	2,2 %	16,2 %
Coût net de la dette	13,3 %	13,3 %	1,7 %	11,6 %

¹ Excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste Excédent (déficit) de fonctionnement affecté.

LA GESTION DE LA DETTE

Le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateur de fonds publics, accorde une place prépondérante à la saine gestion des finances de la Ville. L'un des éléments importants d'une telle gestion est évidemment la dette. Il faut gérer de façon que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

En 2005, la firme Moody's a revu à la hausse la cote de crédit de la Ville, la faisant passer de A2 à A1. En 2006, elle a haussé de nouveau la cote de crédit de la Ville, celle-ci passant de A1 à Aa2, la meilleure cote de l'histoire de Montréal. Cette cote a été maintenue par Moody's tous les ans, de 2007 à 2012. De son côté, la firme Standard and Poor's a de nouveau attribué la cote de crédit A+ stable.

Il a déjà été mentionné que la Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix, parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Grâce à sa politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster le niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable et de taux avantageux sur les marchés des capitaux;
- améliorer sa situation financière et ainsi maintenir, voire bonifier, sa cote de crédit.

Les pratiques adoptées dans le contexte de la politique de gestion de la dette publique de la Ville de Montréal sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation à cette politique doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de la dette sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances. Une synthèse de la politique est également présentée à l'annexe 6.

Plusieurs mesures de la politique de gestion de la dette ont un impact sur les charges prévues au budget. Par exemple, en 2013, et conformément aux dispositions de cette politique, la contribution volontaire destinée au remboursement accéléré de la dette s'élève à 37,7 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2013, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire celle-ci de 270,1 M\$.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette permet d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit être bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette.

La prochaine section brosse un portrait financier de la Ville et permet, notamment, de faire le point sur la situation de l'endettement et sur certaines balises par la politique de gestion de la dette.

LE PORTRAIT FINANCIER

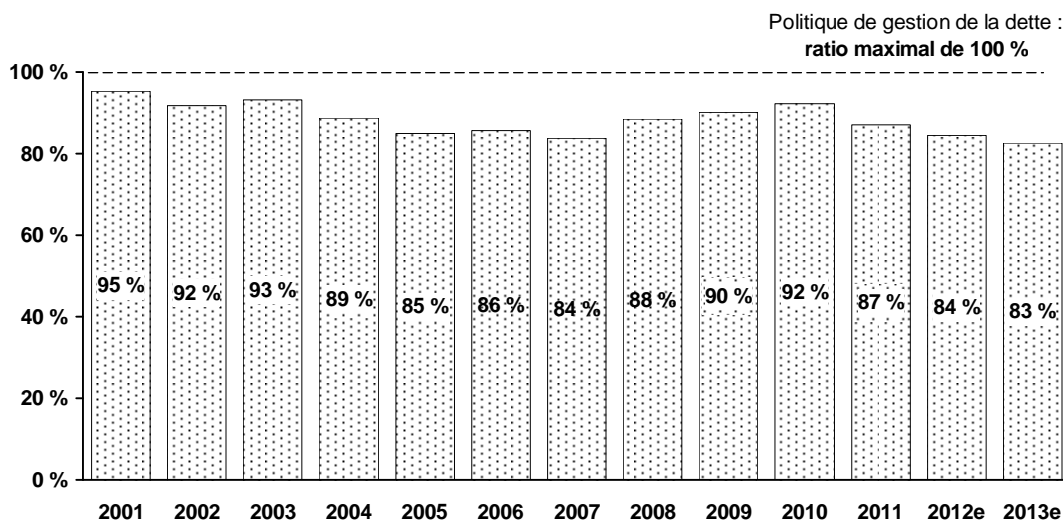
Depuis le regroupement municipal de 2002, la Ville de Montréal s'est donné des politiques et a mis en place des encadrements de nature financière et budgétaire. Ces « outils » permettent la saine gestion des fonds publics et l'amélioration à court, à moyen et à long terme de la situation financière de la Ville. Le présent texte permet de suivre l'évolution de plusieurs paramètres financiers sur une période de 13 années, démontrant ainsi une amélioration globale de la situation financière de la Ville.

Le poids de la dette directe et indirecte² nette

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette – en excluant l'impact du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) – à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L'analyse des données permet de constater que, malgré la croissance importante de la dette nette de la Société de transport de Montréal³, l'ajout de la dette de la Société en commandite Stationnement de Montréal et la diminution des échéances nettes de la dette, ce ratio est maintenant nettement inférieur au ratio maximal de 100 %, soit à 83 %. Cela est attribuable en grande partie à la baisse marquée du niveau des investissements réalisés au cours des dernières années, ainsi qu'à la hausse progressive du niveau des revenus de la Ville.

Graphique 3
Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, 2001 à 2013

(au 31 décembre de chaque année)



² La dette indirecte représente la dette des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville de Montréal, soit : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal, Corporation Anjou 80, Société en commandite Stationnement de Montréal, Technoparc Saint-Laurent et Société de vélo en libre-service. La dette de 2005 a été ajustée pour tenir compte du report d'emprunts découlant de la réorganisation territoriale. Pour corriger ce contexte singulier, 250 M\$ ont été ajoutés à la dette en 2005. En 2006, les dettes des villes reconstituées sont, pour l'essentiel, exclues de la dette de la Ville de Montréal, c'est-à-dire que les villes reconstituées repartent avec la plupart de leurs dettes.

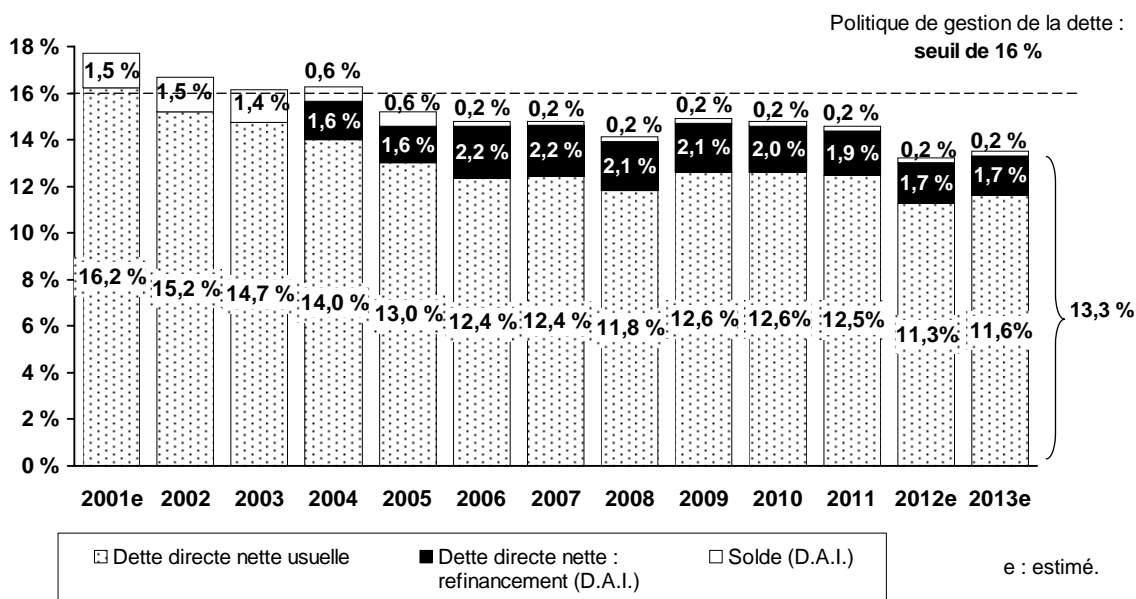
³ La dette nette de la Société de transport de Montréal passerait de 164,9 M\$ en 2001 à 705,5 M\$ en 2013.

Le poids relatif du service de la dette

Le graphique suivant présente le coût net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations⁴. La politique de gestion de la dette limite le coût net du service de la dette à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville. Rappelons que de 2003 à 2005, la Ville a procédé au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite (cadres, contremaîtres, fonctionnaires, pompiers et professionnels) et que ce refinancement a pour effet d'accroître les frais financiers. Cette hausse est cependant compensée par la réduction des cotisations spéciales.

En 2001, le coût net du service de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges et du financement. Au budget de 2013, ce ratio atteint 11,6 %. Même en ajoutant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), le coût total net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges et du financement (13,3 %) affiche une diminution importante par rapport à 2001.

Graphique 4
Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, 2001 à 2013
 (données budgétaires)



⁴ En excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste Excédent (déficit) de fonctionnement affecté.

Amélioration du bilan financier

Au 31 décembre 2001, la dette directe nette de la Ville de Montréal atteignait 3 milliards de dollars. L'ex-Ville de Montréal avait aussi une dette actuarielle initiale de 1,6 milliard à l'égard de ses régimes de retraite; ce qui donnait une dette totale combinée de 4,6 milliards.

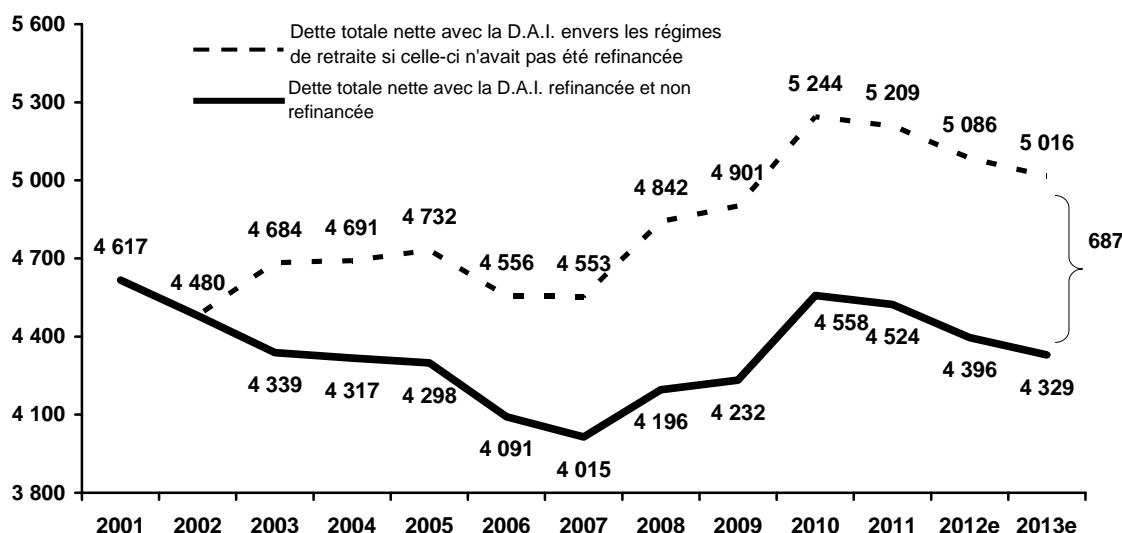
La dette actuarielle initiale avait la particularité d'augmenter au fil des ans, et ce, jusqu'en 2011, puisque les cotisations spéciales prévues étaient insuffisantes pour payer les intérêts sur cette dette. Globalement, la mise en œuvre de la stratégie de refinancement a permis de corriger en grande partie ce problème et d'améliorer le bilan financier de la Ville de 687 M\$, notamment par les mesures suivantes :

- la réduction de 240 M\$ de la dette actuarielle initiale, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec qui a accepté de prendre ce montant à sa charge;
- une amélioration du bilan de 447 M\$ résultant principalement de plusieurs éléments de la stratégie de refinancement, notamment :
 - la cristallisation de la dette actuarielle initiale qui a permis d'éviter, en bonne partie, la croissance future de cette dette;
 - les modifications apportées à la structure de remboursement, permettant d'amorcer notamment, dès 2004, le remboursement du capital;
 - la structure de financement et la faiblesse des taux d'intérêt;
 - la variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 5

Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans stratégie de refinancement⁵, 2001 à 2013

(données au 31 décembre de chacune des années – en millions de dollars)



e : estimé.

⁵ Les dépenses à financer à long terme qui sont associées au refinancement de la dette actuarielle initiale ne sont pas considérées. En 2013, ces dépenses oscillaient autour de 8,3 M\$.

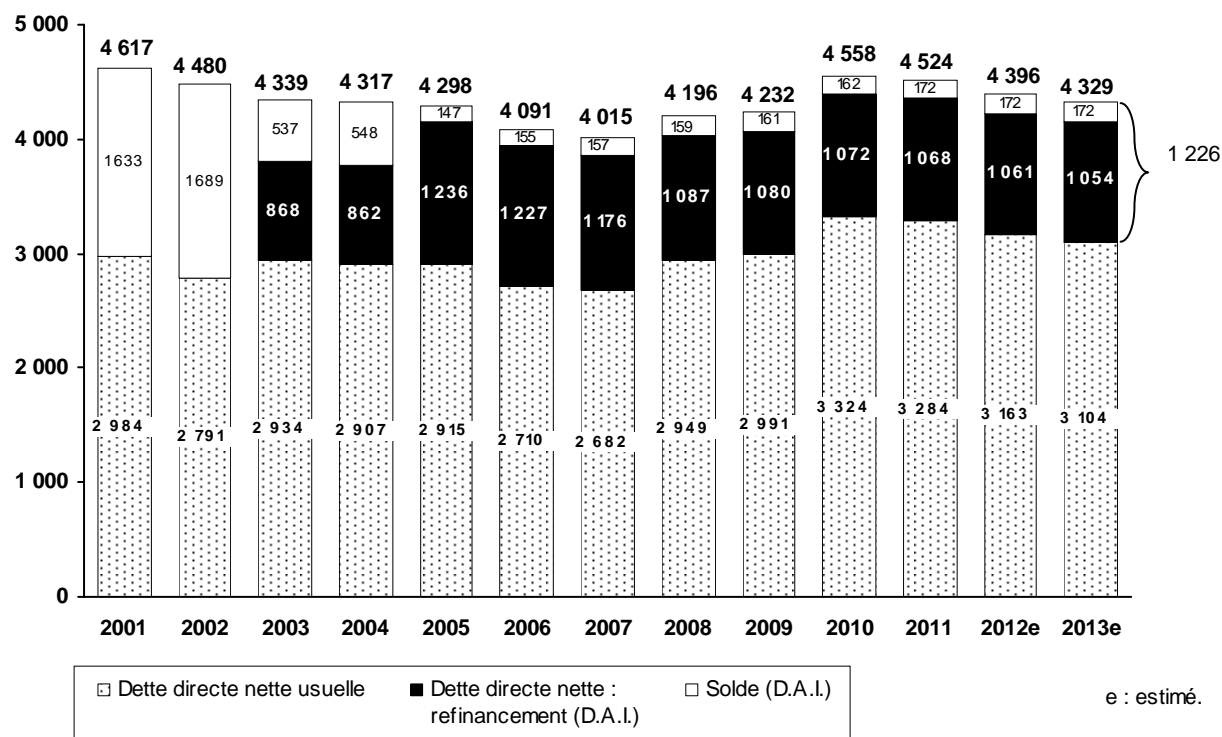
Endettement sous contrôle

La dette directe nette – c'est-à-dire ayant fait l'objet d'emprunts et qui est à la charge des contribuables – atteignait 3,8 milliards de dollars aux états financiers de 2003 et 2004⁶, comprenant les emprunts réalisés en 2003 en vertu du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.). Comme l'indique le graphique suivant, la dette actuarielle initiale a diminué comparativement à 2001. Depuis son refinancement en 2003, cette dette baisse progressivement, passant de 1,6 G\$ en 2001 à 1,1 G\$ en 2013. Globalement et comparativement à 2001, la dette directe nette, incluant la D.A.I., affiche une légère baisse, passant de 4,6 G\$ en 2001 à 4,3 G\$ en 2013.

Graphique 6

Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), 2001 à 2013

(données au 31 décembre de chaque année - en millions de dollars)



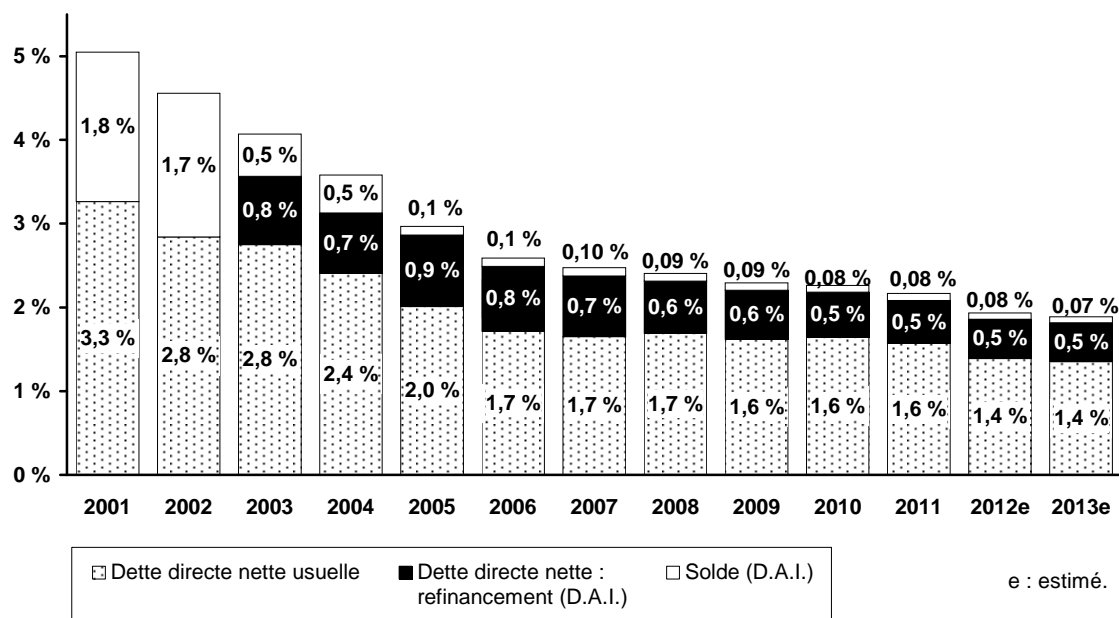
⁶ Les dépenses d'investissement ou d'activités financières à financer à long terme ne sont pas considérées dans cette section.

Le poids de la dette directe par rapport à la valeur foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée⁷. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,4 % en 2013. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,9 % en décembre 2013. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la D.A.I.;
- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- la stratégie de refinancement de la D.A.I. de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 7
Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, 2001 à 2013
(au 31 décembre de chaque année)



⁷ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Conclusion

De 2001 à 2013, plusieurs éléments ont influencé favorablement la situation financière de la Ville de Montréal. Voici les principaux :

- le contrôle du niveau d'endettement, tout en augmentant substantiellement les investissements pour maintenir les infrastructures en bon état;
- le refinancement de la dette actuarielle initiale et l'apport financier du gouvernement du Québec à cet égard;
- la conjoncture économique favorable qui a permis de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt;
- la croissance importante de l'assiette de l'impôt foncier, laquelle découle principalement du dépôt des rôles d'évaluation 2004-2006, 2007-2010 et 2011-2013 ainsi que d'un marché immobilier particulièrement actif en 2005 et 2006;
- l'implantation de la politique de gestion de la dette qui permet d'en accélérer le remboursement – une réduction de 270,1 M\$ entre 2004 et la fin de 2013.

Fiscalité

LA FISCALITÉ DE 2013

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les charges relevant des compétences locales et la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

La fiscalité du budget du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles. Ces sources de revenus sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

La taxe foncière générale

La taxe foncière générale est une taxe foncière à taux variés, prélevée par le conseil municipal de Montréal, qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis. Par ailleurs, qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle.

La taxe foncière générale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération.

La fiscalité de l'eau

Au cours des dernières années, les dépenses relatives à l'eau ont été consolidées à l'intérieur du Fonds de l'eau. En 2012, la totalité des revenus liés à l'eau fut consolidée afin que le contribuable puisse aisément distinguer la portion de ses charges fiscales consacrée aux activités liées à l'eau.

Les revenus totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 352,4 M\$ en 2013. De cette somme, 324,1 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière, 27,5 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur et 0,8 M\$ proviennent d'autres types de tarifications non fiscales.

La taxe relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 324,1 M\$ en 2013. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification de l'eau

Les revenus de tarification de l'eau s'élèvent à 27,5 M\$ en 2013.

Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, les différents tarifs touchant les immeubles résidentiels sont réduits dans les secteurs de L'Île-Bizard et de Sainte-Genève. Ces mesures n'entraînent globalement aucune augmentation des charges fiscales.

Par ailleurs, le tarif de 0,57 \$/m³ pour toute consommation excédant 100 000 m³ demeure inchangé en 2013.

La tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés et génèrent des revenus de quelque 13,6 M\$ en 2013.

La taxe relative à la voirie

Le prélèvement sur une base foncière d'une taxe relative à la voirie est maintenu, en 2013, au même niveau qu'en 2012. Cette contribution s'élève à 17,3 M\$.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Le taux varie également selon le secteur dans lequel il est situé : le « secteur A » correspond au centre des affaires de Montréal¹ et le « secteur B » correspond au centre-ville de Montréal², en excluant le secteur A. Une carte de ces deux secteurs est présentée à l'annexe 8.

Une exonération pour les premiers 390 m² est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où est exploité un commerce de stationnement.

En 2013, les taux de la taxe foncière sur les parcs de stationnement appliqués aux stationnements extérieurs augmentent. Les revenus de cette taxe sont de 27,6 M\$ en 2013, en hausse de 8,9 M\$ par rapport à 2012.

Tableau 33
Taux de 2013, taxe sur les parcs de stationnement

	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	9,90	39,60
Secteur B	4,95	29,70

¹ Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

² Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Le traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2013, le TGT pondéré est établi à 1,3062 \$ par 100 \$ d'évaluation³.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,50 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les institutions religieuses paient des compensations équivalant à 0,80 \$ par 100 \$ d'évaluation sur la valeur de leurs terrains uniquement.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation.

Conformément à la réforme du financement des arrondissements, un espace fiscal de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation est libéré au profit des arrondissements, ce qui contribue à augmenter leur autonomie. Cet espace fiscal leur permet également de bénéficier des revenus additionnels issus de la croissance naturelle de leur assiette fiscale.

Cet élément de la réforme n'engendre aucun impact sur les charges fiscales des contribuables, puisque la taxe foncière générale est diminuée de l'équivalent du 87 M\$ que les arrondissements prélèveront par le biais de leurs taxes relatives aux services, le cas échéant.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants 2012 pour tenir compte de la réforme, ainsi que de l'évolution des assiettes. Les revenus présentés dans ce tableau sont établis à partir des assiettes foncières en date du 15 septembre 2012.

³ Les immeubles des réseaux sont assujettis à taux équivalant à un certain pourcentage du TGT pondéré. Pour les fins des prévisions budgétaires, les pourcentages utilisés sont de 96,6 % du TGT pondéré pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités), de 84,9 % pour les écoles primaires et de 71,7 % pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

Tableau 34

Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2012 et 2013

Assiettes foncières en 15 septembre 2012

Arrondissement	2012	2013	Écart	Taux 2013 ²
	redressé ¹			
	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(\$ / 100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	6 115,6	6 115,6	-	0,0500
Anjou	5 161,9	3 385,8	(34,4 %)	0,0700
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	7 048,1	7 048,1	-	0,0500
Lachine	4 119,4	4 148,3	0,7 %	0,0917
LaSalle	7 789,4	7 784,2	(0,1 %)	0,1149
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	1 079,0	1 079,0	-	0,0500
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	5 487,0	6 584,5	20,0 %	0,0600
Montréal-Nord	7 092,1	7 332,8	3,4 %	0,1416
Outremont	2 134,5	2 134,5	-	0,0500
Pierrefonds-Roxboro	4 590,3	4 588,5	—	0,0758
Plateau-Mont-Royal	5 962,6	5 962,6	-	0,0500
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	4 821,1	4 821,1	-	0,0500
Rosemont-La Petite-Patrie	5 721,6	5 721,6	-	0,0500
Saint-Laurent	9 116,1	9 248,4	1,5 %	0,0700
Saint-Léonard	4 854,7	4 854,5	—	0,0692
Sud-Ouest	4 014,0	4 071,7	1,4 %	0,0618
Verdun	5 699,3	5 695,0	(0,1 %)	0,0806
Ville-Marie	13 680,1	13 680,1	-	0,0500
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	4 747,1	4 747,1	-	0,0500
Total	109 233,9	109 003,3	(0,2 %)	s.o.

— Donnée infime

¹ Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2012 ont été redressés pour tenir compte de l'espace fiscal cédé aux arrondissements en 2013.

² Les taux présentés dans ce tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par logement.

La taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2013, ces taxes génèrent 77,4 M\$ afin de rembourser des emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2011.

Les revenus fiscaux d'agglomération

Les frais engendrés par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financés en grande majorité par le paiement de quotes-parts attribuées à chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération prélève également certaines taxes.

La taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les clients d'un service téléphonique contribuent au financement des centres d'urgence 9-1-1 en payant une taxe de 0,40 \$ par mois qui est prélevée par les compagnies de téléphone. Les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 10,7 M\$ en 2013.

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Afin de contribuer au financement de la Société de transport de Montréal, cette taxe introduite en 2011 est maintenue en 2013 sur le territoire de l'agglomération. D'un montant établi à 45 \$ par véhicule de promenade pour une période de 12 mois, cette taxe génère des revenus de 32 M\$ en 2013.

Les taux de taxe de 2013

Aux tableaux 35, 36 et 37 sont présentés les taux de taxe de 2013 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements et plus et les immeubles non résidentiels. Les tarifications de l'eau et des matières résiduelles paraissent aux tableaux 38 et 39.

Tableau 35
Taux de 2013, immeubles de la catégorie résiduelle

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs- arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux inves- tis- sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis- sement	
Anjou	0,7604		0,7604	0,1217	0,0096	0,1313	0,0044	0,0700	0,0881	0,1581	1,0542
Lachine	0,6555	0,0405	0,6960	0,1088	0,0225	0,1313	0,0044	0,0902	0,0608	0,1509	0,9826
LaSalle	0,6273	0,0531	0,6804	0,1066	0,0247	0,1313	0,0044	0,1149	0,0558	0,1707	0,9868
L'Île-Bizard	0,6825		0,6825	0,1071	0,0242	0,1313	0,0044	0,0500	0,0837	0,1337	0,9519
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0483	0,0983	0,9674
<i>Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0295	0,0795	0,9486
<i>Mercier-Hochelaga- Maisonneuve</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0600	0,0435	0,1035	0,9726
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0278	0,0778	0,9469
<i>Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0641	0,1141	0,9832
<i>Rosemont-La Petite- Patrie</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0466	0,0966	0,9657
<i>Sud-Ouest</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0618	0,0587	0,1205	0,9896
<i>Ville-Marie</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0134	0,0634	0,9325
<i>Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension</i>	0,7334		0,7334	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0534	0,1034	0,9725
Montréal-Nord	0,7184		0,7184	0,1036	0,0277	0,1313	0,0044	0,1416	0,0617	0,2033	1,0574
Outremont	0,6518	0,0375	0,6893	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0293	0,0793	0,9043
Pierrefonds	0,6817	0,0312	0,7129	0,1146	0,0167	0,1313	0,0044	0,0758	0,0723	0,1481	0,9967
Roxboro	0,7233		0,7233	0,1131	0,0182	0,1313	0,0044	0,0758	0,0649	0,1407	0,9997
Sainte-Geneviève	0,6422	0,0659	0,7081	0,0826	0,0487	0,1313	0,0044	0,0500	0,0831	0,1331	0,9769
Saint-Laurent	0,7139		0,7139	0,1159	0,0154	0,1313	0,0044	0,0700	0,0548	0,1248	0,9744
Saint-Léonard	0,6934		0,6934	0,1090	0,0223	0,1313	0,0044	0,0692	0,0567	0,1259	0,9550
Verdun	0,6336	0,0804	0,7140	0,1125	0,0188	0,1313	0,0044	0,0806	0,0381	0,1187	0,9684
VILLE DE MONTRÉAL			0,7227			0,1313	0,0044			0,1112	0,9696

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0310 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0516 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0404 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0400.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0302 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 36
Taux de 2013, immeubles de six logements ou plus

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs- arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux inves- tis- sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis- sement	
Anjou	0,8151		0,8151	0,1042	0,0271	0,1313	0,0044	0,0700	0,0881	0,1581	1,1089
Lachine	0,6220	0,1287	0,7507	0,0631	0,0682	0,1313	0,0044	0,1560	0,0608	0,2167	1,1031
LaSalle	0,5819	0,1532	0,7351	0,0620	0,0693	0,1313	0,0044	0,1149	0,0558	0,1707	1,0415
L'Île-Bizard	0,7373		0,7373	0,0191	0,1122	0,1313	0,0044	0,0500	0,0837	0,1337	1,0067
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0483	0,0983	1,0221
<i>Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0295	0,0795	1,0033
<i>Mercier-Hochelaga- Maisonneuve</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0600	0,0435	0,1035	1,0273
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0278	0,0778	1,0016
<i>Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0641	0,1141	1,0379
<i>Rosemont-La Petite- Patrie</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0466	0,0966	1,0204
<i>Sud-Ouest</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0618	0,0587	0,1205	1,0443
<i>Ville-Marie</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0134	0,0634	0,9872
<i>Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension</i>	0,7881		0,7881	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0534	0,1034	1,0272
Montréal-Nord	0,7731		0,7731	0,0591	0,0722	0,1313	0,0044	0,1416	0,0617	0,2033	1,1121
Outremont	0,5757	0,1683	0,7440	0,1313		0,1313	0,0044	0,0500	0,0293	0,0793	0,9590
Pierrefonds	0,6422	0,1254	0,7676	0,0649	0,0664	0,1313	0,0044	0,0758	0,0723	0,1481	1,0514
Roxboro	0,7780		0,7780	0,0477	0,0836	0,1313	0,0044	0,0758	0,0649	0,1407	1,0544
Sainte-Geneviève	0,6273	0,1355	0,7628	0,0338	0,0975	0,1313	0,0044	0,0500	0,0831	0,1331	1,0316
Saint-Laurent	0,7687		0,7687	0,0589	0,0724	0,1313	0,0044	0,0700	0,0548	0,1248	1,0292
Saint-Léonard	0,7481		0,7481	0,0748	0,0565	0,1313	0,0044	0,0692	0,0567	0,1259	1,0097
Verdun	0,6063	0,1661	0,7724	0,0743	0,0570	0,1313	0,0044	0,0806	0,0381	0,1187	1,0268
VILLE DE MONTRÉAL			0,7824			0,1313	0,0044			0,1049	1,0230

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0310 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0516 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0440 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,1221.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0960 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 37
Taux de 2013, immeubles non résidentiels

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau				Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarifification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs ²		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	3,4597		3,4597	0,3750	0,0394	0,4143	0,0084	0,0281	0,0700	0,0881	0,1581	4,0686
Lachine	3,2395	0,0104	3,2499	0,3163	0,0980	0,4143	0,0283	0,0281	0,0677	0,0608	0,1285	3,8491
LaSalle	3,1879	0,0148	3,2027	0,3320	0,0824	0,4143	0,0056	0,0281	0,1149	0,0558	0,1707	3,8214
L'Île-Bizard	3,2144		3,2144	0,3365	0,0779	0,4143		0,0281	0,0500	0,0837	0,1337	3,7905
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143	0,0049	0,0281	0,0500	0,0483	0,0983	3,9335
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143	0,0161	0,0281	0,0500	0,0295	0,0795	3,9259
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143	0,0601	0,0281	0,0600	0,0435	0,1035	3,9938
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143		0,0281	0,0500	0,0278	0,0778	3,9081
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143	0,0101	0,0281	0,0500	0,0641	0,1141	3,9545
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143	0,0052	0,0281	0,0500	0,0466	0,0966	3,9321
<i>Sud-Ouest</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143	0,0336	0,0281	0,0618	0,0587	0,1205	3,9843
<i>Ville-Marie</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143	0,0072	0,0281	0,0500	0,0134	0,0634	3,9009
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	3,3879		3,3879	0,4099	0,0044	0,4143	0,0103	0,0281	0,0500	0,0534	0,1034	3,9440
Montréal-Nord	3,3257		3,3257	0,1910	0,2233	0,4143	0,0201	0,0281	0,1416	0,0617	0,2033	3,9915
Outremont	3,1656	0,0745	3,2401	0,4055	0,0089	0,4143		0,0281	0,0500	0,0293	0,0793	3,7618
Pierrefonds	3,2970	0,0218	3,3188	0,3615	0,0528	0,4143		0,0281	0,0758	0,0723	0,1481	3,9093
Roxboro	3,3471		3,3471	0,3346	0,0798	0,4143		0,0281	0,0758	0,0649	0,1407	3,9302
Sainte-Geneviève	3,2342	0,0655	3,2997	0,2687	0,1456	0,4143		0,0281	0,0500	0,0831	0,1331	3,8752
Saint-Laurent	3,3114		3,3114	0,3278	0,0865	0,4143	0,0155	0,0281	0,0700	0,0548	0,1248	3,8941
Saint-Léonard	3,2485		3,2485	0,3418	0,0725	0,4143	0,0250	0,0281	0,0692	0,0567	0,1259	3,8418
Verdun	3,1639	0,0542	3,2181	0,3638	0,0505	0,4143		0,0281	0,0806	0,0381	0,1187	3,7792
VILLE DE MONTRÉAL			3,3629			0,4143	0,0123	0,0281			0,0955	3,9132

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau, ou encore des matières résiduelles (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0310 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0516 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0379 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0163.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0077 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 38
Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 40 \$ par logement pour les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Genève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 80 \$ par logement. Sainte-Genève : tarif fixe de 95 \$ par logement ou 95 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Genève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement. Roxboro : tarif fixe de 45 \$ par logement pour tous les immeubles.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 39
Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,2147 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

LES VARIATIONS DES CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales générales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente également les variations des charges fiscales attribuables aux taxes d'arrondissement et à la taxe relative à l'eau. Les immeubles résidentiels et non résidentiels sont visés par une augmentation moyenne de 2,2 % de leurs charges fiscales générales.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

Tableau 40
Variation des charges fiscales globales entre 2012 et 2013, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels

Arrondissements	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels			
	Charges fiscales générales ¹	Taxe relative à l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales	Charges fiscales générales ¹	Taxe relative à l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales
Ahuntsic-Cartierville	2,1 %	-	-	2,1 %	1,6 %	-	-	1,6 %
Anjou	2,9 %	-	(3,4 %)	(0,5 %)	1,9 %	-	(0,9 %)	1,0 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	-	-	1,4 %	1,2 %	-	-	1,2 %
Lachine	1,7 %	-	0,1 %	1,8 %	1,5 %	-	—	1,5 %
LaSalle	2,3 %	-	—	2,3 %	2,2 %	-	—	2,2 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2,0 %	-	-	2,0 %	2,8 %	-	-	2,8 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	2,7 %	-	1,1 %	3,8 %	1,7 %	-	0,2 %	1,9 %
Montréal-Nord	0,3 %	-	0,4 %	0,7 %	1,4 %	-	0,1 %	1,5 %
Outremont	2,2 %	-	-	2,2 %	2,5 %	-	-	2,5 %
Pierrefonds-Roxboro	0,4 %	-	-	0,4 %	2,3 %	-	-	2,3 %
Plateau-Mont-Royal	4,6 %	-	-	4,6 %	5,1 %	-	-	5,1 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2,3 %	-	-	2,3 %	2,5 %	-	-	2,5 %
Rosemont-La Petite-Patrie	3,0 %	-	-	3,0 %	3,0 %	-	-	3,0 %
Saint-Laurent	2,0 %	-	0,1 %	2,1 %	1,8 %	-	—	1,8 %
Saint-Léonard	1,0 %	-	-	1,0 %	2,4 %	-	-	2,4 %
Sud-Ouest	3,5 %	-	0,1 %	3,6 %	3,1 %	-	—	3,1 %
Verdun	1,2 %	-	—	1,2 %	3,6 %	-	—	3,6 %
Ville-Marie	1,2 %	-	-	1,2 %	2,0 %	-	-	2,0 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	3,0 %	-	-	3,0 %	2,9 %	-	-	2,9 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,2 %	-	—	2,2 %	2,2 %	-	—	2,2 %

— Donnée infime

¹ Les charges fiscales générales comprennent la taxe foncière générale, la taxe relative à la voirie, les tarifs fiscaux, les taxes d'arrondissement relatives aux investissements ainsi que le niveau de base de la taxe relative à l'eau. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

Source : Compilation actualisée au 15 septembre 2012 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2012 et de 2013.

LE RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

L'évolution du rôle d'évaluation entre 2011 et 2012

L'assiette foncière imposable a augmenté de près de 1,4 milliard de dollars entre le 15 septembre 2011 et le 15 septembre 2012. Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2011-2013 au cours de cette période, à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles situés sur le territoire de Montréal.

Tableau 41
Évolution du rôle triennal 2011-2013, Ville de Montréal

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 15 septembre 2011	171 410,2	27 654,6	199 064,8
<i>Variation en cours d'année :</i>			
Ajout de nouveaux bâtiments	1 364,5	22,5	1 387,0
Modification aux bâtiments existants	593,9	320,3	914,3
Entente sur révision	(541,6)	(13,2)	(554,7)
Décision de la CMQ	(70,1)	68,5	(1,6)
Incendie	(19,6)	0,0	(19,6)
Démolition	(49,5)	(9,1)	(58,7)
Autres	171,3	(69,9)	101,3
Valeur au 15 septembre 2012	172 859,2	27 973,7	200 832,8
<i>Variation nette :</i>			
15 septembre 2010 – 15 septembre 2011	1 384,5	252,0	1 636,5
15 septembre 2011 – 15 septembre 2012	1 449,0	319,1	1 768,1

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2011-2013, actualisé au 15 septembre 2012.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables entre 2011 et 2012 pour chacun des arrondissements de Montréal.

Tableau 42
Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal, par arrondissements

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	15 sept. 2011	15 sept. 2012	Variation nette	
Rosemont–La Petite-Patrie	11 212,9	11 403,1	190,1	1,7 %
Saint-Laurent	12 831,6	13 029,0	197,4	1,5 %
Sud-Ouest	6 337,0	6 430,2	93,2	1,5 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	10 679,8	10 823,4	143,6	1,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 128,7	2 157,2	28,5	1,3 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9 468,5	9 593,6	125,1	1,3 %
Saint-Léonard	6 939,1	7 015,2	76,1	1,1 %
Pierrefonds-Roxboro	5 995,2	6 050,4	55,1	0,9 %
Plateau-Mont-Royal	11 807,3	11 902,2	94,8	0,8 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 413,7	9 476,8	63,1	0,7 %
Ahuntsic-Cartierville	12 007,2	12 087,1	79,9	0,7 %
LaSalle	6 726,0	6 764,6	38,6	0,6 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 954,1	14 027,8	73,7	0,5 %
Outremont	4 244,9	4 266,0	21,1	0,5 %
Verdun	7 027,5	7 058,7	31,2	0,4 %
Ville-Marie	26 137,8	26 252,8	115,0	0,4 %
Lachine	4 506,5	4 519,4	12,9	0,3 %
Montréal-Nord	5 171,7	5 177,2	5,5	0,1 %
Anjou	4 820,8	4 824,7	3,9	0,1 %
VILLE DE MONTRÉAL	171 410,2	172 859,2	1 449,0	0,8 %

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2011-2013 actualisé au 15 septembre 2012.

La distribution des valeurs foncières à Montréal

Le tableau 43 dresse, par catégories d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement montréalais.

Tableau 43
Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	28 566	10 125,8	1 840,6	120,6	2 608,8	14 695,8	7,3 %
Anjou	12 996	3 297,4	1 496,4	30,8	268,4	5 093,1	2,5 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	25 807	12 347,0	1 588,8	92,0	3 686,8	17 714,6	8,8 %
Lachine	12 197	3 111,6	1 216,0	191,8	478,0	4 997,4	2,5 %
LaSalle	17 856	5 600,3	1 080,7	83,5	795,9	7 560,5	3,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 558	2 035,4	85,1	36,7	143,4	2 300,6	1,1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	29 865	9 027,4	1 655,4	140,7	1 773,2	12 596,6	6,3 %
Montréal-Nord	14 037	4 423,5	715,9	37,8	563,3	5 740,6	2,9 %
Outremont	6 159	4 106,0	135,2	24,8	594,9	4 860,9	2,4 %
Pierrefonds-Roxboro	21 082	5 661,8	289,6	98,9	572,3	6 622,6	3,3 %
Plateau-Mont-Royal	24 585	9 728,8	2 129,8	43,6	1 578,8	13 480,9	6,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 215	8 131,4	1 226,0	236,3	1 479,0	11 072,6	5,5 %
Rosemont–La Petite-Patrie	29 194	9 964,0	1 375,3	63,8	1 901,0	13 304,0	6,6 %
Saint-Laurent	27 782	8 090,9	4 597,1	341,0	1 171,6	14 200,6	7,1 %
Saint-Léonard	13 346	5 698,3	1 263,3	53,6	421,5	7 436,7	3,7 %
Sud-Ouest	19 457	5 146,3	1 126,3	157,6	1 213,4	7 643,5	3,8 %
Verdun	20 345	6 263,4	697,6	97,7	727,5	7 786,2	3,9 %
Ville-Marie	32 200	10 485,9	15 581,4	185,5	6 824,7	33 077,5	16,5 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	24 522	7 810,2	1 618,4	48,2	1 171,2	10 648,0	5,3 %
VILLE DE MONTRÉAL	399 769	131 055,4	39 719,0	2 084,8	27 973,7	200 832,8	100,0 %

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2011-2013, actualisé au 15 septembre 2012.

L'étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Les variations de valeurs foncières entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2011, 2012 et 2013, est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». La dernière année d'application d'un rôle d'évaluation, soit 2013, la valeur inscrite au rôle est celle utilisée pour établir les taxes foncières.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 44
Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2011, 2012 et 2013

	Propriété A	Propriété B
Valeur au rôle 2007-2010 (4 ans)	200 000 \$	200 000 \$
Valeur au rôle 2011-2013 (3 ans)	170 000 \$	260 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(30 000) \$	60 000 \$
Valeur au rôle de 2007-2010	200 000 \$	200 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(10 000) \$	20 000 \$
Valeur ajustée pour 2011	190 000 \$	220 000 \$
Valeur ajustée pour 2012	180 000 \$	240 000 \$
Valeur inscrite au rôle de 2011-2013	170 000 \$	260 000 \$

Quotes-parts

LES QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Le tableau présenté aux pages suivantes fait état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2013 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;
- les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau;
- les quotes-parts pour le service de premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Ces quotes-parts sont définitives, à l'exception des quotes-parts pour l'alimentation en eau potable.

Tableau 45
Quotes-parts de 2013

Villes liées	Total		Quotes-parts partagées selon le mode de répartition des quotes-parts générales					
			Générales		Réserve financière de l'eau		Autres charges du service de l'eau	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Montréal	1 750 964 811	81,531	1 508 111 909	81,252	75 076 456	81,252	86 518 591	81,252
Municipalités reconstituées								
Baie-D'Urfé	11 042 182	0,514	9 844 081	0,530	490 056	0,530	564 743	0,530
Beaconsfield	19 821 068	0,923	17 314 131	0,933	861 928	0,933	993 291	0,933
Côte-Saint-Luc	27 731 193	1,291	24 088 348	1,298	1 199 160	1,298	1 381 920	1,298
Dollard-Des Ormeaux	39 058 235	1,819	34 007 297	1,832	1 692 943	1,832	1 950 958	1,832
Dorval	70 388 712	3,278	62 536 510	3,369	3 113 177	3,369	3 587 645	3,369
Hampstead	9 823 178	0,457	8 571 463	0,462	426 702	0,462	491 735	0,462
L'Île-Dorval	49 283	0,002	43 950	0,002	2 188	0,002	2 521	0,002
Kirkland	29 703 246	1,383	26 219 526	1,413	1 305 254	1,413	1 504 183	1,413
Mont-Royal	44 342 822	2,065	38 764 837	2,089	1 929 782	2,089	2 223 893	2,089
Montréal-Est	17 415 777	0,811	14 973 308	0,807	745 398	0,807	859 001	0,807
Montréal-Ouest	5 140 591	0,239	4 530 148	0,244	225 519	0,244	259 889	0,244
Pointe-Claire	58 613 971	2,729	51 395 227	2,769	2 558 545	2,769	2 948 483	2,769
Senneville	3 654 105	0,170	3 219 891	0,173	160 292	0,173	184 721	0,173
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 582 470	0,446	8 253 781	0,445	410 888	0,445	473 510	0,445
Westmount	50 266 658	2,341	44 227 325	2,383	2 201 714	2,383	2 537 269	2,383
Total – municipalités reconstituées	396 633 489	18,469	347 989 823	18,748	17 323 544	18,748	19 963 763	18,748
Agglomération de Montréal	2 147 598 300	100,000	1 856 101 733	100,000	92 400 000	100,000	106 482 354	100,000

Tableau 45 (suite)
Quotes-parts de 2013

Quotes-parts partagées selon un mode de répartition spécifique								Villes liées
Alimentation en eau potable		Travaux admissibles au programme TECQ		Premiers répondants		Dettes de voirie artérielle		
\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
47 879 309	92,068			5 783 880	82,320	27 594 666	92,184	Montréal
								Municipalités reconstituées
		105 548	2,892	37 754	0,537			Baie-D'Urfé
		186 420	5,108	66 403	0,945	398 894	1,333	Beaconsfield
779 736	1,499	223 967	6,137			58 062	0,194	Côte-Saint-Luc
910 582	1,751	366 031	10,029	130 424	1,856			Dollard-Des Ormeaux
		650 684	17,829	239 839	3,414	260 857	0,871	Dorval
205 090	0,394	93 438	2,560	32 873	0,468	1 876	0,006	Hampstead
		455	0,012	169	0,002			L'Île-Dorval
		285 067	7,811	100 557	1,431	288 660	0,964	Kirkland
671 328	1,291	417 037	11,427	148 670	2,116	187 276	0,626	Mont-Royal
645 026	1,240	135 619	3,716	57 425	0,817			Montréal-Est
85 195	0,164	22 466	0,616	17 374	0,247			Montréal-Ouest
		559 825	15,340	197 110	2,805	954 781	3,190	Pointe-Claire
41 150	0,079	35 702	0,978	12 349	0,176			Senneville
136 705	0,263	86 635	2,374	31 655	0,451	189 297	0,632	Sainte-Anne-de-Bellevue
650 079	1,250	480 651	13,170	169 620	2,414			Westmount
4 124 891	7,932	3 649 546	100,000	1 242 220	17,680	2 339 702	7,816	Total – municipalités reconstituées
52 004 200	100,000	3 649 546	100,000	7 026 100	100,000	29 934 367	100,000	Agglomération de Montréal

Les quotes-parts générales

Les quotes-parts générales ont pour but de financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques (soit celles relatives à l'eau, aux travaux admissibles au programme TECQ, aux premiers répondants et aux dettes de la voirie artérielle). Pour 2013, les quotes-parts générales totalisent 1 856,1 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux charges générales d'agglomération.

Tableau 46
Quotes-parts générales de 2013 réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,94
Autres	12,08
Sécurité publique	
Police	30,06
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	16,50
Sécurité civile	0,07
Autres	0,42
Transport	
Réseau routier	0,07
Transport collectif	22,36
Autres	0,28
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,51
Protection de l'environnement	0,27
Santé et bien-être	
Logement social	0,13
Autres	0,09
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,16
Rénovation urbaine	0,22
Promotion et développement économique	1,72
Autres	0,02
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,09
Activités culturelles	2,85
Sous-total	92,85
Activités financières	7,15
Total	100,00

Ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008.

Les quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

Pour l'exercice financier de 2013, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 52 M\$. Le taux qui sera utilisé pour facturer les quotes-parts provisoires est établi à 0,1114 \$ par m³ et s'appliquera, en 2013, sur la consommation réelle des villes alimentées par les usines d'eau potable de Montréal. Ces quotes-parts seront révisées selon les coûts et la consommation réels qui seront connus au terme de l'exercice financier de 2013.

Les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau

Les quotes-parts destinées à l'amélioration du service de l'eau totalisent 92,4 M\$ en 2013. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales.

Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Ces travaux sont admissibles à un financement du programme TECQ. Chaque année, les villes liées doivent choisir de payer comptant leur part des dépenses à financer pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique. Cette dernière permet donc aux villes liées un paiement graduel de leur part du financement des travaux admissibles réalisés de 2006 à 2011. Ces quotes-parts totalisent 3,6 M\$ en 2013.

Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales. Elles totalisent 106,5 M\$ en 2013.

Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau ainsi que celles pour l'alimentation en eau potable, la contribution à la réserve financière de l'eau et les travaux admissibles au programme TECQ équivalent à l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

Les quotes-parts pour le service de premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service de premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc¹. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

¹ Voir la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service de premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 7 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la loi prévoit que toutes dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 29,9 M\$ en 2013.

Renseignements complémentaires

L'ANALYSE DES CHARGES ET DU FINANCEMENT PAR OBJETS

La présentation des charges par objets, conformément aux normes du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* définies par le MAMROT, fournit une information sur la nature économique des biens et services acquis et du financement.

Graphique 8
Charges par objets

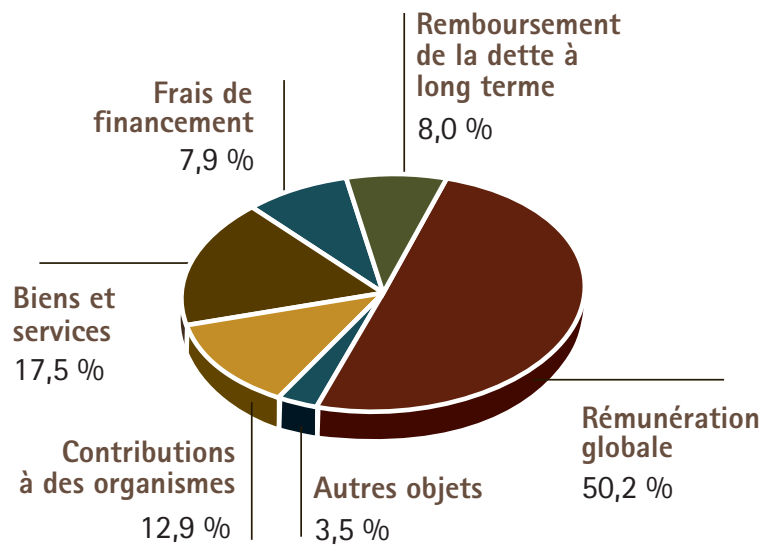


Tableau 47
Analyse des charges et du financement par objets

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)
DÉPENSES			
Rémunération			
Élus	9 730,2	9 896,5	1,7
Employés	1 525 483,4	1 590 383,2	4,3
	<u>1 535 213,6</u>	<u>1 600 279,7</u>	4,2
Cotisations de l'employeur	856 541,8	848 389,4	(1,0)
Transport et communication	39 894,5	43 704,1	9,5
Services professionnels	46 681,2	59 211,6	26,8
Services techniques et autres	306 471,6	307 464,4	0,3
Location, entretien et réparation	165 522,7	191 841,7	15,9
Biens non durables	233 760,9	239 730,1	2,6
Biens durables	18 734,5	13 575,2	(27,5)
Frais de financement	393 688,3	386 263,9	(1,9)
Contributions à des organismes	605 833,0	631 224,8	4,2
Autres objets	159 179,4	168 645,7	5,9
TOTAL – DÉPENSES	<u>4 361 521,5</u>	<u>4 490 330,6</u>	3,0
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	382 165,5	388 517,0	1,7
TOTAL – CHARGES ET FINANCEMENT	<u>4 743 687,0</u>	<u>4 878 847,6</u>	2,8

Rémunération et cotisations de l'employeur

La rémunération globale, qui comprend la rémunération et les cotisations de l'employeur, est en hausse de 56,9 M\$. Les rajustements salariaux prévus dans les différentes conventions collectives, la variation des effectifs ainsi que les variations dans les divers régimes étatiques et autres charges sociales expliquent cette variation.

Pour un exposé plus détaillé sur la rémunération globale, qui concentre environ la moitié des dépenses de la Ville, une rubrique spécifique traitant de ce sujet est présentée à la fin de la présente section.

Transport et communication

Les dépenses en matière de transport et communication sont en hausse de 3,8 M\$. Outre la variation expliquée par l'indexation du coût de la vie, cette augmentation est principalement attribuable aux dépenses de communication pour la tenue des élections municipales en 2013, de l'ordre de 2,5 M\$. On note aussi une hausse de 0,9 M\$ au Service du capital humain et des communications, relativement à des augmentations de dépenses dans les placements médias, ainsi que pour la diffusion d'un nouveau programme de formation destiné aux gestionnaires de la Ville.

Services professionnels

Les services professionnels sont en hausse de 12,5 M\$, dont plus du tiers, soit 5 M\$, est expliqué par de nouvelles dépenses en honoraires professionnels relativement à la tenue des élections municipales en

2013. Aussi, un budget additionnel de 1,2 M\$, accordé à la Direction générale, a été consacré aux efforts découlant de l'amélioration de l'efficacité organisationnelle.

Au Service de la qualité de vie, un budget de 1,2 M\$ a été réservé pour les services professionnels qui seront requis par le nouveau planétarium. Au Bureau du vérificateur général, outre une modification méthodologique dans l'établissement de son budget annuel, des crédits supplémentaires de 0,6 M\$ ont été accordés pour des services de vérification. En effet, le Bureau devra assumer les services de vérification pour certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, tels que l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMH), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Société en commandite Stationnement de Montréal, la Société de vélo en libre-service, de même que plusieurs autres organismes.

Enfin, le reste de la variation des dépenses dans les services professionnels a trait à un rajustement budgétaire au Service de l'eau, consécutif à un transfert pour des dépenses liées à l'auscultation du réseau qui étaient auparavant associées à des services techniques.

Services techniques et autres

Les crédits budgétaires destinés aux services techniques et autres présentent une hausse de près de 1 M\$. Dans les arrondissements, les ajustements budgétaires découlent en grande partie des contrats de déneigement et du transport de matières recyclables. Aussi, certains arrondissements s'assurent de prévoir des réserves pour des engagements contractuels à renouveler en cours d'année.

Au Service de la qualité de vie, on note une hausse des dépenses de l'ordre de 4,6 M\$, reliée notamment à de nouvelles dépenses effectuées dans le contexte du projet *Espace pour la vie* en 2013, comme le projet Mosaïcultures internationales et le nouveau planétarium. Au Service de l'eau, on observe une baisse importante de 12,2 M\$ qui s'explique, d'une part, par un transfert de budget du côté des services professionnels quant aux dépenses d'auscultation, comme il a été indiqué ci-dessus et, d'autre part, par une correction d'imputation budgétaire pour des dépenses qui relèvent davantage de l'entretien et de la réparation des réseaux d'eau.

Location, entretien et réparation

Les charges de location, d'entretien et de réparation affichent une hausse de 26,3 M\$. Il importe ici de distinguer les dépenses prévues en location par rapport aux dépenses dans le domaine de l'entretien et de la réparation.

En matière de location, les dépenses prévues en 2013 sont de 99,9 M\$, soit une hausse de 4,8 M\$. En raison de la tenue des élections en 2013, la Direction du greffe a réservé une somme de 1,2 M\$ à son budget pour la location d'espaces. La hausse annuelle des loyers explique essentiellement la variation résiduelle de ce poste budgétaire.

Les dépenses en entretien et réparation affichent une hausse de 20,5 M\$. Une grande partie de la hausse résulte du transfert de budget qui s'est effectué au Service de l'eau, tel qu'il est décrit ci-dessus, relié aux dépenses en matière de services techniques pour l'entretien des réseaux d'eau. Aussi, des ajustements à la hausse de l'ordre de 8 M\$ ont été prévus notamment pour accroître l'entretien des réseaux secondaires et hausser la réserve pour travaux majeurs et imprévus de l'agglomération.

Au Service de la qualité de vie, la hausse des dépenses de 0,9 M\$ est expliquée notamment par le budget additionnel nécessaire à la suite de l'acquisition du complexe sportif *Le TAZ* en 2013. Aussi, les

autres projets d'envergure que sont le nouveau planétarium et les Mosaïcultures internationales nécessiteront, en 2013, des dépenses additionnelles en matière d'entretien.

Au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, la variation des dépenses de 0,7 M\$ est notamment justifiée par les crédits supplémentaires qui ont été accordés pour l'entretien des infrastructures. Enfin, au Service de police, le budget consacré à l'entretien du parc automobile a été augmenté de 0,3 M\$.

Par ailleurs, dans l'ensemble des arrondissements, les dépenses dans le domaine de la réparation et de l'entretien augmentent de 0,7 M\$.

Biens non durables

En 2013, le budget des biens non durables présente une hausse de 6 M\$. Dans les services centraux, la charge totale de 132,4 M\$ affiche une hausse de 2,8 M\$, alors que dans les arrondissements, le budget de 107,3 M\$ présente une hausse de 3,2 M\$.

Dans les arrondissements, l'augmentation des coûts en énergie (électricité, gaz, etc.) explique la hausse des dépenses en général.

Dans les services centraux, les coûts plus élevés du carburant ont aussi un impact sur les dépenses relatives aux biens non durables. Au Service de la qualité de vie, la variation est notamment tributaire des coûts d'énergie prévus au nouveau planétarium, de même que pour le matériel nécessaire à la tenue des Mosaïcultures internationales.

Biens durables

Dans la catégorie des achats de biens durables, le budget présente une diminution de 5,2 M\$. Cette réduction est expliquée par le retrait, en 2013, d'un budget de 6,8 M\$ pour l'achat de bacs de récupération. De plus, on constate une hausse des dépenses de 1,6 M\$ au Service de sécurité incendie, résultant d'un plan d'action pour combler certains besoins urgents en équipement de combat incendie.

Frais de financement

Les frais de financement présentent une diminution de 7,4 M\$. Cette réduction s'explique principalement par l'augmentation des échéances d'emprunts de la dette historique, ainsi que par la réduction du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations, en contrepartie de la réalisation exceptionnelle d'un gain de change en 2012 à l'échéance d'un emprunt en devises américaines.

Contributions à des organismes

Le budget des contributions à des organismes affiche une hausse 25,4 M\$. Cette augmentation s'explique, entre autres, par un soutien financier plus important au cours du prochain exercice, à l'égard de certains événements culturels, ainsi que par une hausse des contributions à des organismes municipaux. Parmi ces éléments, citons les suivants :

- un soutien de 4 M\$ à la société *Mosaïcultures internationales de Montréal*, relativement à la tenue d'une exposition culturelle;
- une hausse de 4,5 M\$ pour la mise en œuvre du plan stratégique de développement couvert par l'entente *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*;

- une hausse nette de 11,2 M\$ de la contribution à la Société de transport de Montréal (STM), soit une somme additionnelle de 15 M\$ en guise de soutien financier aux dépenses d'exploitation, combinée à une baisse de 3,8 M\$ de l'aide financière destinée aux immobilisations du transport en commun par le biais du programme d'aide de la Société des infrastructures locales du Québec (SOFIL) – volet transport en commun;
- une augmentation de la contribution à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) de 3 M\$, consécutive à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville et à la hausse des coûts d'exploitation des trains de banlieue.

Autres objets de dépenses

Les autres objets de dépenses affichent une hausse de 9,5 M\$. Dans les arrondissements, certaines réserves pour contingences ont été prévues, notamment dans l'arrondissement de Ville-Marie où une somme de 1,6 M\$ est inscrite au budget. Dans les services centraux, un budget de 2 M\$ a été réservé au Service des finances à titre de remboursement des dépenses électorales. Enfin, au sein des dépenses municipales, il est à noter la hausse de 1 M\$ en ce qui a trait aux dépenses contingentes, de même que l'augmentation de 3 M\$ à l'égard des pertes possibles dans la perception.

Remboursement de la dette à long terme

Le remboursement de la dette à long terme, qui comprend la dépense pour le remboursement de capital et les contributions aux fonds d'amortissement, se chiffre à 388,5 M\$. L'augmentation de 6,4 M\$ reflète l'impact de la hausse des emprunts contractés, une hausse atténuée par l'échéance d'autres dettes.

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales), tels la Régie des rentes, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance-emploi, ainsi que les différents avantages sociaux, tels les régimes de retraite et les assurances collectives.

La rémunération globale s'élève à 2 448,7 M\$, ce qui équivaut à 50,2 % du budget global des dépenses de fonctionnement de la Ville. Il s'agit d'une hausse de 56,9 M\$ ou de 2,4 %.

Tableau 48
Composantes de la rémunération globale

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2012	BUDGET 2013	ÉCART (%)	PART RELATIVE
RÉMUNÉRATION	1 535 213,6	1 600 279,7	4,2	65,4 %
CHARGES SOCIALES	165 896,9	174 257,5	5,0	7,1 %
AVANTAGES SOCIAUX				
Régimes de retraite (services courants)	230 641,4	239 049,0	3,6	9,8 %
Régimes de retraite (services passés)	377 968,9	345 336,5	(8,6)	14,1 %
Assurances collectives	78 097,1	86 739,8	11,1	3,5 %
Autres avantages	3 937,5	3 006,6	(23,6)	0,1 %
	690 644,9	674 131,9	(2,4)	27,5 %
TOTAL	2 391 755,4	2 448 669,1	2,4	100,0 %

Les principaux éléments de variation de la rémunération globale sont :

- une hausse de 34,2 M\$ pour les indexations salariales des employés;
- un montant de 20,7 M\$ associé à l'augmentation de la structure autorisée (a-p.);
- la progression des employés dans leurs échelles salariales a un impact de 11 M\$;
- une augmentation de 1,4 M\$ pour les heures supplémentaires des policiers et de 2,5 M\$ pour la prime de métropole prévue à leur convention collective;
- une diminution de 4,7 M\$ suscitée par le fait que 2012 était une année bissextile;
- une hausse de 8,4 M\$ du coût des charges sociales, en relation directe avec la croissance de la rémunération;
- l'augmentation de 8,4 M\$ des régimes de retraite (services courants) provient principalement de la progression de la masse salariale;
- une diminution de 32,6 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite (services passés), soit les charges d'intérêts et d'amortissement, découlant principalement des bons rendements réalisés en 2009 et 2010 qui sont reflétés graduellement dans la valeur de l'actif (20 M\$), combinés aux gains d'expériences démographiques et à la révision des hypothèses avancées au moment du dépôt de l'évaluation actuarielle du régime des policiers (7 M\$);

- la hausse générée par les assurances collectives est principalement associée à l'augmentation de la masse salariale (3,1 M\$) et par le renouvellement de la tarification (1,3 M\$).

Tableau 49**Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur***(en milliers de dollars)*

	STRUCTURES AUTORISÉES (A-P.)	RÉMUNÉRATION	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR		TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
			CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	
Élus	103,0	10 103,8	835,2	2 698,7	13 637,7
Cadres et contremaîtres	2 029,6	202 488,9	20 098,4	94 327,2	316 914,5
Professionnels	1 928,4	169 557,7	17 632,1	57 180,6	244 370,4
Cols blancs	5 947,2	316 245,2	39 663,0	151 556,4	507 464,6
Cols bleus	4 635,8	269 010,8	35 480,2	120 261,4	424 752,4
Policiers	4 336,7	400 759,9	35 930,9	166 264,5	602 955,3
Pompiers	2 394,0	202 408,5	20 945,6	77 489,7	300 843,8
Préposés aux traverses d'écoliers	229,3	7 360,1	889,8	0,0	8 249,9
TOTAL	21 604,0	1 577 934,9	171 475,2	669 778,5	2 419 188,6
Sécurité du revenu ¹		22 344,8	2 782,3	4 353,4	29 480,5
TOTAL	21 604,0	1 600 279,7	174 257,5	674 131,9	2 448 669,1

¹ Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget des dépenses.

Le PTI renferme un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années. Pour mener à bien cet exercice et développer l'expertise interne, l'ajout de personnel est requis. Le tableau suivant présente le détail des coûts reliés à la rémunération qui sont affectés directement aux dépenses d'immobilisations.

Tableau 50

**Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et les sources de financement –
Postes capitalisés**

(en milliers de dollars)

	STRUCTURES AUTORISÉES (A-P.)	RÉMUNÉRATION	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR		TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
			CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres et contremaîtres	33,5	3 752,3	372,7	734,9	4 859,9
Professionnels	392,2	31 840,1	3 354,4	6 498,7	41 693,2
Cols blancs	393,9	23 235,8	2 960,7	4 558,5	30 755,0
TOTAL	819,6	58 828,2	6 687,8	11 792,1	77 308,1
Sources de financement					
Paiement au comptant (réserves financières de l'eau)					16 858,0
Stratégie de paiement au comptant (affectations)					25 141,8
Emprunts					
remboursés par les activités commerciales					4 137,2
à la charge des contribuables					31 171,1
TOTAL					77 308,1

LA VARIATION DE L'FFECTIF

La structure autorisée au budget s'élève à 22 423,6 années-personnes, ce qui représente une hausse de 412,7 années-personnes.

Les ressources supplémentaires sont affectées au fonctionnement de nouveaux équipements et à l'amélioration des services aux citoyens tels :

- 116,3 a-p. pour la mise à niveau des arrondissements résultant en une amélioration des services offerts dans les parcs, les bibliothèques, la propreté et la réfection routière;
- 42,2 a-p. pour l'ouverture de bibliothèques;
- 58,2 a-p. dédiées aux Mosaïcultures internationales;
- 30,8 a-p. pour l'ouverture du nouveau planétarium;
- 58 a-p. au Service de l'eau pour l'ajout d'activités telles que les études hydrauliques, l'optimisation et l'inspection des vannes, le dépiégeage de fuites;
- 63 a-p. au Service de police, soit 50 policiers et 13 agents de stationnement, notamment pour la croissance des prêts de service de policiers et afin d'assurer le maintien du niveau de surveillance des infractions durant les périodes de vacances;
- 7 a-p. pour la continuité de la mise en place du schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie.

Tableau 51
Effectif réparti selon la structure organisationnelle
(en années-personnes)

UNITÉS D'AFFAIRES	2012			2013			VARIATION A-P. 2013-2012		
	FONCTIONNEMENT COMPARATIF	PTI COMPARATIF	TOTAL COMPARATIF	FONCTIONNEMENT	PTI	TOTAL	FONCTIONNEMENT	PTI	TOTAL
Ahuntsic-Cartierville	402,9	0,0	402,9	415,4	0,0	415,4	12,5	-	12,5
Anjou	197,0	0,0	197,0	202,3	0,0	202,3	5,3	-	5,3
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	460,0	2,0	462,0	465,1	2,0	467,1	5,1	-	5,1
Lachine	251,5	0,0	251,5	252,0	0,0	252,0	0,5	-	0,5
LaSalle	296,8	0,0	296,8	297,3	0,0	297,3	0,5	-	0,5
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	92,1	0,0	92,1	92,1	0,0	92,1	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	517,6	2,0	519,6	524,4	2,0	526,4	6,8	-	6,8
Montréal-Nord	331,8	0,0	331,8	333,7	0,0	333,7	1,9	-	1,9
Outremont	100,5	0,0	100,5	127,6	0,0	127,6	27,1	-	27,1
Pierrefonds-Roxboro	256,1	0,0	256,1	257,1	0,0	257,1	1,0	-	1,0
Plateau-Mont-Royal	428,3	0,0	428,3	432,0	0,0	432,0	3,7	-	3,7
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	388,6	0,0	388,6	399,3	7,0	406,3	10,7	7,0	17,7
Rosemont-La Petite-Patrie	560,7	1,0	561,7	579,5	2,0	581,5	18,8	1,0	19,8
Saint-Laurent	529,0	18,0	547,0	580,2	18,0	598,2	51,2	-	51,2
Saint-Léonard	257,5	0,0	257,5	257,5	0,0	257,5	-	-	-
Sud-Ouest	394,6	0,0	394,6	404,6	0,0	404,6	10,0	-	10,0
Verdun	294,8	0,0	294,8	296,3	0,0	296,3	1,5	-	1,5
Ville-Marie	535,3	0,0	535,3	540,3	0,0	540,3	5,0	-	5,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	422,4	1,0	423,4	430,9	1,0	431,9	8,5	-	8,5
TOTAL - ARRONDISSEMENTS	6 717,5	24,0	6 741,5	6 887,6	32,0	6 919,6	170,1	8,0	178,1
Direction générale	246,6	0,0	246,6	241,2	0,0	241,2	(5,4)	-	(5,4)
Affaires institutionnelles	25,0	0,0	25,0	25,0	0,0	25,0	-	-	-
Affaires juridiques et évaluation foncière	656,8	2,0	658,8	650,1	0,0	650,1	(6,7)	(2,0)	(8,7)
Capital humain et communications	293,4	0,0	293,4	293,4	0,0	293,4	-	-	-
Commission de la fonction publique	6,0	0,0	6,0	6,0	0,0	6,0	-	-	-
Commission des services électriques	70,4	60,6	131,0	70,3	61,7	132,0	(0,1)	1,1	1,0
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	1 165,5	34,3	1 199,8	1 168,1	29,0	1 197,1	2,6	(5,3)	(2,7)
Contrôleur général	24,0	0,0	24,0	24,0	0,0	24,0	-	-	-
Eau	819,0	85,1	904,1	842,3	119,8	962,1	23,3	34,7	58,0
Finances	623,5	7,0	630,5	610,0	34,5	644,5	(13,5)	27,5	14,0
Infrastructures, transport et environnement	451,9	268,9	720,8	451,1	279,1	730,2	(0,8)	10,2	9,4
Mise en valeur du territoire	206,4	33,6	240,0	194,4	33,6	228,0	(12,0)	-	(12,0)
Police	5 745,0	0,0	5 745,0	5 808,7	0,0	5 808,7	63,7	-	63,7
Qualité de vie	897,1	84,3	981,4	989,1	83,9	1 073,0	92,0	(0,4)	91,6
Secrétariat de liaison	5,0	0,0	5,0	5,0	0,0	5,0	-	-	-
Sécurité incendie	2 839,4	0,0	2 839,4	2 846,4	0,0	2 846,4	7,0	-	7,0
Technologies de l'information	437,6	146,0	583,6	457,3	146,0	603,3	19,7	-	19,7
Vérificateur général	35,0	0,0	35,0	34,0	0,0	34,0	(1,0)	-	(1,0)
TOTAL - SERVICES CENTRAUX	14 547,6	721,8	15 269,4	14 716,4	787,6	15 504,0	168,8	65,8	234,6
TOTAL	21 265,1	745,8	22 010,9	21 604,0	819,6	22 423,6	338,9	73,8	412,7

Annexes

LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE
ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES
AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les charges :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par unités d'affaires selon la structure organisationnelle de la Ville.

En parallèle, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines de ses activités. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville, notamment pour l'occupation de bâtiments et pour l'utilisation de matériel roulant. Ces fonds ne sont pas présentés distinctement dans le présent document afin d'alléger la présentation du budget. Les transactions liées à ces fonds sont toutefois éliminées à titre de transactions interentités afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges de la Ville à des fins fiscales.

Par ailleurs, un état des revenus et des charges liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

La structure de présentation des revenus et des charges

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux et à des tierces parties ainsi que les autres types de revenus;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les charges sont présentées par fonctions et par activités :

- la fonction **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes et des marchandises ainsi qu'au transport collectif;
- la fonction **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- la fonction **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- la fonction **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- la fonction **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- la fonction **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES À LA CONFECTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments énoncés à la fin de la présente section. Elle comprend, tout en s'y appuyant, les conventions comptables suivantes :

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Revenus de transferts

Les revenus de transferts (subventions) sont constatés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent dans la mesure où la Ville a répondu aux critères d'admissibilité.

Immobilisations et amortissement

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Charges et obligations au titre des avantages sociaux futurs

Pour les régimes à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la charge de retraite est constituée principalement du coût des avantages accumulés au régime pour les services rendus par les employés actifs, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels sur la durée de service moyenne restante des employés actifs et de la dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite correspond aux cotisations dues par la Ville relativement aux services rendus par les employés.

Frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées au cours des années antérieures. Pour faire face à ses obligations, la Ville a constitué au fil des ans une provision destinée à financer les frais de fermeture et d'après-fermeture qui correspondent à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation.

Depuis 2009, soit à la suite de la cessation des activités d'enfouissement au principal site de décharges contrôlées de la Ville de Montréal, décrétée au 31 décembre 2008, les charges liées aux opérations de fermeture et de post-fermeture de ce site sont entièrement financées par cette provision.

Remboursement de la dette à long terme

Ce poste, présenté sous la rubrique « Financement », représente les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés pour les acquisitions d'immobilisations.

Remboursement de capital

Ce poste, présenté sous la rubrique « Affectations », représente le remboursement de la dette contractée pour le financement à long terme des activités de fonctionnement.

Montants à pourvoir dans le futur

Le montant à pourvoir dans le futur correspond au solde net des charges constatées à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Le montant à pourvoir résulte des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'application de mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- le financement à long terme de certaines charges reliées essentiellement au refinancement effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);
- le financement à long terme de certaines charges liées à des activités de fonctionnement.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. L'actif et le passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme. Les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Le gain ou la perte de change rattaché à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, selon la méthode de l'amortissement linéaire calculé sur la durée restante des emprunts.

Élimination des transactions internes et interentités

Les revenus et les dépenses qui résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges au budget global de la Ville.

Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire les risques de change et de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Les gains ou les pertes reliés aux contrats de swap de devises liés aux emprunts libellés en devises étrangères sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

Les échanges d'intérêts découlant des contrats de swap de taux d'intérêt sont comptabilisés à titre d'ajustements des frais de financement de l'année.

Différence entre la base budgétaire et la base comptable des états financiers

La base budgétaire diffère légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- la majeure partie du coût relatif aux cotisations de l'employeur est budgétisée sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale, alors que pour certains types de cotisations (Régime des rentes du Québec ou assurance-emploi), la charge est comptabilisée au coût réel;
- les impacts financiers des dossiers susceptibles de toucher plusieurs unités d'affaires (services centraux ou arrondissements), notamment ceux liés au renouvellement de conventions collectives ou à l'implantation de projets d'économies, peuvent être budgétisés dans un poste budgétaire au chapitre corporatif, alors que le coût réel de ces impacts sera imputé directement aux diverses unités d'affaires.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

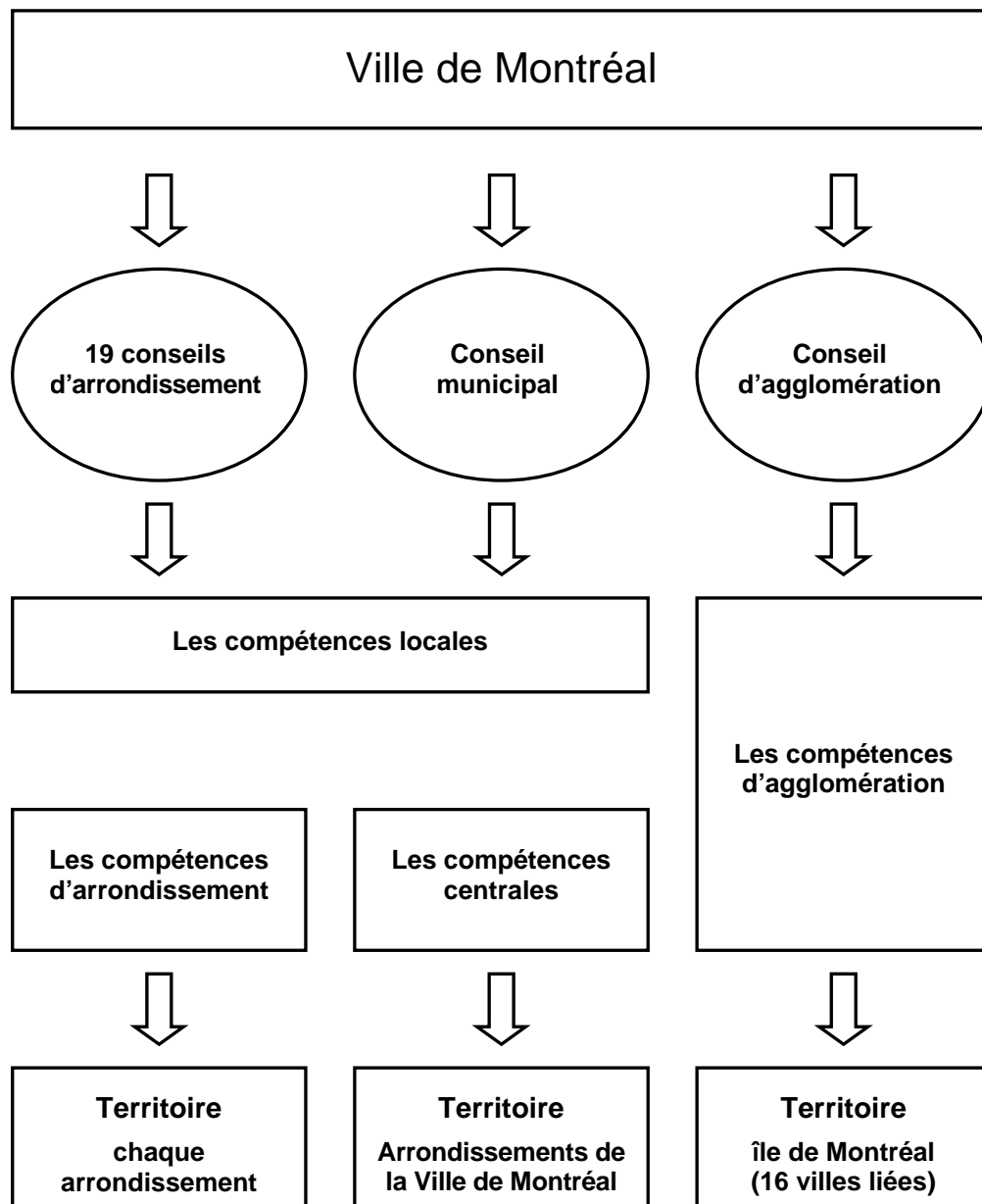
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 3 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2
Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau à la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 52

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2013. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération (voir le tableau 52 et l'annexe 3).

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de la mise en valeur du territoire);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

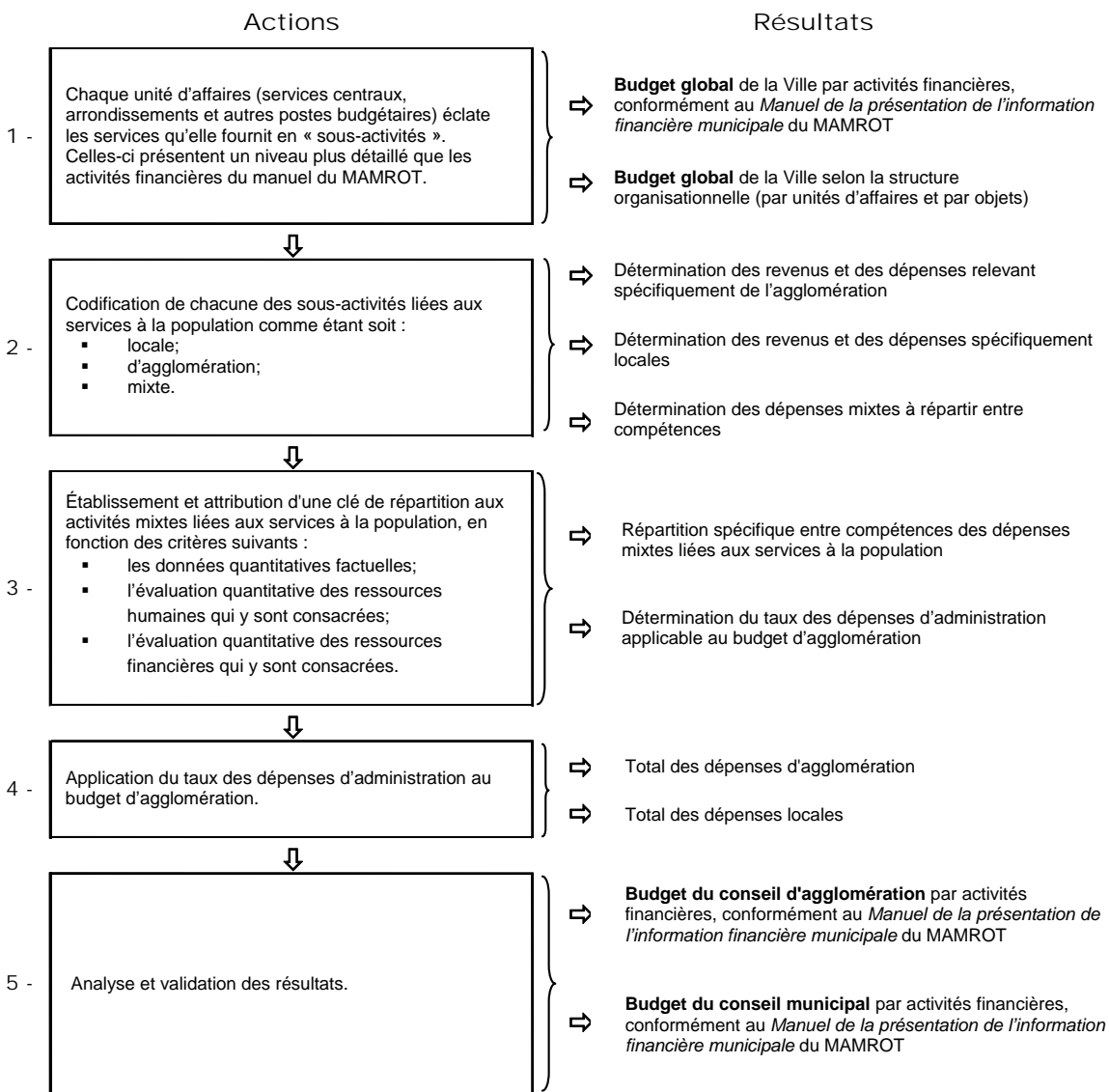
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2013, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 7,01 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2013, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires institutionnelles, Affaires juridiques et Évaluation foncière, Capital humain, Commission de la fonction publique, Contrôleur général, Finances, Vérificateur général, Direction de l'approvisionnement, Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux, Direction générale, Technologies de l'information) n'ont pas à prévoir de répartition budgétaire à l'agglomération de leurs dépenses de budget de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (ex. : cour municipale et évaluation foncière) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

ÉTAPES DE LA CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES



LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

Équipements et infrastructures

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île-Bizard, les rapides du Cheval-Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là, allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là, allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin dudit bâtiment; de là, allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-

Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là, allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là, allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là, allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là, allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, le point de départ.

LES COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Voici le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Tableau 53

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie locale et matières résiduelles - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement, voirie et réseaux - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique, communautaire, culturel et social - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

LA RÉFORME DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS

En vertu de l'engagement qui a été pris pour améliorer les services aux citoyens, l'administration présente cette année une réforme en profondeur du financement des arrondissements après avoir mené de nombreuses consultations. À la suite des représentations faites par les diverses parties prenantes, cette réforme a été conçue à partir des principes directeurs suivants :

- qualité du service au citoyen;
- vision globale de la ville;
- stabilité et prévisibilité du financement;
- équité;
- imputabilité;
- autonomie des arrondissements.

Les principales composantes du nouveau modèle de financement des arrondissements qui sera déployé sur deux ans, soit en 2013 et en 2014, sont les suivantes :

- une clarification des responsabilités entre les arrondissements et la ville-centre;
- la mise en place de normes de service et de paramètres de financement améliorés;
- l'indexation annuelle des transferts à l'inflation;
- la cession d'un espace fiscal de 10 ¢ par 100 \$ d'évaluation;
- la réaffectation de certains revenus en cohérence avec la structure de partage des responsabilités;
- l'intégration au modèle de la rémunération du développement;
- le partage des gains de productivité en fonction de la contribution de chacune des parties à leurs réalisations;
- une formule révisée du financement des enveloppes budgétaires du PTI.

Les premiers éléments du nouveau modèle de financement des arrondissements, intégrés au budget 2013, sont:

- la cession d'un premier espace fiscal de 5 ¢ par 100 \$ d'évaluation;
- l'indexation des transferts aux arrondissements;
- la couverture des coûts liés au développement immobilier;
- la révision du financement des bibliothèques;
- la mise à niveau des arrondissements sous-dotés;
- la cession de certains revenus.

Ainsi, les arrondissements voient leurs transferts de la ville-centre bonifiés de 37 M\$ en 2013. La cession de l'espace fiscal de 5 ¢ par 100 \$ d'évaluation aux arrondissements augmente leurs revenus de 87 M\$ en contrepartie d'une réduction équivalente des transferts de la ville-centre et contribue à augmenter leur autonomie financière. L'espace fiscal cédé permet également aux arrondissements de bénéficier de revenus additionnels issus de la croissance naturelle de leur assiette fiscale. Le changement lié à la cession de l'espace fiscal n'engendre aucun impact sur les charges fiscales des contribuables, puisque la Ville retire de la taxe foncière générale l'équivalent du 87 M\$ que les arrondissements prélèvent par le biais de leurs taxes relatives aux services.

LA SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières de même que de l'évolution de nos pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des réserves de fonds;
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, vous trouverez une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. La version complète des politiques financières peut être consultée à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à la taxation et à la tarification de services. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire (par exemple, disposer d'une information juste sur les activités et sur les coûts de fonctionnement);
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des réserves de fonds

Une gestion financière prudente implique que la Ville prévoit des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Puisque de telles situations ne peuvent être raisonnablement prévues au moment de la préparation du budget, l'objectif d'une réserve est d'éviter que la Ville ou un arrondissement en particulier ne se trouve en position d'instabilité financière qui pourrait la ou le contraindre à prendre des décisions aussi précipitées qu'indésirables, voire à réduire abruptement les services à la population par des compressions sévères et soudaines. Sans réserves de fonds suffisantes, des dépenses ponctuelles inévitables pourraient en effet conduire à de telles situations.

Les dépenses ponctuelles sont généralement non récurrentes. Elles peuvent résulter de la décision du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou d'un conseil d'arrondissement de financer, par des fonds provenant d'une réserve, des coûts comme les dépenses en capital, lesquelles sont normalement financées par l'emprunt. Elles peuvent aussi être attribuables à une gestion stratégique de certaines catégories de dépenses, résultant d'un choix fait par le conseil municipal, le conseil d'agglomération ou un conseil d'arrondissement.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des réserves.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente les finances de la Ville;
- assurer une situation budgétaire équilibrée en tout temps;
- constituer des surplus libres et des réserves de fonds;
- veiller à ce que les surplus libres et les réserves de fonds soient utilisés d'une façon adéquate.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 13 pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la constitution de réserves de fonds;
- l'utilisation des fonds des réserves.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 18 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens et aux citoyennes.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux citoyennes.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de la gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès stable aux marchés des capitaux et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 21 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services. Cette politique comporte de plus des éléments ayant trait aux charges interunités.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie;
- la Ville doit favoriser un contrôle rigoureux des dépenses par l'application du concept des charges interunités.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

La politique de capitalisation et d'amortissement sert à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par la Direction de la comptabilité et du contrôle financier, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application, les annexes concernant la grille de la politique d'amortissement et les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le *Programme de réfection routière* (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

LE FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. Afin de réaliser les objectifs tout en contrôlant le niveau d'endettement, la Ville prélève depuis 2004 une contribution visant à améliorer le service de l'eau. Conformément aux exigences légales relatives à cette forme de financement, deux réserves financières, une locale et une d'agglomération, ont été créées.

Le tableau 54 présente l'état prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2013. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2013 s'élèvent à 402,3 M\$. Le total des charges, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 351,8 M\$. Des affectations de 50,5 M\$ sont également prévues, à titre de paiement au comptant de la main-d'œuvre portée aux activités d'immobilisations (16,9 M\$) et aux réserves financières (33,2 M\$). Les charges du Fonds de l'eau sont présentées de manière à refléter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Notons que le budget du conseil municipal inclut une somme de 209,5 M\$ pour assurer le financement de la quote-part liée aux activités d'agglomération.

Un montant de 420,8 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2013. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions de 240,7 M\$ et des paiements au comptant de 152,1 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 28 M\$.

Le détail du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 relatif à l'eau est présenté au tableau 5 du *Plan triennal d'immobilisations 2013-2015*. En 2013, les principaux projets d'immobilisations sont le programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout (137,8 M\$), la mise aux normes et la mise à niveau des usines de production d'eau potable (104,8 M\$), la conception et la construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les épisodes de surverse (36,1 M\$) et la poursuite du projet de désinfection des eaux usées à l'ozone (26 M\$). Sur la période 2013-2015, 1,4 G\$ seront investis dans la réhabilitation des infrastructures reliées à l'eau.

Tableau 54

État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2013	Budget du conseil d'agglomération 2013	Transactions à éliminer inter-entités 2013	Budget global 2013
Revenus				
Quotes-parts - service de l'eau	-	106 482,4	(86 518,6)	19 963,8
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	52 004,2	(47 879,3)	4 124,9
Quotes-parts - réserve financière de l'eau	-	92 400,0	(75 076,5)	17 323,5
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	3 649,5	-	3 649,5
Taxation relative à l'eau	324 067,9	-	-	324 067,9
Tarification forfaitaire et au compteur	27 534,6	-	-	27 534,6
Tarification des eaux usées	-	4 100,0	-	4 100,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	274,4	-	274,4
Autres tarifications	802,0	432,9	-	1 234,9
Total des revenus	352 404,5	259 343,4	(209 474,4)	402 273,5
Charges				
Direction de l'eau, Administration et Direction de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence	3 130,9	8 576,1	-	11 707,0
Production de l'eau potable (incluant la mise aux normes des usines)	-	65 770,4	-	65 770,4
Épuration des eaux usées	-	66 555,9	-	66 555,9
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				
- Gestion stratégique des réseaux	15 283,0	-	-	15 283,0
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	52 675,6	-	-	52 675,6
- Amélioration de l'entretien des réseaux	16 221,7	-	-	16 221,7
- Plan d'intervention	-	864,7	-	864,7
Projet d'installation de compteurs d'eau	-	770,7	-	770,7
Réserves pour travaux majeurs imprévus	1 000,0	4 500,0	-	5 500,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	1 931,8	9 389,2	-	11 321,0
Frais généraux d'administration	9 651,4	19 051,9	-	28 703,3
Frais de financement	10 413,5	19 581,2	-	29 994,7
Total des charges	110 307,9	195 060,1	-	305 368,0
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	22 148,9	24 267,6	-	46 416,5
Total du financement	22 148,9	24 267,6	-	46 416,5
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	209 474,4	-	(209 474,4)	-
Total des charges, du financement et des quotes-parts	341 931,2	219 327,7	(209 474,4)	351 784,5
Excédent (déficit) avant affectation	10 473,3	40 015,7	-	50 489,0
Affectations				
Aux réserves financières	(7 301,7)	(25 922,0)	-	(33 223,7)
Aux activités d'immobilisations (main-d'œuvre)	(2 764,3)	(14 093,7)	-	(16 858,0)
Remboursement de capital	(407,3)	-	-	(407,3)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-

Tableau 55
Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

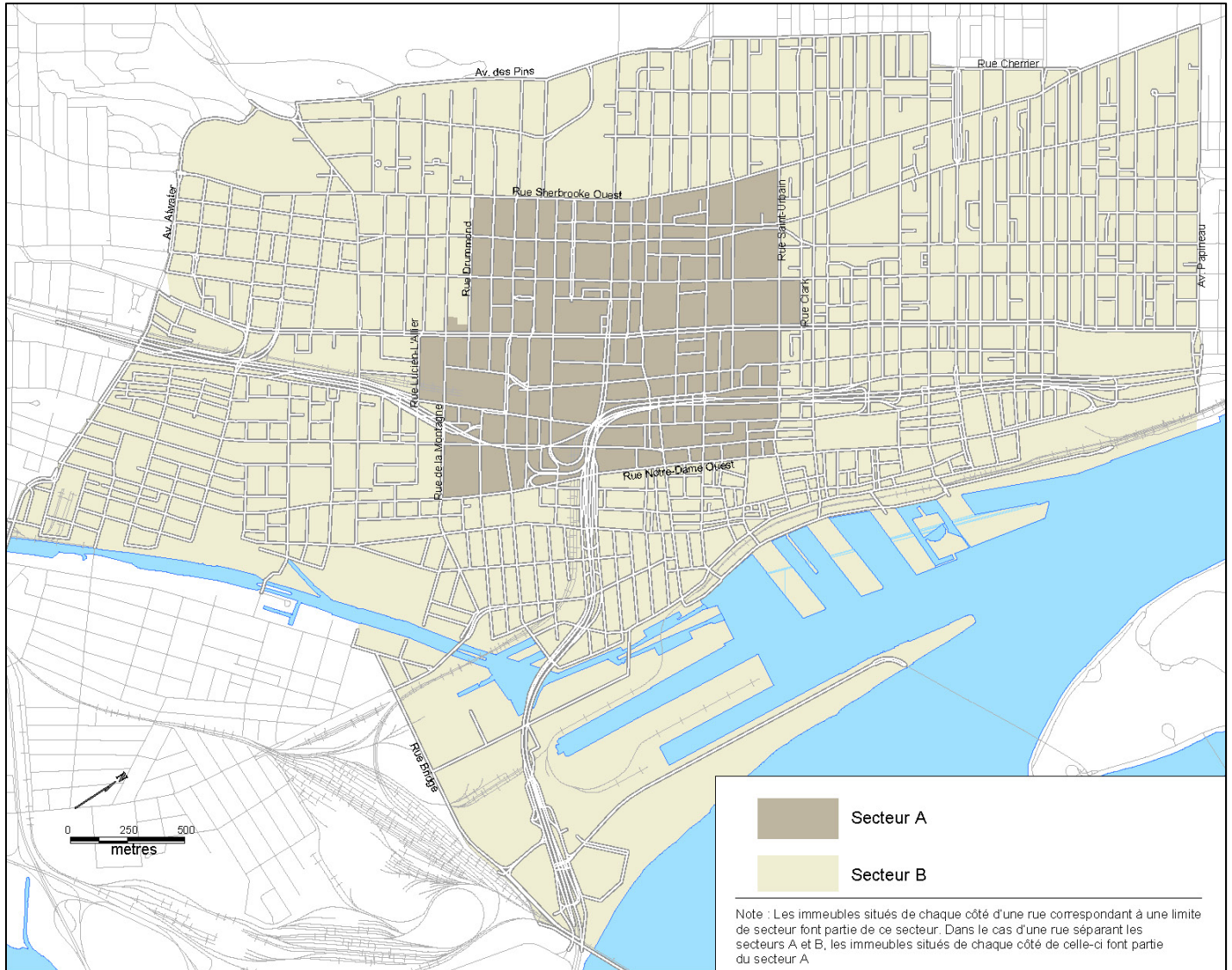
(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2013	Budget du conseil d'agglomération 2013	Transactions à éliminer inter-entités 2013	Budget global 2013
Acquisitions d'immobilisations			-	
Traitement de l'eau potable		189 365,0		189 365,0
Réseaux d'aqueduc et d'égout	95 032,0	44 797,0		139 829,0
Épuration des eaux usées		87 503,0		87 503,0
Gestion durable de l'eau	50,0	4 072,0		4 122,0
Total des acquisitions d'immobilisations	95 082,0	325 737,0		420 819,0
Sources de financement				
Transferts (subventions)	83 145,0	157 563,0	-	240 708,0
Affectations (paiement comptant)	11 937,0	140 148,0		152 085,0
Emprunt à la charge des contribuables	-	28 026,0	-	28 026,0
Total des sources de financement	95 082,0	325 737,0	-	420 819,0

SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Figure 3

Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



GLOSSAIRE ET IDIOMES

Acquisitions d'immobilisations	Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.
Année-personne	Concept utilisé par l'Administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.
Affectation	Poste qui réfère aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permettent de financer certaines charges de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste réfère également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.
Arrondissement	Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.
Autres postes budgétaires	Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de charges de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.
Catégorie d'immeubles	Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.
Catégorie résiduelle	Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.
Charges fiscales	Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 15 septembre 2010.
Charges par objets	Système de classification des charges (dépenses) établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le <i>Manuel de la présentation de l'information financière municipale</i> . La classification regroupe les charges parmi les objets qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.
Charte de la Ville de Montréal	Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Compensation de taxes	Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).
Cotisations de l'employeur	Poste de dépenses, formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, les cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.
Dépense d'investissement	Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;▪ ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;▪ ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.
Déplacements fiscaux	Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, frontage, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.
Domaine d'activité	Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.
Efficacité	Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.
Efficienc	Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.
Étalement de la variation des valeurs foncières	Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.
Fardeau fiscal	Partie des revenus fiscaux, d'un secteur donné qui, en vertu de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> , fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.
Fonction municipale	Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le <i>Manuel de la présentation de l'information financière municipale</i> . Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Frais de financement.

Harmonisation fiscale	Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.
Montréal international	Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'accroître son rayonnement international.
Mutation immobilière	Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.
Occupation du domaine public	Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.
Organisme paramunicipal	Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.
Plan d'affaires	Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.
Programme	En complément aux projets présentés dans les tableaux des unités d'affaires, dans le PTI, un programme représente un ensemble de sous-projets dont la caractéristique principale est de regrouper des travaux de nature similaire, communs à plusieurs arrondissements ou services centraux.
Quotes-parts	Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.
Redevance – conduits souterrains	Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.
Règlement d'emprunt	Autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Rémunération	Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.
Rôle d'évaluation foncière	Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.
Secteur	En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.
Service central	Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.
Tarification	En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant des immeubles.
Taux global de taxation	Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.
Taux moyen cumulé	Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.
Taux de valorisation ou de mise en valeur	Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.
Taxe foncière générale	Taxe basée sur la valeur foncière d'un immeuble et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.
Transferts	Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.
Unité d'affaires	Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

IDIOMES

NOTION DE TERRITOIRE

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (Source *MAMROT*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (Source *MAMROT*).

Ville centrale (Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal, par le biais d'instance décisionnelle compétente, le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1^{er} janvier 2006 excluant le territoire de la ville résiduaire;
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

NOTION DE COMPÉTENCES / DE SERVICES RENDUS

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale;
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées *services de proximité*;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles sont donc :
 - des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - des compétences locales gérées par le conseil municipal.

NOTION D'INSTANCE DÉCISIONNELLE

Conseil d'agglomération

- Une instance décisionnelle de la Ville de Montréal;
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

Conseil municipal

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal;
- À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'une des quatre instances décisionnelles;
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement;
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

Conseil d'arrondissement

- Une instance décisionnelle de chacun des 19 arrondissements de Montréal;
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

Comité exécutif

- Instance décisionnelle de la Ville de Montréal, il est formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal;
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

Instances décisionnelles

La Ville de Montréal comprend quatre instances décisionnelles :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération;
- Les conseils d'arrondissement;
- Le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux instances décisionnelles :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération.

NOTION DE BUDGET

Budget de la Ville de Montréal

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Budget du conseil municipal

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

Budget du conseil d'agglomération

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal;
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Budget de l'arrondissement

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

Adoption du budget

Malgré le cinquième alinéa du paragraphe 3 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), lorsque, le 1^{er} janvier, le budget de la ville n'est pas adopté, le quart de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté. Il en est de même le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, si à chacune de ces dates le budget n'a pas été adopté (*Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q. chapitre C-11.4, article 148.1).

Le conseil peut préparer et adopter un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474.4 à 474.7).

Adoption du budget lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité

Le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474 – paragraphe 1).

NOTION DE QUOTES-PARTS

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (ci-après appelée projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008, stipule que la majeure partie des activités d'agglomération doit être financée au moyen d'un nouveau régime de quotes-parts. En d'autres termes, plutôt que de taxer directement les contribuables de l'île de Montréal, le conseil d'agglomération partage dorénavant entre les villes liées le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées sont ensuite libres de prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales.

NOTION DE TAXES

Taxes de la Ville de Montréal

Comprennent les taxes d'agglomération, les taxes municipales locales et les taxes d'arrondissement.

- **Taxes d'agglomération**
Taxes relevant du conseil d'agglomération versées par l'ensemble des citoyens de l'agglomération visés pour les services d'agglomération.
- **Taxes municipales locales**
Taxes relevant du conseil municipal versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.
- **Taxes d'arrondissement**
Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement versées par les citoyens d'un arrondissement pour les services de proximité.

NOTION DE TRANSACTIONS À ÉLIMINER INTERENTITÉS

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer afférentes à la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

A-P.	Année-personne
AMT	Agence métropolitaine de transport
CCSP	Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
CIRANO	Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission municipale du Québec
CSÉM	Commission des services électriques de Montréal
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
DAI	Dette actuarielle initiale
FODIM	Fonds de développement International de Montréal
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OMH	Office municipal d'habitation
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PR@M	Programme Réussir@Montréal
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RMR	Région métropolitaine de recensement
RRQ	Régie des rentes du Québec
SAAQ	Société d'assurance-automobile du Québec
SDC	Société de développement commercial
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPJD	Société du parc Jean-Drapeau
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4^e trimestre 2012
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-7647-1164-4

Design graphique :
Ville de Montréal
Centre d'impression numérique et
de communications visuelles
000667-11599_10_12

Imprimé au Canada



